



UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en sciences économiques
Option : « Monnaie-Finance-Banque »

THEME:

**Le Financement du secteur agricole par les nouveaux
crédits R'FIG et ETTAHADI au sein de la BADR de
Tizi-Ouzou Agence N°580**

Réalisée par :

FATHI Lylia
HAMRANI Haoua

Dirigé par :

M^{elle} BENZEGANE Souhila

Soutenu devant le jury composé de :

Président : M^{me} BOUCIF Lynda, Maître Assistante classe (A), UMMTO.

Examineur : M^{me} BOUCHAKOUR Souad, Maître Assistante classe (A), UMMTO.

Rapporteur : M^{elle} BENZEGANE Souhila, Maître Assistante classe (A), UMMTO.

Promotion : 2015-2016

Remerciements

« *Merci Dieu tout puissant* »

On tient à remercier et à exprimer notre profonde gratitude à Mme BENZEGANE Souhila, notre promotrice d'avoir bien voulu diriger ce travail, pour son accompagnement, sa gentillesse et sa patience et ses précieux conseils et encouragements, qui nous ont aidés à réaliser ce mémoire.

Nous adressons également nos vifs remerciements à tout le personnel de la BADR de Tizi-Ouzou et en particulier Mme AMARI, Mr BOUALEM, Mme AMICHI et Mr ZERRAF pour l'aide, tant technique qu'humaine, l'assistance, et les conseils judicieux qu'ils nous ont donné, pendant notre stage pratique, pour l'aboutissement de ce modeste travail.

Nos remerciements s'adressent aussi à tout le personnel de la CRMA aussi bien celle de Mekla que de Tizi-Ouzou, et tout spécialement Mr BOUKELLAL et Mr GUOUNENE, qui ont été compréhensifs et accueillants, et ont répondu à toutes nos questions.

Sans oublier le personnel de l'ANSEJ, ANGEM et CNAC de Tizi-Ouzou qui nous ont fourni les informations nécessaires ; ainsi que le personnel de la DSAT et tout particulièrement Mr KHEFFACHE, Mr BOUSSA et Mme BEN IDIR Djedjiga, qui nous ont apporté toute l'aide et le soutien dont nous avons besoin dans le cadre de ce travail.

Notre profonde reconnaissance aussi, à Mr Ferhat AIT ALI (analyste financier), ainsi qu'à tous les agriculteurs et bénéficiaires des différents crédits et dispositifs aidés rencontrés, pour leurs confiance et leurs renseignements très précieux.

Sans oublier les enseignants de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve
envers toi.*

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

*Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous
les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer mon bien être et
mon éducation.*

Mes sœurs, Mon frère et sa femme:

Djazira, Noria, Zina, Samia, Amina, Ghezali et Fatima,

Mes quatre nièces et mon neveu :

Myassa, Houa, Aya, Imane et Mohamed cherif,

Mes amis et toute ma famille

« Que Dieu vous garde »

Haoua

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

*Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve
envers toi.*

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

*Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous
les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer mon bien être et
mon éducation.*

*Ma sœur Samia et son mari Samir, mon frère Farid, Mon frère Hamid
et sa femme Dalila :*

*Merci pour tout le réconfort et l'aide que vous m'avez apportée tout au
long de ce travail et de ma vie en générale.*

Ma nièce et mon neveu :

SANA et SAMI

Les familles BOUDJENAH, LEMOUCHI, SBAHI et FATHI :

*Vos encouragements m'ont donné la force de toujours avancer sans
jamais abandonner.*

Mes amis

« Que Dieu vous garde »

Lylia

Liste des abréviations

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

ANDIWT : Agence Nationale de Développement de l'Investissement Wilaya de Tizi-Ouzou.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Microcrédits.

ANRH : Agence Nationale des Ressources Hydriques.

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

APC : Assemblée Populaire Communale.

APFA : Accès à la Propriété Foncière Agricole.

APW : Assemblée Populaire de Wilaya.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BC : Banque Centrale.

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BNEDER : Bureau National d'Eudes pour le Développement Rural.

BTP : Bâtiment et Travaux Publics.

CACAM : La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel.

CAM : Crédit Agricole Mutuel.

CAPAM : Coopérative Agricole de Production des Anciens Moudjahidines.

CCMSA : Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles.

CCRMA : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles.

CFAA : Caisse Foncière Agricole d'Algérie.

CMAR : Caisse Mutuelle Agricole de Retraite.

CMT : Court et Moyen Terme.

CNA : Chambre Nationale d'Agriculture.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

CNEPD : Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance.

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CPA : Les Caisses de Prêts Agricoles.

CRMA : Caisse Régionale de Mutualité Agricole.

DA : Dinar Algérien.

DSAT : Direction des Services Agricoles de Tizi-Ouzou.

EAC : Exploitations Agricoles Collectives.

EAI : Exploitations Agricoles Individuelles.

FAO : Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture.

FGCA : Fonds de Garantie des Calamités Agricoles.

FGPPA : Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole.

FNDA : Fonds National de Développement Agricole.

FNDIA : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole.

FNRDA : Fonds National de Régulation et Développement Agricole.

FPZ : Fonds de Protection de Zoo-sanitaire.

GRE : Groupe Régional d'Exploitation.

Ha : Hectare.

LNI : Larbaa Nath Irathen.

MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

MADRP : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

MDDR : Ministère Délégué du Développement Rural.

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OGM : Organisme Génétiquement Modifié.

ONS : Office National des Statistiques.

ONTA : Office National des Terres Agricoles.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.

PAW : Plan d'Aménagement du territoire de la Wilaya.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

PMI : Petite et Moyenne Industrie.

PNDA : Plan National de Développement Agricole.

PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural.

PNR : Prêts Non Rémunérés.

PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.

PRAR : Politique de Renouveau Agricole et Rural.

PRCHAT : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique.

Qx : Quintaux.

RA : Renouveau Agricole.

RAR : Renouveau Agricole et Rural.

RCAI : Résultat Courant Avant Impôts.

RR : Renouveau Rural.

SAP : Les Sociétés Agricoles de Prévoyance.

SAT : Surface Agricole Totale.

SAU : Surface Agricole Utile.

SDRD : Stratégie de Développement Rurale Durable.

SYRPALAC : Système de Régulation des Produits Agricoles de Large consommation.

TCR : Tableau des Comptes Résultats.

TP : Trésor Public.

Sommaire

Introduction générale :	01
Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.	
Introduction du chapitre I	06
Section 1 : Cadre conceptuel et théorique	07
Section 2 : Caractéristiques du secteur agricole Algérien	16
Section 3 : Les atouts et contraintes du secteur agricole Algérien.....	30
Conclusion du chapitre I	40
Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 à ce jour).	
Introduction du chapitre II	41
Section 1 : La politique agricole durant la période (1962-1999)	42
Section 2 : Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence et politique actuelle de renouveau agricole et rurale (2000-2015)	46
Section 3 : Modes et dispositifs de financement du secteur agricole.....	58
Conclusion du chapitre II	75
Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés « R'FIG » et « ETTAHADI » au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou	
Introduction du chapitre III	76
Section 1 : Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR »	77
Section 2 : Présentation des crédits R'FIG et ETTAHADI	86
Section 3 : Impact des crédits spécifiques à la BADR « R'FIG » et « ETTAHADI » sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2015-2016	94
Conclusion du chapitre III	110
Conclusion générale	111
Bibliographie	114
Annexes	119
Liste des illustrations	128
Table des matières	130

Introduction générale

Introduction générale

Le secteur agricole constitue un secteur extrêmement important de l'économie nationale. Tous les pays doivent lui accorder une très grande importance, car il contribue à la création de la richesse, assure l'autosuffisance alimentaire et peut même générer un surplus destiné à l'exportation.

De plus, il est à la base de plusieurs activités de transformation de produits agricoles, d'industries agro-alimentaires et d'industries mécaniques agricoles. Il génère un revenu financier à partir de l'exploitation des terres et des forêts.

Son objectif principal est de couvrir les besoins alimentaires de la population, et d'assurer « l'autosuffisance alimentaire » qui est le principal souci de tout pays. Il doit donc relever deux défis majeurs : jouer le rôle d'un véritable moteur de la croissance ; et contribuer à l'amélioration significative de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale.¹

L'Algérie de par son emplacement géographique, son potentiel naturel et sa diversité de climat, procure au secteur agricole des atouts qui lui sont propres, et qui lui donnent la possibilité de développer et de diversifier ses cultures et activités agricoles, lui permettant ainsi de se placer sur les marchés internationaux.

Cependant, le secteur agricole algérien se situe au carrefour des problématiques du développement rural, de l'aménagement du territoire, de la sécurité alimentaire et de l'agroalimentaire. Il continue jusqu'à présent de faire face à plusieurs défis et contraintes (d'ordre climatiques, naturelles, techniques et historiques...etc.) et dysfonctionnements qui lui sont reliés.

Pour lutter contre ces contraintes, promouvoir un développement agricole ambitieux, et permettre la valorisation de toutes les potentialités, les pouvoirs publics n'ont cessé d'élaborer des politiques agricoles et programmes de développement ruraux et de mettre en place des fonds spécialement dédiés au secteur agricole et cela depuis l'indépendance à ce jour.

Le gouvernement algérien a mis au point également différents modes et dispositifs de financement du secteur agricole, en faisant intervenir le secteur bancaire. En effet le financement bancaire de l'agriculture a été sous la charge de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), qui avait pour rôle principal le financement des activités industrielles et commerciales aussi bien publiques que privées, mais aussi le monopole du financement de l'agriculture. Elle a été par la suite relayée par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).

¹- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », revue et perspective. Mai 2012.

Introduction générale

La BADR offre alors différents crédits d'investissements et d'exploitations aux agriculteurs, éleveurs et entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles.

Le secteur économique étant toujours en besoin de nouveaux investissements, et donc de nouveaux moyens de financement ; les pouvoirs publics ont mis en place différents dispositifs d'aide à l'instar de l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC destinés aux jeunes promoteurs, faisant appel au crédit bancaire. Les promoteurs du secteur agricole souscripteurs à ces différents dispositifs quant à eux, font appel à la BADR afin de bénéficier des crédits bonifiés relatifs à ces dispositifs.

Mais suite à la demande de plus en plus accrue et au besoin incessant de promotion et de développement du secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a initié avec la BADR en 2008 le crédit « R'FIG », permettant l'acquisition d'entrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles, d'aliments pour les animaux d'élevage, l'acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du Système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation « SYRPALAC » et le renforcement des capacités des exploitations agricoles. Cela afin de conforter et de soutenir les différentes composantes du renouveau de l'économie agricole et rurale.

Dans le même sillage, en 2011 un nouveau crédit nommé « ETTAHADI » a été mis en place afin de financer, la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage relevant aussi bien, de la propriété privée que du domaine privé de l'Etat. Comme il vise également à renforcer les capacités de production existantes ou insuffisamment valorisées.

Ces deux crédits (R'FIG et ETTAHADI) ont été alors mis en place afin de garantir un meilleur ciblage des exploitations et des activités prioritaires ; garantir l'accès des exploitants agricoles au crédit ; permettre la réintégration dans le circuit financier et bancaire les agriculteurs actuellement contraints de recourir aux différents circuits de financement informels ; et permettre sans aucun doute de répondre ainsi aux préoccupations maintes fois exprimées par les agriculteurs.

Raisons de choix du sujet :

Le choix portant sur l'étude du financement du secteur agricole en Algérie et plus particulièrement dans la wilaya de Tizi-Ouzou, s'est fait suite à :

- L'importance de ce secteur dans l'économie ; en effet, il représente actuellement près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie 25% de la population active¹.
- La situation critique que connaît actuellement le pays, avec l'ombre d'une crise économique qui plane, suite à la diminution du prix du pétrole (principale ressource financière du pays), d'où l'obligation de trouver une autre ressource, une autre alternative, un autre secteur de compétence et pourquoi pas « le secteur agricole » ? Ce dernier peut être la solution qui règlera non seulement ce problème mais également d'autres à savoir ; réduire le taux de chômage en générant plus d'emplois, réduirait également le problème de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger en procurant au pays les outils pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et de ce fait réduire les importations des produits alimentaires. Il peut donc à terme devenir un véritable moteur de croissance économique.
- La volonté de déterminer l'efficacité des crédits bonifiés sur le terrain, et identifier la part de ces crédits de manière générale dans le financement du secteur agricole et dans l'augmentation du volume de la production au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

En plus des préoccupations principales de ce thème, nous souhaitons par ce travail contribuer à une meilleure connaissance du financement du secteur agricole en Algérie, et aussi donner une idée sur la contribution des crédits accordés par la BADR au développement du secteur agricole dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Problématique et hypothèses de recherche :

Partant du fait que le secteur agricole est l'un des secteurs économiques les plus importants du pays et de la wilaya de Tizi-Ouzou en particulier, L'Etat, est dans l'obligation d'exploiter au maximum ses ressources afin de réduire les importations en produits alimentaires qui pèsent sur le pays.

¹ - SI-TAYEB. H, « les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC », thèse de doctorat en sciences agronomiques option économie rurale, Université Mouloud MAMMERI, 2015, p 140.

Introduction générale

L'exploitation au maximum des ressources dont regorge ce secteur, passe obligatoirement par, la promotion des différents dispositifs aidés, et par la bonification de certains crédits, afin d'encourager un maximum de demandes pour ces crédits, et tout particulièrement les deux derniers mis en place à savoir, les crédits « R'FIG et ETTAHADI » de la BADR. Ce qui soulève la problématique suivante :

Quel est l'impact des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » de la BADR sur le développement du secteur agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

De cette problématique centrale découlent les questions secondaires suivantes :

- 1) Quelle est la situation du secteur agricole en Algérie, particulièrement dans la wilaya de Tizi-Ouzou?
- 2) Quelles sont les réformes politiques et les subventions que le gouvernement algérien a mis en place pour relancer ce secteur?
- 3) Quel rôle joue actuellement la BADR (GRE de Tizi-Ouzou) et notamment l'agence N°580 de Tizi-Ouzou, dans le financement et le développement du secteur agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou ? Et quel est la part des deux crédits « RFIG et ETTAHADI » sur l'ensemble des crédits agricoles qu'elle accorde ?

En guise de réponses suggestives à ces questions, nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- Hypothèse N° 01 : Les crédits RFIG et ETTAHADI constituent les principaux crédits accordés par la BADR, et par conséquent contribuent fortement au développement du secteur agricole, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Hypothèse N° 02 : La part des crédits RFIG et ETTAHADI, au sein de la BADR est appréciable, et leurs effets sur le développement du secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est non négligeable.
- Hypothèse N° 03 : Les crédits RFIG et ETTAHADI ne représentent qu'une part minime des crédits accordés par la BADR, et de ce fait leur impact est négligeable sur le développement du secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Méthodologie de travail :

Pour mener à bien cette étude, et répondre à ces questions, deux sources de données sont utilisées : les sources documentaires et une étude de terrain passant par un stage pratique.

Introduction générale

Les sources documentaires nous ont permis d'obtenir les éléments nécessaires, sur les différentes études antérieures relatives au secteur agricole en Algérie, ainsi que ses fondements théoriques et les principes sur lesquels il se base. Ces sources sont constituées des différentes informations recueillies dans les ouvrages, les revues, les notes des cours, les articles de presse, les divers rapports, les mémoires et thèses, la littérature grise, internet...etc.

Une étude de terrain effectuée au sein de la BADR agence N° 580 (agence principale de la wilaya) nous a permis de recueillir des informations précises sur les différents crédits accordés et plus particulièrement sur les crédits R'FIG et ETTAHADI, objet de notre étude. Cela en se basant sur des échanges hebdomadaires avec la responsable de ces crédits, mais également avec le responsable du service statistiques du Groupe Régional d'Exploitation de la BADR de Tizi-Ouzou, afin de recueillir les différentes données de toutes les agences de la wilaya en ce qui concerne ces crédits-là.

Nous nous sommes également entretenues avec les responsables du service statistiques et du FNDA au niveau de la DSA de Tizi-Ouzou. Tout comme les professionnels de la CRMA, l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC afin de récolter un maximum d'informations sur la réalité du terrain et qui servent ce travail.

Plan de travail :

Afin de mieux répondre à notre problématique, nous avons scindé notre travail en trois chapitres.

- Le premier chapitre portera sur une approche théorique du secteur agricole, en définissant les principales notions utilisées dans ce secteur, ses caractéristiques tout en faisant ressortir les atouts et freins à son développement.
- Le deuxième chapitre sera consacré aux différentes politiques appliquées par le gouvernement depuis l'indépendance à ce jour, tout en faisant ressortir les différents modes de financement du secteur agricole.
- Le troisième et dernier chapitre, traitera du rôle que joue la BADR dans le financement du secteur agricole, à travers ses deux nouveaux crédits phares (crédit « R'FIG » et « ETTAHADI »), et le degré de réalisation des objectifs visés à travers eux depuis leurs lancements en 2008 jusqu'à ce jour.

Introduction générale

Limites de la recherche :

Tout au long de notre recherche, nous avons rencontré un certain nombre de contraintes et de limites qui peuvent être résumées comme suit :

- La difficulté de disposer de données fiables et qui sont parfois éparses et contradictoires.
- Le contact parfois difficile que ce soit auprès des administrations ou des agriculteurs qui hésitent parfois à divulguer les différentes informations.
- La difficulté de vérifier certaines informations sur le terrain.
- La taille minime des documents fournis par la BADR, qui s'explique par le faible nombre de projets réalisés sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre I :

*Fondements théoriques du secteur
agricole en Algérie.*

Introduction du chapitre I:

Le secteur agricole constitue un secteur extrêmement important de notre économie nationale. Il permet de satisfaire les besoins alimentaires de la population, en effet, la production agricole algérienne en 2014 a atteint 35 milliards de dollars permettant de satisfaire les besoins alimentaires du pays à 72%¹. Il couvre une grande partie du territoire national et est présent dans plus de 90% des 1541 communes que compte le pays et génère, en incluant les industries agroalimentaires, près de 10 % du produit intérieur brut (PIB), mais avec des variations importantes selon les années en fonction des conditions climatiques. Il procure des emplois directs ou indirects à 25% de la population active vivant en milieu rural leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles².

Le secteur agricole est vital pour le pays car, il procure à la population la satisfaction du besoin alimentaire et l'emploi. Il occupe également une place importante dans le commerce extérieure.

Pour mieux comprendre la nécessité de ce secteur et sa contribution au développement économique dans notre pays, nous allons essayer de présenter dans ce chapitre les bases théoriques en expliquant en premier lieu les différents concepts spécifiques au secteur agricole. Puis en deuxième lieu on présentera les caractéristiques du secteur agricole Algérien et plus particulièrement celles de notre wilaya, pour finir par les atouts et contraintes qui caractérisent ce secteur aussi bien en Algérie que dans notre wilaya.

¹ - Déclaration du ministre du MADRP, 2014.

² - MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », op.cit.

Section1 : Cadre conceptuel et théorique.

Avant d'entrer d'emblée dans le sujet, nous allons essayer de préciser certaines notions importantes, qui nous seront utiles dans la compréhension de notre travail, telles que l'exploitation agricole, le système irrigué, les subventions agricoles... etc.

1-1- L'exploitation agricole :

L'exploitation désigne en générale l'action de mettre en valeur quelque chose en vue d'en tirer un profit. Qu'en est-il alors dans le domaine de l'économie agricole ?

1-1-1- Définition de l'exploitation agricole :

« Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole, soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée, entièrement ou en partie, pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou une tribu ou par une personne morale telle qu'une société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs régions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation. »¹

Autrement dit ; l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les critères suivant :

- Produire des produits agricoles ;
- Avoir une gestion courante indépendante ;
- Atteindre un certain seuil en superficie (au moins 1 hectare en superficie agricole utilisée ou 20 ares pour les cultures spécialisées), en production ou nombre d'animaux².

¹ - <http://www.fao.org/docrep/003/X2919F/x2919f05.htm>, consulté le 17/05/2016 à 21h00.

² - <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/exploitation-agricole.htm>, consulté le 17/05/2016 à 18h35.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

1-1-2- Le dispositif de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage en Algérie :

En Algérie le dispositif de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage a été initié par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) en 2011 (la période allant de 1962 à 2011 sera traitée dans le deuxième chapitre). Il entre dans le cadre des objectifs fondamentaux de la politique du renouveau rural et confère aux bénéficiaires l'accès au crédit ETTAHADI, qui est un crédit d'investissement bonifié, octroyé par la BADR, d'une durée équivalente à la maturité du projet, à convenir avec le bénéficiaire. Il vise à accroître la base productive agricole et la revalorisation des terres non exploitées ou insuffisamment exploitées ; relevant aussi bien de la propriété privée que du domaine privé de l'Etat à travers la création de périmètres agricoles ¹:

1-1-2-1- Domaine privé de l'Etat :

La création de périmètres agricoles, des terres non exploitées relevant du domaine privé de l'Etat, en vue de la création de nouvelles exploitations agricoles se fait par :

- L'identification et la validation des périmètres agricoles, par la commission d'Orientation de la mise en œuvre du développement agricole et rural de la wilaya²;
- Le lancement par l'APC d'un « appel à manifestation d'intérêt »³ pour des candidats potentiels, par tous moyens (affichages dans les lieux publics, presse nationale, sites web du MADRP) ;
- Etude des candidatures par les commissions de Daïra pour les superficies de moins de 10 Ha et Wilaya pour les superficies comprises entre 10 et 20 Ha et au delà de 20 Ha avec approbation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Le candidat présélectionné se voit délivrer une « attestation de présélection »⁴ délivrée par le président de la commission de wilaya/daïra.⁵

¹- Circulaire interministérielle n°108 du 23 février 2011 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage.

² - <http://www.onta.dz/?Creation-de-nouvelle-exploitations>, consulté le 18/02/2016 à 21h00.

³ - voir annexe N° 01.

⁴ - voir annexe N° 02.

⁵ - <http://www.onta.dz/?Creation-de-nouvelle-exploitations>, consulté le 18/02/2016 à 21h00.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

1-1-2-2- Propriété privée :

Pour ce qui est de la propriété privée, la création de périmètres agricoles se fait par la valorisation des terres non exploitées ou insuffisamment exploitées. Le candidat fait valider d'abord son projet de développement et de valorisation de son exploitation par l'Office National des terres Agricoles (ONTA), puis avec « l'attestation de validation »¹, il s'adresse au Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDER) pour la réalisation de l'étude. Dans le cas où la superficie est moins de 10 Ha, l'étude se fait à titre gratuit.²

1-1-3- Situation en 2015 :

Selon l'Office national des terres agricoles (ONTA), en 2015 « une superficie de près de 500.000 ha a été recensée au niveau national en vue de créer de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage suite aux incitations apportées par les pouvoirs publics au profit des jeunes investisseurs. Cette superficie fait partie d'un total de deux (2) millions d'hectares identifiés par les services agricoles au niveau national qui peuvent faire l'objet d'études de faisabilité avant leur attribution.

Les 500.000 ha validés concernent aussi bien les terres attribuées dans le cadre de l'Accès à la Propriété Foncière Agricole (APFA), un dispositif qui concerne la mise en valeur dans le sud du pays, que celles recensées suite aux mesures annoncées par le Président de la République en février 2011 pour créer de l'emploi dans le secteur agricole »³.

La wilaya de Tizi-Ouzou quand à elle compte 66 650 exploitations agricoles dont 65 234 soit près 98 % appartiennent à des propriétaires privés.⁴

1-2- La concession agricole :

Dans le cadre de l'accès aux crédits R'FIG et ETTAHADI, un acte de concession est souvent demandé pour ce qui concerne l'exploitation des terres appartenant au domaine privé de l'Etat.

¹ - voir annexe N° 03.

² - <http://www.onta.dz/?Creation-de-nouvelle-exploitations>, consulté le 18/02/2016 à 21h00.

³ - SOLTANI. L, journal LE MAGHREB Le Quotidien de l'Economie, « Création de nouvelles exploitations agricoles : 500.000 ha identifiés » édition du 17/02/2015, consulté sur <http://www.djazairress.com/fr/lemaghreb/68723>, consulté le 15/02/2016 à 22h.

⁴ - Données de la DSA.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

1-2-1- Définition de la concession :

Une concession est un contrat commercial liant un commerçant indépendant (le concessionnaire) à un fabricant ou un grossiste (le concédant) où le concessionnaire s'engage à vendre les produits ou services sous la marque du concédant qui, lui, en contrepartie, lui confère une exclusivité pour un temps et un espace géographique bien déterminés. Elle est essentiellement utilisée dans le domaine de l'automobile, du luxe, des voyages ou du prêt-à-porter. Elle peut également être liée à des activités de service.¹

Une concession peut être aussi un privilège accordé par un État à une personne ou à une entreprise privée afin d'occuper un domaine public, ou pour réaliser un ouvrage comme par exemple, la construction et l'exploitation de sections d'autoroutes, la distribution de gaz, d'eau, d'électricité...etc.

1-2-2- La concession agricole en Algérie :

En revenant au chapitre II de la loi n°10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, notamment en ses articles 4, 5 et 6² on déduit que :

La concession est l'acte par lequel l'Etat consent, à une personne physique de nationalité algérienne désignée « exploitant concessionnaire », le droit d'exploiter des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ainsi que les biens superficiels (l'ensemble des biens rattachés à l'exploitation agricole notamment les constructions, les plantations et les infrastructures hydrauliques) y rattachés, sur la base d'un cahier des charges fixé par voie réglementaire, pour une durée maximale de quarante (40) ans renouvelable, moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont les modalités de fixation, de recouvrement et d'affectation sont déterminées par la loi de finances.³

Lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole collective, l'acte de concession est établi au profit de chaque exploitant concessionnaire dans l'indivision et à parts égales.⁴

¹ - <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier>, consulté le 08/07/2016 à 21h.

² - voir annexe N° 04.

³ - Loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, Journal Officiel de la république algérienne N° 46, P 04.

⁴ - Idem, P 05.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

« Le nombre d'actes de concession attribués aux exploitants a atteint 165.179 actes jusqu'à la première semaine de février 2015. En outre, 17.800 dossiers sont en attente au niveau des services des domaines pour l'élaboration des actes de concession. L'ONTA a enregistré, par ailleurs, près de 8.700 exploitants qui n'ont pas déposé, leurs dossiers en vue de la reconversion...etc.

Tout exploitant d'une terre agricole ayant obtenu son acte de droit de concession aura, ainsi, la possibilité de céder son droit à une tierce personne qui peut, par la suite, à son tour, régulariser sa situation »¹.

1-3- L'irrigation:

L'irrigation est une condition importante pour le développement de l'agriculture, encore plus dans notre pays vu ses caractéristiques géographiques.

1-3-1- Définition de l'irrigation:

C'est l'opération par laquelle on fournit artificiellement de l'eau, autre que l'eau de pluie sur un terrain cultivé ou une prairie en vue de compenser l'insuffisance des précipitations et/ou des réserves hydriques du sol afin de permettre le plein développement des plantes, augmenter la production agricole et permettre ainsi son développement normal.²

1-3-2- Techniques d'irrigation:

On peut distinguer plusieurs méthodes d'irrigation, outre l'arrosage manuel (arrosoir, seau...etc., qui est fortement convenable pour l'irrigation des petites surfaces) et l'irrigation des grandes superficies dont :

1-3-2-1- L'irrigation par écoulement de surface :

L'irrigation de surface, également nommée irrigation par sillons, « à la raie » ou irrigation gravitaire, consiste à amener l'eau au point le plus haut du terrain et la laisser s'écouler par gravité. L'eau est acheminée au moyen de canaux et rigoles de taille dégressive. L'arrosage lui-même s'effectue ensuite par ruissellement, par submersion ou par infiltration dans le sous-sol proche des cultures³.

¹ - SOLTANI. L, op.cit.

² - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Irrigation>, consulté le 29/01/2016 à 21h.

³ - BROUWER. C, « méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation », Manuel de formation n°05, Institut international pour l'amélioration et la mise en valeur des terres, FAO, 1990, p 02.

Figure N° 01: Irrigation de surface.



Source : Manuel de formation préparé par C. BROUWER « méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation ».FAO 1990, p 02.

1-3-2-2- L'irrigation par aspersion :

Cette technique consiste à imiter l'effet des précipitations : l'eau est acheminée sous pression par des tuyaux flexibles, et propulsée en l'air sous forme de gouttelettes, lesquelles retombent sur les cultures autour de chaque asperseur. La technique peut être déclinée en micro aspersion, semblable à la précédente mais plus localisée, donc plus économe en eau.¹

Figure N° 02: Irrigation par aspersion.



Source : Manuel de formation préparé par C. BROUWER « méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation ».FAO 1990, p03.

1-3-2-3- Micro-irrigation ou goutte-à-goutte :

La micro-irrigation consiste à acheminer l'eau jusqu'aux racines des plantes, de manière très localisée. C'est une technique économe en eau qui permet en outre d'éviter le ruissellement. Elle peut également se faire par infiltration, au moyen de tuyaux poreux enterrés. Le goutte-à-goutte enterré est un moyen d'économiser de l'eau, mais aussi des intrants, qui sont directement acheminés à la plante.²

¹ - BROUWER.C, op.cit., p 03

² - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Irrigation>, consulté le 29/01/2016 à 21h30.

Figure N° 03: micro-irrigation.



Source : Manuel de formation préparé par C. BROUWER « méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation », FAO, 1990, p04.

1-3-2-4- L'irrigation par submersion :

L'irrigation par inondation ou submersion consiste, comme son nom l'indique, à recouvrir d'eau la parcelle. C'est la technique appliquée dans les rizières ; c'est aussi celle qui fertilisait l'Égypte par les crues du Nil.¹

Figure N° 04: Irrigation par submersion.



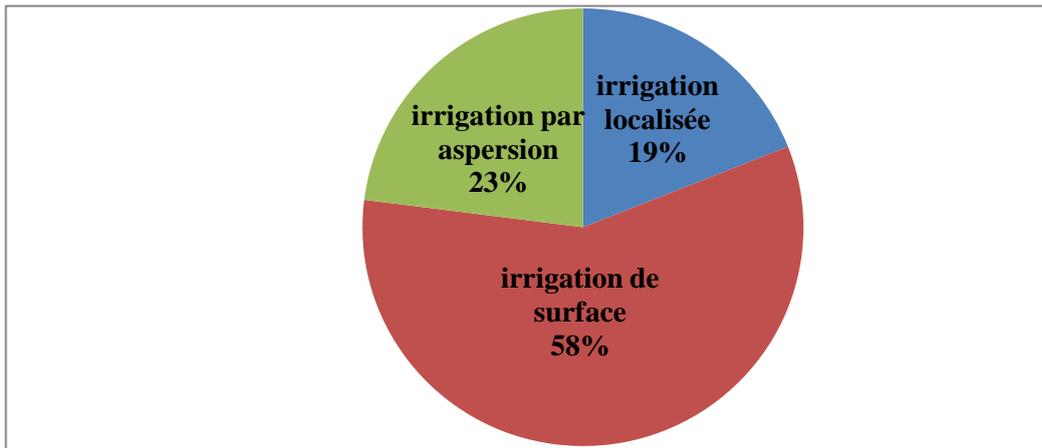
Source : Manuel de formation préparé par C. BROUWER « méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation », FAO, 1990, p 05.

En Algérie les techniques les plus utilisées sont l'irrigation localisée, l'irrigation de surface et l'irrigation par aspersion (voir Graphe N°01).

Dans le but de renforcer la production agricole, il a été décidé en 2015, de procéder à l'irrigation d'un million d'hectares de terres agricoles qui viendront s'ajouter au 1,2 million ha déjà existant. Ce programme pris en charge par le ministère des Ressources en eau et son homologue de l'Agriculture, vise à renforcer la production agricole pour assurer notre sécurité alimentaire.

¹ - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Irrigation>, consulté le 29/01/2016 à 21h30.

Graphique N° 01 : Techniques d'irrigation utilisées en Algérie.



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)-2015.

1-4- La filière agricole :

Le concept de filière peut se référer à un outil d'analyse des relations entre les différentes étapes et acteurs, le long d'un processus de production d'un produit.¹

L'approche filière agricole englobe tous les participants (agriculteurs, entrepreneurs et les agents qui permettent au produit de passer de la production à la consommation) impliqués dans la production, la transformation et la consommation d'un produit agricole, mais également toutes les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits².

Près d'une vingtaine de filières ont été placées stratégiques (céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre) vu leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et les atouts dont elles disposent pour créer de la valeur ajoutée.

1-5- Les subventions agricoles étatiques :

L'Etat intervient pour soutenir les différentes filières du secteur agricole par l'intermédiaire de subventions agricoles.

¹- MERABET. L « effet des politiques agricoles sur l'offre et le revenu des céréaliculteurs. Cas de la zone de Khenchela (Algérie) », Ingénieur d'Etat en agronomie, Ecole nationale supérieure agronomique Alger, 2011, consulté sur <http://www.memoireonline.com>, le 06/02/2016 à 19h.

²- idem

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

1-5-1- Définition de subvention:

Une subvention est une somme d'argent en principe non remboursable donnée comme aide financière (directe ou indirecte), par une entité publique (l'Etat, la collectivité territoriale, ou un organisme public) à un bénéficiaire qui peut être une personne, association ou entreprise publique ou privée, en vue de financer une activité d'intérêt général. Elle peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation,...etc. Elles peuvent être à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise.¹

Les subventions agricoles sont alors les aides accordées par l'Etat ou par une autre entité publique afin d'aider à la promotion et au développement du secteur agricole. Elles constituent donc un outil puissant d'orientation des politiques agricoles.

1-5-2- Types de subventions :

Parmi les nombreuses subventions qui existent, on peut distinguer² :

1-5-2-1- Les subventions d'équipement :

Elles sont versées en vue de contribuer à l'acquisition d'une immobilisation.

1-5-2-2- Les subventions d'exploitation :

Elles sont versées par la puissance publique pour compenser en principe le manque à gagner résultant d'une contrainte inattendue.

1-5-2-3- Les subventions d'équilibre :

Elles sont versées aux entreprises publiques affectées par des conditions d'exploitation déficitaires.

1-5-3- Les subventions agricoles en Algérie :

En Algérie, les subventions agricoles pourraient être accordées à des territoires spécifiques : agriculture de montagne, agriculture steppique. Outre l'aide à des productions,

¹ - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Subvention>, consulté le 06/05/2016 à 19h.

² - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Subvention>, consulté le 06/05/2016 à 19h.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

elles peuvent permettre aussi de lutter contre l'exode rural et servir l'aménagement du territoire¹.

« Selon les politiques suivies, les subventions s'étendent sur une large gamme d'objectifs. Elles peuvent être directement ou indirectement liées à la production, à l'exportation, à l'utilisation d'intrants, à l'irrigation, à la commercialisation ou la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Elles peuvent être calculées par zone, par exploitation, par surface, par tête de bétail ou pour des quantités produites. Elles garantissent des revenus aux producteurs, des prix aux consommateurs ou plus globalement la sécurité ou la souveraineté alimentaire.

Les derniers bilans font ressortir que le budget global alloué au secteur de l'agriculture (fonctionnement, équipement et tous les soutiens) durant toute la période du PNDA est évalué à 399.7 milliards de dinars ; Il faut enfin préciser, que si dans l'Union Européenne et les autres pays de l'OCDE les subventions agissent sur les revenus des exploitants agricoles, en Algérie, les soutiens sont essentiellement destinés à des investissements dans la ferme ».²

1-6- Le revenu agricole:

Toute activité économique est génératrice de revenu. Le revenu agricole désigne le gain financier réalisé par une exploitation agricole ou le secteur agricole au complet. Une exploitation agricole permet au chef d'exploitation, de dégager des moyens de subsistance. Une fois les charges courantes liées à l'activité payées et les provisions nécessaires à l'activité constituées, ce qui reste représente le revenu d'activité des exploitants qui rémunère indistinctement le travail, le capital et une partie de la terre.

L'activité agricole tient une place centrale dans les premières phases du développement d'un pays ; donc tous les pays doivent lui accorder une grande importance. Elle constitue la principale source de nourriture, de revenus et d'emploi pour la population rurale. Cependant à chaque pays ces caractéristiques naturelles, qu'en est-il pour l'Algérie ?

¹ - « soutiens et subventions agricoles », FILAHA : le site d'agriculture, consulté sur www.filaha.net/telechargement/subventions.pdf.le 15/02/2016 à 18h30.

²- [www. filaha.net](http://www.filaha.net) rubrique « les subventions agricoles dans les pays de l'OCDE et en Algérie, consulté le16/02/2016 à 21h.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

Section 2 : Caractéristiques du secteur agricole Algérien.

L'Algérie est un pays qui se distingue des autres pays par des caractéristiques qui lui sont propres. Nous allons voir dans cette section les principales caractéristiques relatives au secteur agricole en Algérie et à la wilaya de Tizi-Ouzou objet de notre recherche.

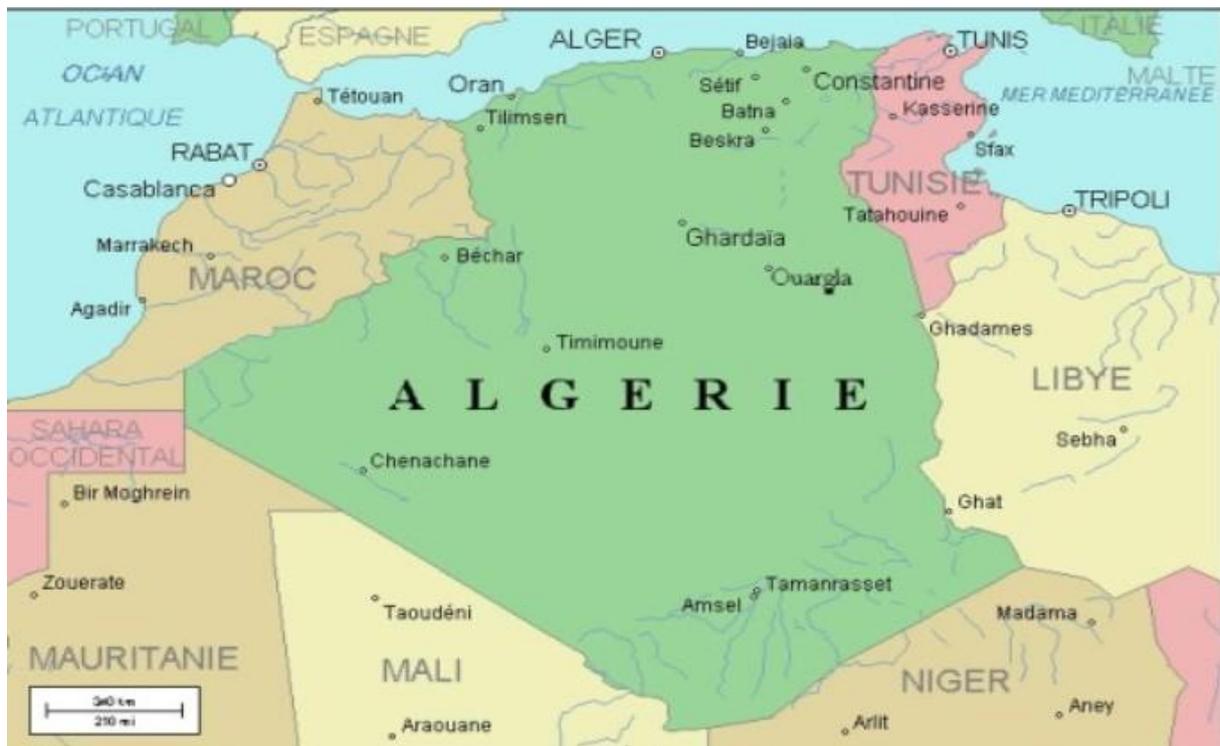
2-1- Les caractéristiques principales de l'Algérie :

Les principales caractéristiques qui font de l'Algérie un pays si particulier sont :

2-1-1- La situation géographique:

L'Algérie (capitale « Alger ») est le plus grand pays d'Afrique. Il couvre une superficie totale de 2 381 741 km² ; elle est limitée au Nord par la Mer Méditerranée, au Sud par le Mali et le Niger, à l'Ouest par le Maroc, le Sahara Occidental et la Mauritanie et à l'Est par la Tunisie et la Libye. Elle est subdivisée en 48 Wilayas (36 wilayas au nord et 12 wilayas au sud) qui totalisent 1 541 communes.¹

Carte N° 01: Carte géographique d'Algérie.



Source : www.carte-du-monde.net

¹ - NEDJRAOUI. D, Profil fourrager ALGERIE, FAO, 2003, P 5.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-1-2- La topographie de l'Algérie :

« Deux chaînes montagneuses importantes, l'Atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud, séparent le pays en trois types de milieux qui se distinguent par leur relief et leur morphologie, donnant lieu à une importante diversité biologique. On distingue du Nord au Sud, le Système Tellien, les Hautes Plaines steppiques et le Sahara. »¹

2-1-2-1- Le système tellien :

Il est constitué d'une succession de massifs montagneux, côtiers et sublittoraux et de plaines.

On distingue :

A- Le Tell occidental :

Le tell occidental est ordonné en alignements alternés de massifs, de hauteur moyenne, dominés par une dorsale du calcaire du jurassique et du crétacé et de dépressions représentées par les basses plaines oranaises et la plaine du bas Chélif.

B- Le Tell central :

Le tell central est constitué par une chaîne de massifs prolongeant le Tell occidental, où l'on retrouve les monts du Zaccar, de l'atlas Blidéen et les massifs du Djurdjura dont l'altitude culmine à 2300 m. Les roches d'âge du crétacé sont constituées de schistes, de marne et de calcaire marneux. La bordure littorale est dominée par une grande dépression formant la riche plaine alluviale de la Mitidja.

C- Le Tell oriental :

C'est la région la plus montagneuse d'Algérie ; il est disposé en chaînes parallèles ; on distingue du Nord au Sud : les chaînes telliennes littorales, les chaînes telliennes externes et les chaînes telliennes internes dominées par les monts du Hodna, le massif des Aurès (2328 m d'altitude) et les monts de Nemenchas. Cet ensemble appartient au domaine atlasique.²

¹ - Idem P 17.

² - BOUCHETATA. T.B, « analyse des agro-systèmes en zone tellienne et conception d'une base de données Mascara-Algérie », série « master of science » n°80, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2006, PP 07, 08.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-1-2-2- Les hauts plateaux :

Localisés entre l'Atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud, à des altitudes plus ou moins importantes de 900 à 1 200 m, ils sont parsemés de dépressions salées, chotts ou sebkhas qui sont des lacs continentaux formés au Pléistocène sous l'effet des pluies torrentielles et du ruissellement important qui en découle. On distingue deux grands ensembles :

A- Les steppes occidentales :

Ces steppes sont constituées des Hautes Plaines Sud Oranaises et Sud Algéroises, dont l'altitude décroît du Djebel Mzi à l'Ouest (1 200 m) à la dépression salée du Hodna au centre (11 000 ha) occupée par des dépôts détritiques.

B- Les steppes orientales :

Situées à l'Est du Hodna, elles sont formées par les Hautes Plaines du Sud Constantinois où domine le Crétacé de nature calcaire et dolomitique. Ces Hautes Plaines sont bordées par le Massif des Aurès et des Nemenchas.

2-1-2-3- Le Sahara :

Le Sahara représente plus de 80% de la superficie totale de l'Algérie ; elle forme une large barrière qui sépare le domaine méditerranéen au Nord du domaine tropical au Sud. Il est constitué de plateaux (hamadas et tassili) où le massif volcanique du Hoggar culmine à 3 000 m d'altitude, de plaines (regs et ergs) et de dépressions (sebkhas et gueltas).

A- Les hamadas et les tassilis :

Ce sont d'immenses plateaux rocheux calcaires de forme tabulaire, à sols squelettiques dominant les vallées des oueds. Le Tassili des Ajjers couvre 350 000 km².

B- Les regs et les ergs :

Les regs sont des surfaces horizontales de cailloux et de graviers de formes variées, résultent d'une importante érosion éolienne sur les horizons superficiels de sol. Les ergs sont des dépôts sableux qui se présentent sous forme de dunes. L'Erg Occidental long de 500 km et large de 150 à 250 km couvre une superficie de 100 000 km² et fait partie des grands ensembles dunaires sahariens.

C- Les dépressions :

Les dépressions sont soit salées (chotts et sebkhas) soit peu ou pas salées où s'accumulent les eaux de ruissellement (dayas).¹

2-1-3- Les zones agro-climatiques:

L'Algérie est un pays soumise à l'influence conjuguée de la mer, du relief et de l'altitude, présente trois ensembles fortement contrastés climatiquement qui caractérisent le territoire:

2-1-3-1- Le climat méditerranéen :

Le littoral et les massifs montagneux occupent 4% de la superficie totale et dispose de 1/3 des superficies cultivées du pays très menacées par la concentration excessive de la population et des activités, ainsi que par l'urbanisation anarchique. Ces terres sont fragiles et peu résistantes à l'érosion. Le climat est dans ces régions de type méditerranéen, avec des pluies très violentes en hiver, provoquant une forte érosion. En été, les précipitations sont extrêmement rares et les chaleurs très fortes. Les pluies pouvant atteindre 1 600 mm/an sur les reliefs, sont irrégulières d'une année sur l'autre et inégalement réparties.

2-1-3-2- Le climat semi-aride:

Les hauts plateaux qui occupent environ 9 % de la superficie totale sont caractérisés par un climat semi-aride caractérisé par une saison sèche s'étendant sur la plus grande partie de l'année et une saison « humide », avec de faibles précipitations (pluviométrie comprise entre 100 et 400 mm/an). Près des 2/3 des superficies cultivées y sont concentrées. Les terres y ont une forte teneur en sel. Le processus de désertification est important du fait de la sécheresse, de la fragilisation des sols soumis à l'érosion éolienne, de la faiblesse des ressources hydriques et de la pratique intensive de l'agropastoralisme.

2-1-3-3- Le climat aride :

Le Sahara, ensemble désertique aride (pluviométrie moyenne inférieure à 100 mm/an), couvre plus de 80% du territoire. Il est caractérisé par un climat qui est un climat caractérisé par une sécheresse et une aridité permanente qui dure toute l'année, un manque important d'eau liquide au sol et dans l'air ambiante ce qui restreint fortement le développement de la vie

¹- NEDJRAOUI. D, op.cit. P 17.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

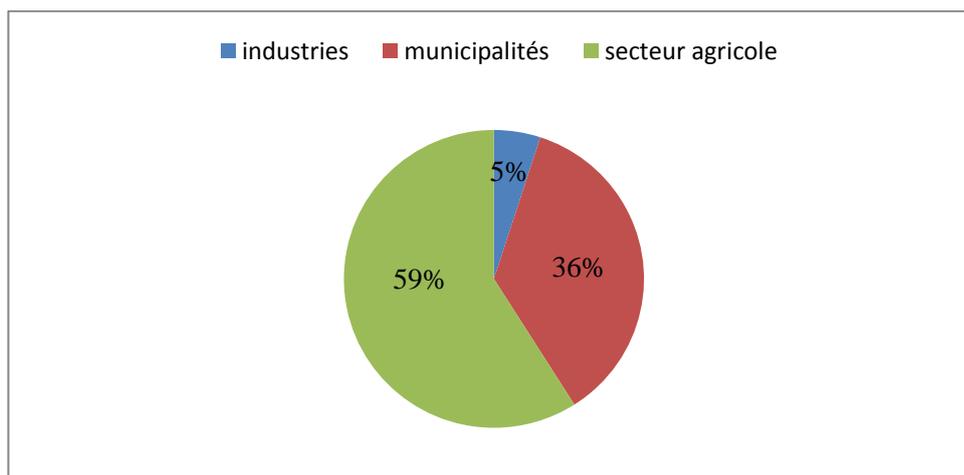
animale et végétale. Les terres y sont pauvres, les conditions climatiques extrêmes et les amplitudes thermiques très fortes.

Sur l'ensemble du pays, les précipitations moyennes s'élèvent à 89 mm/an. L'évapotranspiration potentielle varie de 800 mm dans le nord-est du pays à plus de 2 200 mm dans le sud-est.¹

2-1-4- Les ressources en eau:

Les ressources en eau jouent un rôle central dans l'amélioration des rendements du secteur agricole et de la sécurité alimentaire. Ces dernières prélevées en 2012 ont été estimées à 8 452 millions m³. Les prélèvements attribués à chacun des secteurs n'est pas entièrement connu: la part de l'agriculture semble correspondre à 59% soit 4 990 millions m³ et la part des industries à 5%, soit 415 millions m³. Le prélèvement des municipalités est donc estimé à 36%, soit 3 020 millions m³.² (Graphe N° 02)

Graphique N° 02: Prélèvement d'eau par secteur en 2012



Source : FAO-2015.

2-1-4-1- Les différentes ressources en eau :

Les ressources en eau tant nécessaires au secteur agricole proviennent de différentes origines, à savoir :

A- Les ressources renouvelables :

Les ressources en eau superficielles renouvelables internes sont estimées à 9 760 millions m³/an pour l'ensemble du pays. Les ressources en eau souterraine renouvelable

¹ - http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm consulté le 03/05/2016 à 17h.

² - http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm consulté le 03/05/2016 à 21h.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

contenues dans les nappes du nord du pays sont de 1 487 millions m³/an, alimentées irrégulièrement par les précipitations. Le sud du pays se caractérise par l'existence de ressources en eau souterraines très importantes, mais faiblement renouvelables. A cela, s'ajoutent les eaux provenant du Maroc et de la Tunisie, ce qui fait que les ressources en eau renouvelables totales sont estimées à 11 667 millions m³/an, soit 292m³/an/habitant en 2014 ; ce qui positionne l'Algérie parmi les pays les plus stressés en matière de ressources hydrique, avec des ressources par habitant très inférieures au seuil de rareté absolue de l'eau (500 m³/an/habitant, FAO, 2014).¹

B- Les retenues d'eau :

La capacité totale des 72 barrages (en 2014), y compris 2 barrages hydroélectriques, cumulent une capacité de 8 300 millions m³. Certains barrages sont interconnectés en systèmes régionaux pour permettre des transferts d'eau et d'équilibrer les besoins en eau concentrés sur le littoral. De plus, il existerait environ 524 petites retenues collinaires en 2014, permettant le stockage d'environ 70 millions m³/an additionnels.

C- Le traitement des eaux usées :

Le volume des eaux usées domestiques produit est estimé à 1 100 millions de m³ en 2014 traités dans les 185 stations d'épuration existantes. En 2012, seuls 10 millions m³/an étaient utilisés directement pour l'irrigation de 1 200 ha.²

2-1-4-2- Perspectives pour la gestion de l'eau (2015-2019):

Dans le nouveau programme quinquennal 2015-2019, l'Etat a pour objectif d'augmenter les superficies irriguées du pays pour atteindre un total supérieur à 2 millions d'ha, soit environ un million d'ha additionnels. Afin d'alimenter ces nouvelles superficies irriguées, il est programmé non seulement d'augmenter les stockages d'eau superficielles, mais d'accroître les ressources en eaux non conventionnelles comme suit :

- Fin des barrages en cours de construction, soit 84 barrages devraient permettre de stocker environ 8 400 millions de m³ ;
- Transférer 50 000 m³ d'eau par jour, puis à plus long terme 100 000 m³/jour du sud du pays (nappe albienne d'Aïn-Salah) à Tamanrasset, soit sur plus de 750 km ;
- 220 stations d'épuration devraient être fonctionnelles pour une capacité de 1 200 million m³/an d'eaux usées traitées ;

¹ - http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm consulté le 03/05/2016 à 21h.

² - idem.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

- En matière de dessalement d'eau de mer, il est prévu l'installation d'unités de dessalement de petite et grande capacité pour une capacité de 2.3 millions m³/jour, soit 840 millions m³/an ;
- 14 stations de déminéralisation devraient s'ajouter au 15 déjà existantes, pour une capacité à terme de 205 560 m³/jour, soit 75 millions m³/an.¹

La stratégie nationale vise à mobiliser et valoriser durablement ces ressources pour faire face aux besoins de la population, et satisfaire ceux du secteur agricole. Les projets en cours sont appelés à développer les superficies irriguées dans de nouvelles zones, et de bénéficier de l'appoint devant résulter des projets de traitement des eaux usées lancés, et de dessalement de l'eau de mer libérant des quantités appréciables pour le secteur agricole.²

2-1-5- Le cheptel :

Selon les statistiques des services spécialisés du ministère de l'Agriculture et du développement rural (en 2014), le cheptel national dépasse le cap des 34 millions de têtes. Ce dernier est composé principalement d'ovins (26,88 millions de têtes représentant ainsi près de 80% de l'effectif total), de bovins (1,9 million de têtes), de camelins (344 000 de têtes), de caprins et de volailles (4,9 millions de têtes).³

En 2015, L'Algérie représentait 3% de la production mondiale de viande ovine, selon le bilan qui s'étale sur plusieurs années publié par l'organisme français spécialisé dans les statistiques agricoles FranceAgriMer. Avec quelque 26 millions de têtes dont est composé le cheptel ovin, l'Algérie se classe au 5ème rang mondial en matière de production de viande ovine, derrière la Chine 24%, l'Australie 8%, la Nouvelle Zélande 5% et le Soudan 4%.⁴

En revanche, c'est la filière bovine qui peine à trouver son essor. Avec moins de 2 millions têtes, la filière bovine représente moins de 6% de l'ensemble du cheptel national des ruminants. Son effectif est ainsi quasiment au même niveau qu'en 2010. En y déduisant le cheptel laitier, estimé à un million de têtes, la part des bovins destinés à la production des

¹ - http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm consulté le 03/05/2016 à 21h.

² - Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et République Algérienne Démocratique et Populaire, « cadre programmation par pays Algérie (2013 – 2016) », Décembre 2012, p 09.

³ - Allal. M, « Filière élevage Le cheptel national dépasse 34 millions têtes », http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/agriculture/le-cheptel-national-depasse-34-millions-tetes-31-05-2015-174536_291.php, consulté le 14/04/2016 à 22h45.

⁴ - Allal. M, « Production de viande ovine L'Algérie à la 5ème place mondiale », http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/commerce/l-algerie-a-la-5eme-place-mondiale-10-08-2015-175022_292.php, consulté le 02/05/2016 à 18h30.

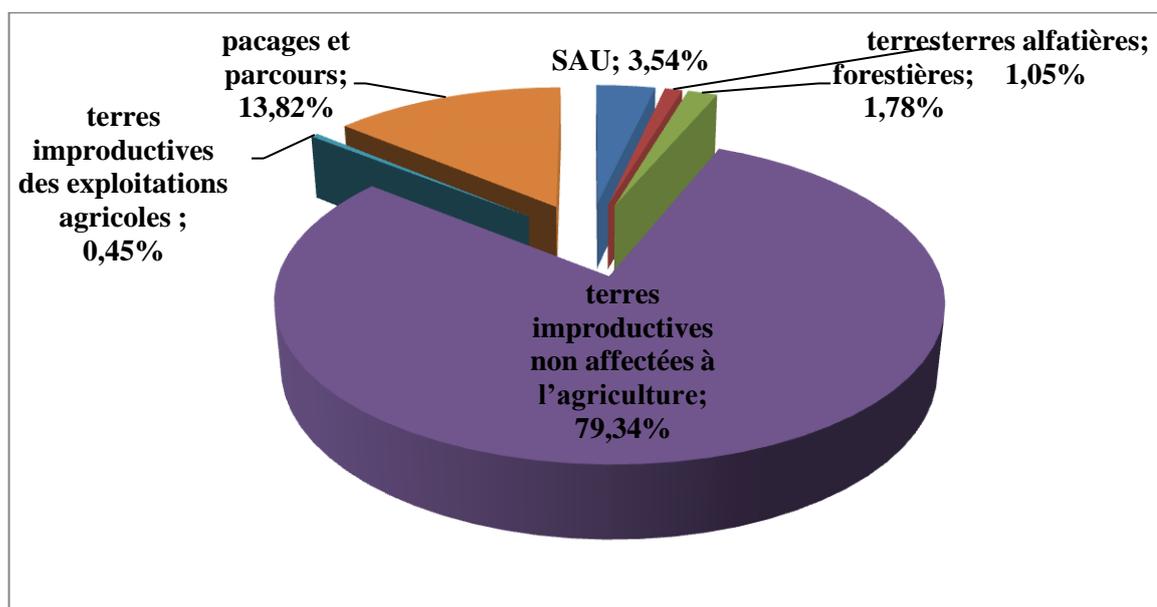
Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

viandes rouges ne représentera qu'une infime part de 900 000 têtes, soit une part de 2,6% seulement de l'ensemble de la filière élevage¹.

2-1-6- L'occupation des terres :

La superficie totale de l'Algérie est de 2 381 741 km² (238 174 100 d'hectares) qui se distingue en deux grandes catégories, à savoir les terres utilisées par l'agriculture (superficie agricole totale) et les autres terres (les terres alfatières, les terres forestières et les terres improductives non affectées à l'agriculture) (graphe N°03).

Graphique N° 03: Répartition de la superficie totale de l'Algérie



Source : établie par nos soins à partir des données de l'ONS-2015.

On constate que :

- La superficie agricole représente une part très minime de la superficie totale et cela pourrait s'expliquer par la topographie du pays dominé par le désert saharien ;
- La Surface Agricole Totale (S.A.T) est de 42,4 millions d'hectares (figure N° 09), représentant environ 18 % de la surface totale du pays ;
- La Surface Agricole Utile (S.A.U) est de 8,435 millions d'hectares², soit 3,54% de la superficie totale de l'Algérie et représentant 20 % de la S.A.T.

La Surface Agricole Totale comprend :

¹- Allal. M, « Filière élevage Le cheptel national dépasse 34 millions têtes », Op.cit.

²- Source ONS, consulté sur <http://www.ons.dz/-Agriculture,215-.html>, le 13/08/2016 à 22 h.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-1-6-1- La Surface Agricole Utile (SAU) :

Elle représente la surface consacrée à la production agricole. Elle se répartit comme suit:

- Les terres labourables (cultures herbacées et terres au repos) ;
- Les cultures permanentes (plantations fruitières, vignobles et les prairies naturelles).

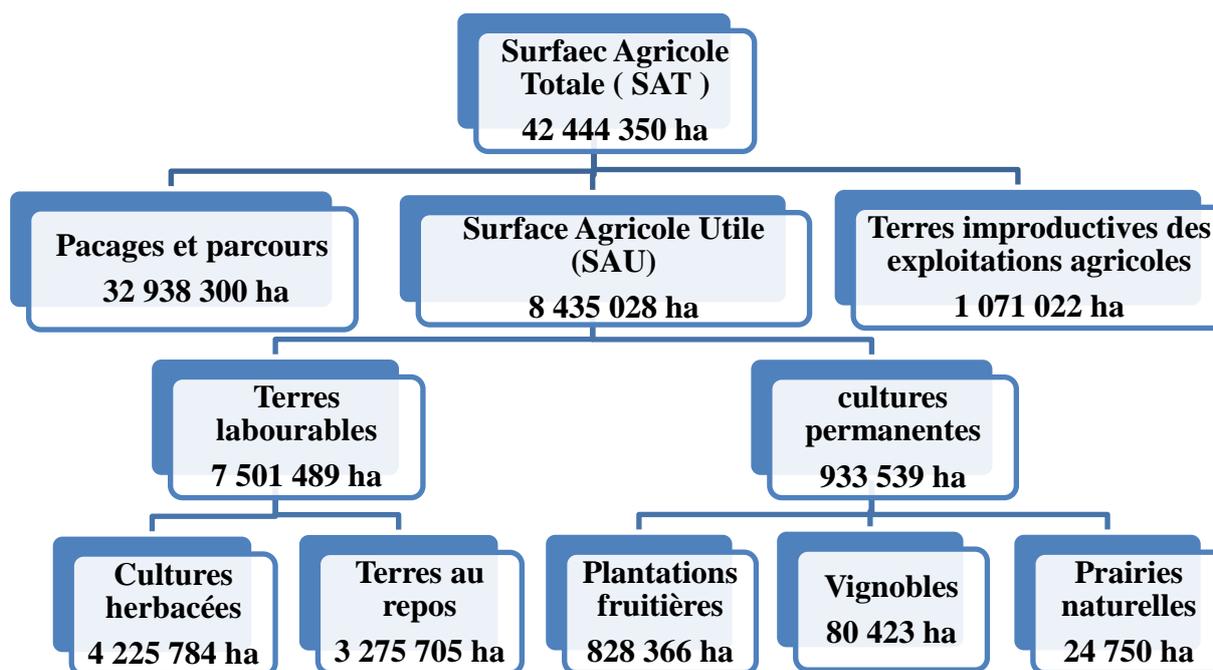
2-1-6-2- Les pacages et parcours :

C'est des terres sur lesquelles ne s'effectuent aucune activité de façon culturale depuis au moins cinq ans, elles servent au pacage des animaux.

2-1-6-3- Les terres improductives des exploitations agricoles :

Elles comprennent les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes ... etc.

Figure N° 05: La répartition de la Surface Agricole Totale



Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de l'ONS-2015.

2-2- Les caractéristiques principales de la wilaya de Tizi-Ouzou :

La wilaya de Tizi-Ouzou (la wilaya 15) appelée également « la grande Kabylie » est l'une des plus grandes wilayas du pays. Elle présente énormément de caractéristiques qui la différencie des autres wilayas dont les principales sont les suivantes :

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-2-1- La situation géographique et démographique :

La wilaya de Tizi-Ouzou est située sur le littoral centre de l'Algérie et s'étend sur une superficie de 2.958 Km² caractérisée par un territoire montagneux à plus de 80%. Elle est limitée au sud par la wilaya de Bouira, à l'est par Bejaia, à l'ouest par Boumerdes et au nord par la Mer Méditerranée et par 85 Km de côtes ¹(Carte N° 02). Elle comporte 21 Daïra et 67 communes.

La population totale de la wilaya est estimée (en 2013) à 1 165 170 habitants (soit une densité de 394 hab / km²). La population rurale est estimée à 56% de la population totale (soit 656 583 habitants)² et seuls 5.2% de la population totale exercent dans le secteur agricole³.

Carte N° 02:Position géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : ANDI-2013

2-2-2- Le relief et morphologie :

La wilaya de Tizi-Ouzou dont le territoire est montagneux à plus de 80% de sa superficie et la majorité des terres en pente supérieure à 12 % peut être divisée en 6 zones agro écologiques⁴ :

¹- CHEDDED.M.A, "Analyse de l'impact des investissements agricoles réalisés dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) sur l'évolution des techniques de productions laitières, céréalières et oléicoles en Algérie : Etude de cas dans la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de doctorat spécialité : Sciences Agronomiques , l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse, France,2015, P 34.

²- DSAT, <http://www.tiziouzou-dz.com/dsa-presentation.htm>, consulté le 15/08/2016 à 18h.

³- ANDI Wilaya de Tizi Ouzou, invest in algeria, 2013, P 21 ; consulté sur http://www.andi.dz/PDF/monographies/Tizi_ouzou.pdf, le 15/08/2016 à 20h.

⁴- CHEDDED. M.A, op.cit. p35.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-2-2-1- Le massif côtier d'Azeffoun :

A vocation sylvo-pastorale, il représente une superficie de 37.300 ha, soit 13 % du territoire de la wilaya.

2-2-2-2- Les collines de grande Kabylie :

A vocation agro sylvo-pastorales, elles représentent une superficie de 71.300 ha, soit 24 % du territoire de la wilaya.

2-2-2-3- Le massif de grande Kabylie :

A vocation agro-pastorale, il représente une superficie de 96.063 ha, soit 32 % du territoire de la wilaya.

2-2-2-4- La chaîne du Djurdjura :

A vocation agro sylvo-pastorale, elle représente une superficie de 26.130 ha, soit 9 % du territoire de la wilaya.

2-2-2-5- La vallée de l'oued Sebaou :

A vocation agricole, elle représente une superficie de 50.000 ha, soit 17 % du territoire de la wilaya.

2-2-2-6- La dépression de Draa El Mizan :

A vocation agricole, elle représente une superficie de 15.000 ha, soit 5 % du territoire de la wilaya.

2-2-3- Le climat :

Le climat de la wilaya de Tizi-Ouzou est de type méditerranéen ; il est caractérisé par un hiver humide et froid et un été sec et chaud ; cela s'explique par le fait que « la wilaya est la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical. D'octobre- Novembre à Mars- Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide. Les autres mois de l'année, les masses d'air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d'Ouest en Est) de l'air.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

L'humidité dans la wilaya est due à des dépressions de front polaire qui balaient les montagnes et provoquent pluie et neige. »¹

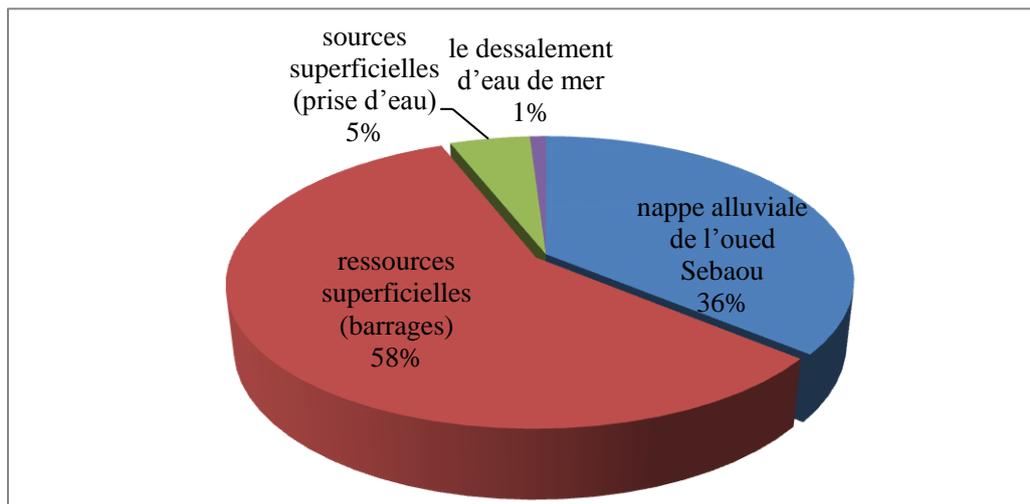
La pluviométrie moyenne se situe entre 600 et 1000mm d'eau par an ; et les précipitations peuvent varier d'une année à une autre, comme les neiges peuvent être abondantes notamment sur le Djurdjura.

2-2-4- Les ressources hydriques :

Le réseau hydrographique renferme deux (02) grands bassins versants à savoir le bassin de l'Oued Sebaou et le bassin côtier.

Les ressources en eau potable de la Wilaya sont soutirées à partir de : la nappe alluviale de l'oued Sebaou (36%), ressources superficielles (barrages) (58 %), sources superficielles (prise d'eau) (5 %), le dessalement d'eau de mer (1%)² (graphe N° 04).

Graphique N° 04: Les ressources en eau potable de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : établie par nos soins à partir des données de l'ANDI-2013.

Les ressources en eau de la wilaya peuvent être classées en trois (03) types :

2-2-4-1- Les ressources en eaux superficielles mobilisables:

Elles sont évaluées à 1 milliard de m³ par an mais celles réellement mobilisées ne sont que de 191,93 millions de m³/an.

¹ -ANDI, Wilaya de Tizi-Ouzou, op.cit. P13.

² - ANDI, Wilaya de Tizi Ouzou, op.cit. P15.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

2-2-4-2- Les ressources en eaux souterraines mobilisables :

Elles ont été estimées à 60 millions de m³ par an mais les ressources souterraines mobilisées sont seulement de l'ordre de 32,67 millions de M³/an.¹

2-2-4-3- Les sources :

La wilaya compte plus de 146 sources aménagées mobilisant un volume de 22,2 millions de M³ d'eau par an.²

Un potentiel hydrique important dont la ressource est cependant peu mobilisée pour l'irrigation. La DSAT estime à 8 400 ha irrigués, soit 8,5 % de la SAU. Cela s'explique par le fait que « les ressources en eau mobilisées destinées à l'agriculture proviennent principalement de forages avec 2,88 millions de M³/an, de sources avec 0,43 millions de M³/an, de retenues collinaires avec 2,74 millions de M³/an, du fil de l'eau avec 12,40 millions de M³/an et de grands périmètres irrigués (barrages de Djebba, Draa El-Mizan, Zaouïa et Tizi-Ghenif) avec 3,17 millions de M³/an »³.

2-2-5- La répartition des terres :

La superficie totale attribuée au secteur agricole de la wilaya est estimée à 258.253 ha dont 38,27 % (98 842 ha) de SAU (elle ne représente que 33,42% de la superficie totale de la wilaya) ; 9,87% (25491ha) de pacages et parcours, 44,53% (115000ha) de forêts et maquis et 7,32% (18919ha) de terres improductives ; la superficie irriguée quand à elle est de 8.400 ha.⁴

La SAU se caractérise par un morcellement extrême des exploitations au nombre de 66.650 unités (77 % ne dépassant pas 2 ha et seulement 06 % ont 5 ha et plus) et le statut juridique privé prime car 97 % des propriétés sont privées.⁵ « La répartition de la SAU par commune fait ressortir que sa plus grande partie est située en zone montagnaise sur des terres présentant généralement une pente supérieure à 12% et qu'elle est dominée par l'arboriculture en raison de son caractère montagnais »⁶.

¹- CHEDDED.M.A, op.cit. P37.

²- ANDI, Wilaya de Tizi Ouzou, op.cit.P19.

³- CHEDDED. M.A , op.cit. P37.

⁴- DSAT et OUADJER. A et REFAS. R, « problématique de financement de l'agriculture en Algérie », licence en monnaie-finance-banque, université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, P18.

⁵- DSAT, <http://www.tiziouzou-dz.com/dsa-presentation.htm>, consulté le 20/08/2016 à 17h.

⁶- OUADJER. A et REFAS. R, op.cit. P18.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

En termes de production agricole, les activités sont très diversifiées. Les productions végétales concernent l'arboriculture fruitière, les cultures fourragères en sec et en vert, la céréaliculture et particulièrement le blé dur, les cultures maraîchères, les cultures de légumes secs et la viticulture, mais l'arboriculture fruitière et particulièrement l'olivier, est la culture dominante dans cette wilaya. Quant à la production animale, elle concerne l'élevage bovin, ovin, caprin, cunicole, avicole et apicole, mais les élevages bovins, avicoles et apicoles sont les élevages dominants.

De ces caractéristiques si particulières à l'Algérie et à la wilaya Tizi-Ouzou se dégagent certains atouts, mais également des handicaps qui freinent un temps soit peu le développement du secteur agricole, notamment dans la wilaya mais auxquels les autorités font en sorte d'y remédier.

Section 3 : Les atouts et contraintes du secteur agricole en Algérie.

Le secteur agricole, pilier du monde rural, est le dépositaire d'un patrimoine sociétal et culturel qui contribue de façon déterminante à l'identité du pays. Cependant le secteur algérien est placé au carrefour de problématiques et d'enjeux essentiels, pourtant le secteur dispose d'atouts et de marge de progrès importants.¹ Nous allons voir dans cette section en premier lieu les atouts et contraintes de l'Algérie puis ceux de la wilaya de Tizi-Ouzou en particulier.

3-1- Les atouts et contraintes du secteur agricole algérien :

Le secteur agricole tient une place majeure dans le développement de nombreux pays. Il n'en n'est pas moins pour l'Algérie qui dispose d'un vaste territoire présentant une grande diversité de sol et de climat. Cette diversité lui procure un caractère assez différencié du secteur agricole². Cette dernière permet des productions variées de grande qualités, génératrices de nombreux emplois et créatrices de forte valeur ajoutée. Mais malheureusement ce secteur connaît également certaines contraintes qui sont aussi bien de l'ordre naturelles ou sociales qui gênent son développement.

¹- LAHLIMI ALAMI. A, « prospectives MAROC 2030 : Agriculture 2030 Quels avenir pour le Maroc ? », Haut Commissariat au Plan, p15.

²- BOULKEDDID. T, « l'utilisation des ressources productives dans l'agriculture algérienne : Evolution et Perspectives » ; Mémoire de magister en sciences économique, économie de développement, université Constantine 2, 2013, p29.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

3-1-1- Les atouts du secteur agricole algérien :

Le secteur agricole algérien présente plusieurs atouts, parmi eux on peut citer :

3-1-1-1- Large diversité de milieux agro climatiques :

Le territoire algérien recouvre deux types de régions : une zone saharienne dominante (à peu près 80 % du territoire) à climat désertique et une zone côtière à climat méditerranéen. L'Algérie bénéficie ainsi d'une grande diversité climatique qui favorise également une diversité au niveau des cultures. L'agriculture est surtout concentrée dans la région du nord du pays où l'on trouve les meilleures terres et les conditions climatiques les plus favorables. Le sud n'est pas en reste lui aussi, car il présente un fort potentiel agricole qui est en phase d'être exploité.

Notre pays dispose d'énormes potentialités en termes de parcelles agricoles, qui lui permettent non seulement d'assurer l'alimentation de sa population, mais également de jouer un rôle important dans la réduction des importations et l'augmentation des exportations ce qui permettrait d'augmenter les richesses du pays.

3-1-1-2- Un grand marché local et de proximité :

Le marché agricole algérien constitue le plus grand marché des 3 pays du Maghreb et le dixième au monde, avec 238 millions d'hectares mais la surface agricole utile (SAU) ne représente que 8,5 millions ha, soit 3,5% seulement de la superficie totale du pays¹.

3-1-1-3- Possibilité de production et de mise sur le marché de produits en hors saison et à longueur d'année:

L'Algérie, en vertu de son territoire diversifié et ses différents climats, présente l'avantage de produire tout au long de l'année quand les autres pays, y compris ceux voisins, ne le peuvent pas, des produits frais. Ce qui permet à l'Algérie de mettre sur le marché international une large gamme de produits comme les légumes et fruits en hors saison et ceci durant toute l'année.²

3-1-1-4- L'agriculture algérienne est pourvoyeur d'emplois :

Actuellement, le secteur agricole constitue un élément majeur de l'économie hors hydrocarbures du pays. Ensemble, les activités agricoles et agro-industrielles contribuent au

¹ - <http://www.djazagro.com/fr/presentation/lemarcheAlgerien>, consulté le 06/06/2016 à 23h

² - <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/92620>, consulté le 07/06/2016 à 23h00.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

PIB de l'Algérie à hauteur à peu près de 10%, et c'est sans doute le secteur qui peut créer le plus grand nombre d'emplois. Preuve en est, plus d'un million d'emplois et près de 260.000 exploitations en six ans ont été créés dans notre pays et 25 % de la population active se consacre au secteur agricole. Ainsi la production agricole algérienne a atteint 35 milliards de dollars en 2014 permettant de satisfaire les besoins du pays à 72% ; mais avec une meilleure gestion et une autre gouvernance, il pourra créer jusqu'à deux millions d'emplois de quoi réduire significativement le taux de chômage en Algérie.¹

3-1-2- Les contraintes du secteur agricole algérien :

Des freins sérieux au développement du secteur agricole se posent et bloquent sa transformation en un secteur moderne. Il souffre d'une faible productivité en raison de plusieurs facteurs défavorables, qu'ils soient externes (aléas climatiques) ou internes (sous mécanisation, faiblesse des investissements, infrastructures déficientes, manque de formation des ressources humaines, ...etc.). La surface agricole réduite accentue la faiblesse de cette productivité, parmi les contraintes auxquelles est confronté le secteur agricole algérien on peut citer :

3-1-2-1- Les aléas de climat :

Le risque climatique est un risque majeur pour l'agriculteur, et sans doute celui qu'il peut le moins métriser. Certes l'Algérie est connue pour la diversité de son climat, qui lui permet de diversifier ses cultures, et qui lui procurent également la possibilité de produire out au long de l'année des fruits et légumes variés.

Cependant le risque climatique ne peut être géré, et ces dernières années on a connu des conditions climatiques désastreuses à savoir : grêle, gel, sécheresse, inondations, tempêtes, neiges,...etc. la liste des événements susceptibles de causer des peines de production est donc, potentiellement des pertes de revenus, est longue. Or il devrait très probablement s'accroître dans le futur (en fréquence et en intensité).

La tendance actuelle en secteur agricole est à l'accroissement des risques de production et de prix. Les risques de productions devraient d'avantage augmenter à cause des changements climatiques, de la dégradation des sols, de la pénurie d'eau, de l'érosion des

¹ - https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_en_Alg%C3%A9rie, consulté le 07/06/2016 à 19h30.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

ressources énergétiques, des perceptions sociales de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du comportement des consommateurs.¹

3-1-2-2- Systèmes d'irrigation vétustes :

L'Algérie se situe dans l'une des régions du monde les plus déficitaires en eau. Cette pauvreté en potentialités hydrauliques, implique de fait la nécessité de fournir un complément d'irrigation, pour cultiver et atteindre des rendements de production satisfaisants.

Le secteur agricole est considéré comme le secteur le plus consommateur d'eau, avec une consommation de 59% (2012), alors que la superficie irriguée est 1,2 million ha soit 14% de la SAU.²

L'irrigation en Algérie a été associée aux périmètres d'irrigation des grandes plaines tels que d'ouest en est, Cheliff, Mitidja...etc. où ont été aménagés les premiers grands périmètres d'irrigation, l'irrigation des terres de ces périmètres est pénalisée par un quota d'eau alloué très variable et en baisse.

La superficie agricole irriguée est en très grande partie localisée dans le Nord du pays. On y distingue les grands périmètres d'irrigation (GPI) gérés par les offices régionaux ou de la wilaya (OPI) et les irrigations de petite et moyenne hydraulique (PMH) gérées directement par les agriculteurs. Les GPI –moins de 50 000 ha- sont alimentés en eau à partir de barrages et forages profonds investis par l'Etat mais ne représentent qu'une faible surface agricole.

Ceci s'explique en grande partie par la vétusté de ces réseaux d'irrigation et des problèmes de maintenance et de gestion. Un bon nombre de ces superficies en théorie équipées n'ont pas été réellement irriguées et les besoins en irrigation sont très loin d'être assurés.

3-1-2-3- La surface agricole est limitée et mal protégée :

La surface agricole, en Algérie est limitée. En effet la Surface Agricole Utile est de 8,435.000 ha soit 3.54% de la superficie totale de l'Algérie et représente 20% de la Surface Agricole Totale, ce qui demeure très limité.

¹ - SI-TAYEB. H, Op.cit. pp 66, 67.

² - http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm consulté le 03/05/2016 à 20h.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

L'Algérie présente une vulnérabilité découlant des caractéristiques naturelles des actions de l'homme, notamment dans le nord où la population se concentre sur un territoire limité créant ainsi une surcharge de population.

La production agricole devrait, en fait, s'accroître afin de répondre aux besoins alimentaires d'une population en constante croissance. Soit par l'augmentation des rendements ou par l'accroissement des superficies agricoles. Or, le constat, aujourd'hui, est la diminution de la surface agricole utile par habitant, suite à l'urbanisation incontrôlée.¹ En effet vu l'exode rurale, la terre est délaissée de plus en plus ce qui tend à réduire la surface agricole travaillée.

3-1-2-4- Contrainte démographique:

La stagnation du secteur agricole est relative à l'augmentation drastique de la population algérienne. Au lendemain de l'indépendance ont compté 11 millions d'algériens, la population a été multipliée par 4 en 50 ans. La population s'élève aujourd'hui à près de 40 millions d'habitants et l'on peut comprendre que cette pression démographique semble avoir exacerbé les difficultés du secteur agricole². L'Etat algérien pour lutter contre ces difficultés et répondre au mieux aux besoins alimentaires de la population en constante évolution, a mis en place plusieurs réformes agraires, aides et subvention à ce secteur afin de produire en quantité suffisante.

3-1-2-5- Contraintes financières :

Les structures productives d'un pays dépendent bien entendu de manière cruciale de ses investissements. Le capital, facteur de production dont la disponibilité et la mobilité sont des conditions fondamentales de celles des autres facteurs, exerce un rôle majeur sur l'équilibre des marchés et la croissance.³

En Algérie, le financement du secteur agricole présente des insuffisances et des inégalités d'accès à des services qui entravent le développement économiques en générale, et celui du secteur agricole, en particulier.

¹ - SI-TAYEB. H, Op.cit, p 135.

² - BENYOUCEF. B « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ?, Revue Agriculture, Université Ferhat Abbas Sétif 1, 2015, pp19,20.

³ - SI-TAYEB. H, Op.cit, p 180

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

L'absence de données fiables sur le financement agricole suffit à rendre compte du sous-développement des services financiers en Algérie, devant le sous financement important, le secteur informel et l'autofinancement prennent le relais du financement du secteur agricole.¹

3-1-2-6- Une faible utilisation d'engrais et d'intrants :

La contrainte financière peut avoir un effet important sur l'instabilité de l'offre et des marchés. Cette instabilité est liée au fait que les producteurs se retrouvent dans l'incapacité de se procurer des intrants en quantités suffisantes certaines années et donc produire d'une année à une autre avec la même intensité. Comme elle peut également empêcher le stockage spéculatif.²

En Algérie, il existe beaucoup de petites exploitations agricoles, généralement isolées, qui utilisent très rarement des engrais, et seul 7% de la superficie totale reçoit des intrants chimiques.³ Cela est dû principalement, au fait que, les exploitants agricoles ont du mal à financer l'achat d'engrais.

La plupart des petits paysans algériens connaissent la valeur des engrais, mais ils sont rarement en mesure de les appliquer au taux recommandé et à la période adéquate en raison des coûts élevés, du manque de crédit, des insuffisances dans la distribution et ont des revenus faibles et variables.⁴

Pour favoriser le développement des productions agricoles, l'usage intensif d'engrais et de semences mais aussi la mécanisation sont nécessaires.

3-1-2-7- Le droit foncier :

Le droit foncier est profondément inadapté aux besoins et pose problème. La priorité donnée à l'industrialisation a naturellement contribué au déclin agricole, mais c'est également à cause de l'anarchie du morcellement des terres et de manière générale du manque d'organisation du marché foncier que le secteur agricole accuse une sérieuse stagnation.

¹ - SI-TAYEB. H, Op.cit, p 180

² - Idem, p 184.

³ - SI-TAYEB.H, Op.cit.p 184.

⁴ - Idem, p 187.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

L'entremêlement entre la question agraire et la question foncière explique la complexité de la réforme agraire. Le journaliste Mustapha HAMMOUCHE du journal Liberté s'exprimait sur le sujet « Tant qu'on a peur d'envisager la restructuration des domaines agricoles en grandes surfaces "modernisables", on restera à l'état de sous-développement. On se demande pourquoi les projections de forums refusent de poser la question sous cet angle, à savoir sous son angle politique. Il paraît pourtant essentiel d'admettre qu'il n'y aura pas de révolution "agraire" et "alimentaire" sans révolution foncière». ¹

Sa remarque faisait écho aux politiques autour de la propriété des terres depuis l'indépendance qui selon lui sont loin d'avoir pris en compte les impératifs économiques et alimentaires, mais également aux dernières mesures permettant à presque n'importe qui de s'improviser agriculteur. La question foncière semble donc la pierre angulaire -ou du moins le dossier incontournable- de toute la problématique agricole. ²

3-1-2-8- L'assurance agricole et la prise en compte du risque:

Le niveau d'assurance et de soutien interne que le pays accorde au secteur agricole est relativement bas, seuls 5% des agriculteurs sont assurés, cela est essentiellement dû à:

- L'inadaptation des types d'assurances avec la nature de leurs activités et du volume de la production ;
- Au morcellement important des exploitations et la difficulté de toucher les petits producteurs ;
- Certains risques ne sont pas couverts, notamment pour les risques de sécheresse, malgré le lancement en 2008 d'assurances multirisques climatiques sur le maraichage et l'arboriculture. ³

Les assurances agricoles sont indispensables pour mettre les activités agricoles à l'abri de nombreux risques comme les inondations, le froid, le verglas, les incendies, les tempêtes, la sécheresse et autres, et assurer leur pérennité et leur élargissement à l'avenir.

3-1-2-9- Les risques naturels :

¹ - RAHMOUNI.M, « Réformer l'agriculture en Algérie (1) », Arabstthink, consulté sur <http://terangaweb.com/reformer-lagriculture-en-algerie/> le 15/03/2016 à 18h.

² - idem.

³ -SI-TAYEB. H, Op.cit, pp 183,184.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

Le risque naturel englobe les risques de production liés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et animaux, et aux changements technologiques (utilisation de semences, OGM par exemple), ainsi que les risques écologiques entrèrent par la pollution, le changement climatique ou la gestion des ressources naturelles comme l'eau.¹

3-2- Les contraintes et atouts du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou :

Tizi-Ouzou entant que l'une des plus grandes wilayas d'Algérie, et vu ses caractéristiques géographiques présente des atouts et est confrontée également à certaines contraintes qui lui sont propres, et qui freinent un tant soit peu, le développement du secteur agricole.

3-2-1- Les contraintes du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou :

A l'instar d'autres régions du pays, la problématique du secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou se pose en termes de modernisation et de développement des filières. Le déséquilibre entre les ressources naturelles insuffisantes, fragiles et les pressions sociales importantes qui s'exercent engendrent des phénomènes de précarité, de chômage et surtout d'exode rural.

3-2-1-1- Les contraintes naturelles :

De par son relief accidenté, avec un faible potentiel agricole, qui pose en plus la problématique de l'indivision et du morcellement, un territoire escarpé où les ressources naturelles déjà limitées, sont menacées de dégradations par un environnement en mutation devenant, de plus en plus exigeant.² La wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise par une agriculture de montagne traditionnelle de nature vivrière.

Ce climat montagneux influence les orientations et les conditions de développement de ce territoire où le planificateur ou l'aménageur se heurte à des éléments naturelles (neige, pluies, soleil, vent) et dont les effets sur le développement peuvent représentés des surcoûts à l'économie régionale.

Les zones de montagnes sont généralement défavorisées, notamment du fait des conditions de production agricole difficiles, mais qui présentent néanmoins des caractéristiques et avantages potentiels qui doivent être préservés comme la richesse de leur

¹ - SI-TAYEB. H, Op.cit, p 66.

² -Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, p 357.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

production traditionnelle de qualité (produits du terroir : miel, figes fraîches, figes sèches, l'huile d'olive, production animale...etc.)¹.

D'une manière générale, les zones montagneuses sont pauvres en sols fertiles, et riches en sols squelettiques, où, sur 2958 km², on ne dispose que de 98 842 hectares, de surface agricole utile ; le reste est occupé par le massif montagneux, les forêts et les broussailles.

Ce territoire montagneux occupe plus de 80% de la surface de la wilaya, avec des pentes supérieures à 12% ; il constitue, alors, l'un des facteurs principaux limitant le développement du secteur, auquel s'ajoute la faible superficie de la SAT qui est de 1/3 de la superficie totale de la wilaya.²

3-2-1-2- Les contraintes sociales :

Le secteur agricole demeure une activité économique importante mais pas principale dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il occupe le dernier rang en termes d'emploi avec un effectif de 17 914 soit 5,20 % de la population occupée à travers la wilaya. Ce secteur subit, alors, une véritable hémorragie de ses ressources humaines dès lors que l'exode rural et agricole s'est amplifié avec la diversité des opportunités d'emploi dans l'industrie, les services, ou dans le BTP. Ces éléments font que l'agriculture traditionnelle est en crise systémique, submergée par la concurrence et incapable d'assurer ses propres conditions de reproduction.

Pour cela, des actions doivent être initiées, notamment l'encouragement à l'investissement productif ; et ceci par :

- Les activités d'appui à l'agriculture, dont la formation, jouent un rôle capital dans toute politique visant à accroître les disponibilités alimentaires, à valoriser au mieux les investissements consentis directement dans le secteur productif et à améliorer le niveau des exploitants agricoles.
- En plus de la formation, l'action urgente à entreprendre dans le pays serait de soustraire l'agriculture aux aléas climatiques, notamment par une gestion rationnelle des intrants agricoles (semences ; fertilisants ...) et de l'hydraulique agricole ainsi que par un appui plus important de la mécanisation et de la recherche agricole.³

3-2-2- Les atouts du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou :

¹- ALLICHE. S et CHETOUI. D « L'évolution du secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de licence en science de gestion option comptabilité, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2008. p 70.

² - PAW. Op.cit. p 358.

³ - PAW. Op.cit. p 358.

Chapitre I : Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.

En ce qui concerne la wilaya de Tizi-Ouzou, le secteur agricole présente des potentialités de développement importantes dans les deux grandes vallées de la wilaya renforcées par le développement des ressources en eau (une dizaine de petits et moyens barrages sont programmés, destinés en partie à l'irrigation) et par les possibilités offertes par le soutien financier public dans le cadre du Fonds National de Développement Agricole et Rural. Une tendance à la reprise peut être observée dans la dernière période dans la céréaliculture, les cultures maraîchères et l'élevage bovin.

L'ex ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ahmed FERROUKHI avait affirmé que la production agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou est évaluée, en production globale, à 53,9 milliards de dinars, soit 1,95% de la production nationale. Elle est classée en 23^{ème} position à l'échelle nationale.

Considérée comme une wilaya à vocation agricole, Tizi-Ouzou a enregistré, en 2015, des performances encourageantes dans plusieurs filières notamment dans la filière lait, puisqu'elle compte 54 103 vaches laitières, 12 centres de collecte de lait cru pour une capacité de 148 329 litres/jour et 14 laiteries. Pour la production oléicole, 9,7 millions de litres d'huile d'olive ont été enregistrés durant la saison 2015-2016. Pour les viandes blanches, la production a été estimée à 185 000 quintaux, alors que la production des viandes rouges est estimée à 113 402 quintaux. Enfin, la wilaya de Tizi-Ouzou a enregistré 325 900 quintaux d'agrumes et 214 700 quintaux de raisins de table¹.

La Kabylie constitue un réservoir agro-alimentaire très important que la plupart des régions d'Afrique du Nord lui envient. Une meilleure exploitation de son potentiel agricole peut amplement assurer sa sécurité alimentaire. Sa production serait rapidement excédentaire et deviendrait exportatrice de produits agricoles. Elle inonderait le marché algérien, nord-africain et international de ses fruits, légumes, agrumes et céréales.²

Malgré la place que le secteur agricole occupe dans l'économie Algérienne, elle fait face à des problèmes d'ordre naturel, économique et structurel, Seule une action concertée de l'Etat et des paysans peut rendre ce secteur compétitif.

1 - <http://www.liberte-algerie.com/actualite/ferroukhi-annonce-un-plan-special-pour-le-developpement-agricole-245173/print/1>, consulté le 10/06/2016 à 23h.

2- Nouara Algérie (Environnement et Ecologie) <http://www.nouara-algerie.com>, consulté le 10/06/2016 à 22h.

Conclusion du chapitre I :

Dans ce chapitre, on a constaté à travers les définitions et les caractéristiques que le secteur agricole est un facteur important de l'économie de notre pays. Il permet de nourrir la population, d'entretenir la force de travail et de fournir des débouchés à l'industrie agro alimentaire, ce qui influe positivement sur les conditions de vie des populations locales.

La wilaya de Tizi-Ouzou est un espace à fort potentiel, qui montre la richesse et la variété des produits agricoles et industriels, un réservoir de main d'œuvre, barrage pour l'exode rural, pôle de développement et de progrès social, et lieu d'enrichissement rapide et d'accumulation de capitaux.

En définitive, la situation géographique de l'Algérie, constitue à la fois un atout et un handicap pour le secteur agricole. Afin de surmonter les différentes conséquences qui en découlent, l'Algérie a adopté des politiques économiques qui ont pour objectif, d'améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement de la production agricole et, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail ; c'est ce qu'on développera dans le chapitre suivant.

Chapitre II:

*Evolution des politiques, dispositifs
et modes de financement du
Secteur agricole (1962-à nos jour).*

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Introduction du chapitre II :

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, le secteur agricole a subi de nombreuses évolutions qui visaient à changer progressivement la situation économique et sociale existante de l'espace rural algérien ; plusieurs politiques agricoles ont été appliquées mais n'ont pas toutes réussi, ce qui a confirmé l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale et son rôle majeur pour le développement économique.¹

Les objectifs des différentes politiques agricoles mises en œuvre est d'atteindre la sécurité alimentaire et cela à travers, l'accroissement de la production agricole et alimentaire (afin de limiter les importations qui ont atteint un seuil intolérable en volume et en valeur), et la contribution à l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural.

Au même titre que les différentes politiques agricoles, les modes et dispositifs de financement du secteur agricole ont connu, eux aussi, une constante évolution depuis l'indépendance à ce jour, dans le but toujours d'améliorer et d'apporter les meilleures conditions de financement à ce secteur.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de présenter l'évolution des politiques agricoles en Algérie de l'indépendance à nos jours, puis on s'intéressera aux modes de financement du secteur agricole algérien et enfin les différents dispositifs d'aide assignés à ce secteur.

1- HAMOUCHE. F « 50 ans après l'indépendance, le secteur agricole préserve son rôle stratégique », Revue de presse, ONTA, 2012. P 02

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Section 1 : La politique agricole durant la période (1962-1999).

La priorité de la terre a toujours constitué un enjeu capital entre les différentes forces en présence. L'Etat algérien a joué un rôle de premier choix par ses interventions ; il a été l'initiateur de toutes les réformes agraires qu'a connues le secteur.

La politique agricole peut se définir comme une intervention publique dans le domaine de l'agriculture, ainsi que sur les importations et les exportations des produits agricoles et alimentaires, dont l'objectif est la sécurité alimentaire et l'organisation des marchés de produits agricoles entre autres¹.

Dans cette section, nous allons présenter le contenu de la politique agricole qu'a connue l'Algérie depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990 et cela en présentant séparément deux principales périodes à savoir : la période d'autogestion et la période de la révolution agraire.

1-1- Autogestion et révolution agraire (1962-1979) :

Cette période était caractérisée par une économie planifiée, puis elle a été suivie par une révolution agraire.

1-1-1- L'autogestion :

Cette période est caractérisée par une économie planifiée, une politique agricole fortement interventionniste et dirigiste de l'État. En effet, au lendemain de l'indépendance, la situation laissée après le départ massif des colons en 1962, a conduit l'Etat à concentrer son attention sur ces exploitations les plus riches du pays pour les céder aux ex-ouvriers agricoles qui avaient spontanément pallié à leur abandon. La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait, et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex-employés des colons et de leurs familles.²

On peut distinguer 05 étapes dans la mise en œuvre de cette première réforme à savoir:

- entre le cessez le feu (mars 1962) et l'automne de cette année là, se produit l'abandon de fait d'une partie des fermes coloniales reprises en main par les travailleurs permanents, aidés ou incités par des cadres syndicalistes locaux ;

¹- MERABET. L, Op.cit.

²- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », Op.cit., p 01.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- en mars 1963, le gouvernement légalise par décret la création des comités (ouvriers) de gestion dans les « biens vacants » et régleme leur fonctionnement ;
- le troisième moment commence le 1^{er} Octobre 1963, lorsque le président de la république annonce la nationalisation de toutes les fermes appartenant à l'étranger ;
- en octobre 1964, les nationalisations s'élargissent à des propriétaires algériens compromis avec l'ancien régime ;
- en 1966 enfin, un certain nombre de domaines autogérés sont reconvertis en coopératives agricoles de production des anciens moudjahidines (CAPAM).¹

1-1-2- La Révolution agraire (1971-1979) :

Elle était conçue pour restituer « la terre à ceux qui travaillent », mieux utiliser les capacités de production et répartir plus équitablement le revenu qui en résulte². Cette dernière est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole, à travers la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées, en imposant aux exploitants un mode de gestion collectif. Cette période a été également marquée par la création de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricoles, ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base du monde rural.

Pendant cette période, les modes de financement du secteur agricole ont demeurés essentiellement publics, sous forme de subventions dont le volume dépendait étroitement du niveau des recettes pétrolières, et leurs allocations étaient fixées selon les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale. Les premières années de construction de cette économie agricole étatique ont été empreintes d'un vent d'optimisme, mais elle n'a malheureusement pas pu concrétiser les résultats escomptés ; les conséquences résultantes sont, entre autres : la stagnation de l'activité agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et leurs déficits, ainsi que l'alourdissement de la facture des importations alimentaires.³

¹ - BEDRANI. S, BOURENANE. M, MOLINA.J, « les politiques agraires en Algérie Vers l'autonomie ou la dépendance ? », Edition : CREA, Alger 1982. ppp 383, 384 et 385.

² - BOUCHEMAL. S « Mutation agraire en Algérie », Edition l'Harmattan, Paris 1977, p 46.

³ - MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », op.cit. pp 01 et 02.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

1-2- Premières réformes de l'économie agricole Etatique (1979-1999) :

Au cours de cette période, le secteur agricole a été soumis à de profonds changements aussi bien dans sa structure que dans son mode de fonctionnement. C'est ainsi que furent mises en place les premières expériences de libéralisation des marchés, suivies peu après par une restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS), transformées en exploitations agricoles collectives (EAC) et en exploitations agricoles individuelles (EAI) tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fut introduit (loi 87-19) au cours de la même période ; celui-ci vise une réorganisation du secteur agricole en mettant fin à l'intervention publique dans la gestion des exploitations agricoles.¹

Ces réformes se sont amplifiées suite aux crises pétrolières et financières qu'a connues le pays durant les années 90 et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché. Ceci a abouti à la création des chambres d'agriculture et du crédit mutuel agricole, mais suivi par la fermeture de certaines entreprises publiques de valorisation des produits agricoles, le démantèlement des offices d'approvisionnement et du système des coopératives de services ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions Etatiques, et une chute des investissements agricoles. L'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à cette époque, n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs, en particulier les plus démunis d'entre eux ; c'est ainsi que l'Etat a adopté des mesures visant une réorganisation et un redressement de l'économie nationale, à savoir² :

1-2-1- La consultation nationale sur l'agriculture de 1992 :

En réaction aux effets et aux chocs induits par les politiques et réformes successives engagées pendant la décennie précédente, et celles annoncées, une large consultation nationale regroupant tous les acteurs du secteur, experts et universitaires, a été organisée en 1992. L'objectif de cette consultation est d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires et ce, sur la base d'un diagnostic de l'agriculture résultant d'une analyse de l'état des ressources naturelles et humaines existant.³

¹- RAHMOUNI. D, « contribution à l'étude des PPDR dans la wilaya de Tizi-Ouzou » mémoire de master en sciences économiques spécialité Management Territorial et Ingénierie de Projets Banque, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2013, p 17.

²- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », Op.cit. p 02.

³- RAHMOUNI. D, Op.cit. p18.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Dans cette optique, toutes les composantes des filières relatives aux principales cultures et à l'élevage ont été analysées, depuis l'étape de la production à celle de la transformation et de la commercialisation, y compris l'organisation de la profession, la politique foncière, la mobilisation des facteurs de production, la régulation économique, la politique des prix et celle du commerce extérieur. Les problématiques spécifiques à chacune des filières ont été prises en considération dans l'élaboration des recommandations émises par la consultation.¹

Parmi ces recommandations : la nécessité de recentrer le rôle de l'administration de l'agriculture sur ses missions régaliennes de réglementation, de régulation, de contrôle et d'appui aux opérateurs de terrain. Elle insistait en outre, sur la nécessité de décentraliser et de déconcentrer les responsabilités et les moyens, et sur le besoin d'encourager la participation des acteurs de terrain, à l'identification et à la mise en œuvre des opérations qui leur étaient destinées.²

1-2-2- Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement :

Suite aux recommandations de cette consultation, certaines mesures de réorganisation ont été entreprises par l'Etat pour promouvoir le développement du secteur. Des conférences nationales thématiques ont été lancées, en particulier sur le foncier agricole (décret de création de l'ONTA, 1996) et sur l'agriculture (politique de filière, et statut d'exploitant agricole). Parallèlement, l'Etat a lancé des programmes spécifiques comme par exemple, les programmes de grands travaux, les programmes de reboisement, et d'emploi rural. Toutefois, ces efforts n'ont malheureusement pu se matérialiser immédiatement, compte tenu des contraintes liées à la crise financière que traversait le pays pendant les années 90 et aux mesures d'austérité imposées à l'époque par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le tout aggravé par l'insécurité poussant nombre de familles rurales à abandonner leurs villages et leurs champs.³

A partir des années 2000, l'Etat a permis de mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir le secteur agricole selon des nouvelles approches plus décentralisées et participatives avec un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes.

¹- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », op.cit. p03.

²- RAHMOUNI. D, Op.cit., p18.

³- ADDOU. N, « Impact des projets de Proximité de développement rural intégré -PPDRI- sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie », Mémoire de magister en sciences économiques option Innovation et Entrepreneuriat Université ABOU BEKR BELKAID de Tlemcen, 2014, p 40.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Section 2 : Stabilisation, réconciliation nationale, actions d'urgence et politique actuelle de renouveau agricole et rural (2000-à nos jour).

Avec la stabilisation et le redressement progressif des finances de notre pays au début des années 2000, une troisième période a été marquée par la mise en œuvre de mesures destinées à appuyer la politique de réconciliation nationale et à dynamiser le développement rural, et à partir de février 2009 une quatrième période est engagée avec le lancement de la politique actuelle de Renouveau Agricole et Rural.

2-1- Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008) :

Dès la fin de 1999, la situation financière de l'Algérie qui a coïncidé avec la clôture du PAS s'améliora sensiblement. Cela a permis la mise en place d'un projet de développement du secteur agricole à travers le Programme National de Développement Agricole (PNDA), rebaptisé Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) en 2002.

2-1-1- Du PNDA au PNDAR :

Le plan national de développement agricole (PNDA) mis en œuvre depuis septembre 2000, a été lancé par le ministère de l'agriculture et du développement rural. Dans l'espoir d'être la solution aux problèmes du secteur agricole, ce plan a bénéficié de fonds importants orientés vers le soutien de l'investissement privé au sein des exploitations agricoles, afin d'accroître les niveaux de production et de productivité et ce, dans le souci d'améliorer rapidement la contribution du secteur agricole aux besoins alimentaires du pays.¹

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a, par conséquent, été renommé Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), qui se caractérise notamment par un très gros effort de financement et d'investissements à travers le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA). Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définis pour inclure la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire, tout en visant² :

- l'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays.

¹ - RAHMOUNI. D, Op.cit.page 19.

² - HADIBI.A, CHEKIREB-BOURAS. F.Z, MOUHOUCHE. B « Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, Algérie » Institut National Agronomique Algérie, 26-28 mai 2008, page 02.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles
- la promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ;
- la sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole, en matière d'emploi par la promotion de l'encouragement de l'investissement ;
- l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales, ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres, dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté. Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement.¹

2-1-2- La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD) :

En 2004, une nouvelle Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) est élaborée par le ministre délégué du Développement Rural (MDDR) ; cette dernière entendait promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines, et l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs publics et privés avec, pour but, d'encourager la participation et la responsabilisation élargies des populations et des services décentralisés.

Cette période a connu les premières expériences de décentralisation administrative, illustrée par les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) dont la conception est basée sur une démarche ascendante, participative et intégrée ; l'objectif principal est la valorisation des ressources locales et l'amélioration des conditions de vie des ruraux.²

En 2008, l'ensemble de ces plans est devenu la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) dont les fondements ont été posés par le discours du Chef de l'Etat en février

¹ - MADR, Op.cit page 05.

² - PPDR sont des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés, dans le but de permettre la stabilisation des communes rurales, relayé en 2007 par les PPDRI.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

2009 à Biskra, lors de la tenue des états généraux du secteur, et avec comme objectif, la croissance de toutes les possibilités agricole du pays.

2-2- La Politique actuelle de renouveau agricole et rural et le plan d'action FELAHA 2019 (2009-à nos jours) :

A ce sujet, nous essayerons de présenter le contenu de la politique de renouveau agricole et rural et quelques résultats du programme quinquennal 2010-2014, puis on s'intéressera au nouveau modèle de croissance politique FELAHA 2019.

2-2-1- La Politique actuelle de renouveau agricole et rural :

La Politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédé depuis 1962, à savoir le «renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale, tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale ». Ce défi passe inévitablement par la recherche à moyen terme de changements significatifs des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire. Cette stratégie vise ainsi, à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et, grâce à une implication des différents acteurs, et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.¹

2-2-1-1- Les piliers de la Politique de Renouveau Agricole et Rural :

La Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) s'articule autour d'un cadre Incitatif et de trois piliers principaux qui sont:

- le Renouveau Rural (RR),
- le Renouveau Agricole (RA),
- le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT).

¹- Le ministre BENAÏSSA, « La sécurité alimentaire, un des objectifs de la « nouvelle vision » de l'agriculture algérienne », consulter sur le site www.ennaharonline.com le 16/09/2016 à 22h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

A- Le Renouveau Rural (RR) :

« Le rural est synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser »¹. Le programme du RR a pour objectif le développement et l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales à travers la satisfaction des besoins de leurs populations en matière d'emploi, de logement et de viabilisation. Cela est en effet une condition indispensable pour un développement stable et durable de l'agriculture, menacée par l'exode rural et la baisse continue de la proportion de la main d'œuvre active agricole dans la population active totale.

Le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la Réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays.

Plus vaste dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural, et particulièrement, ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara).² Le RR implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.). Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification, valorisation du patrimoine culturel, ...etc.)

Enfin, Il s'appuie sur cinq programmes : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, ainsi que la mise en valeur des terres³.

B- Le Renouveau Agricole (RA) :

Le Renouveau agricole, quant à lui, se concentre sur la dimension économique et la rentabilité du secteur de l'agriculture pour assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il encourage l'intensification et la modernisation de la production et de la productivité ainsi que l'intégration de 10 filières prioritaires : céréales, lait, légumes secs, pomme de terre,

¹ - Le ministre BENAÏSSA, « Le monde rural synonyme d'avenir et de potentialités à valoriser », consulté sur le site <http://www.djazairess.com/fr/apsfr/234503>, consulté le 16/09/2016 à 23h.

² - MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », Op.cit p 09.

³ - Idem.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, phœniciculture (culture du palmier dattier), viandes rouges et aviculture.¹

Deux autres actions spécifiquement réalisées à l'attention de la production agricole sont aussi attribuées au programme de renouveau agricole qui sont :

- un système de régulation des marchés (SYRPALAC) mis en place en 2008 pour sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pommes de terre, tomates, viandes) et assurer une protection du revenu des agriculteurs et celles des consommateurs ;
- la modernisation et la meilleure adaptation du financement et des assurances agricoles.

C- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) :

Ce troisième pilier, le PRCHAT, se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique qui engage le pays dans la voie²:

- d'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- d'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- d'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts ;
- d'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole, afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.

2-2-1-2- Le Cadre incitatif :

En complément des trois piliers, le cadre incitatif regroupe les instruments développés et utilisés par l'administration, dans la conduite de son rôle régalien. Ces instruments sont principalement:

¹- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », Op.cit p 09.

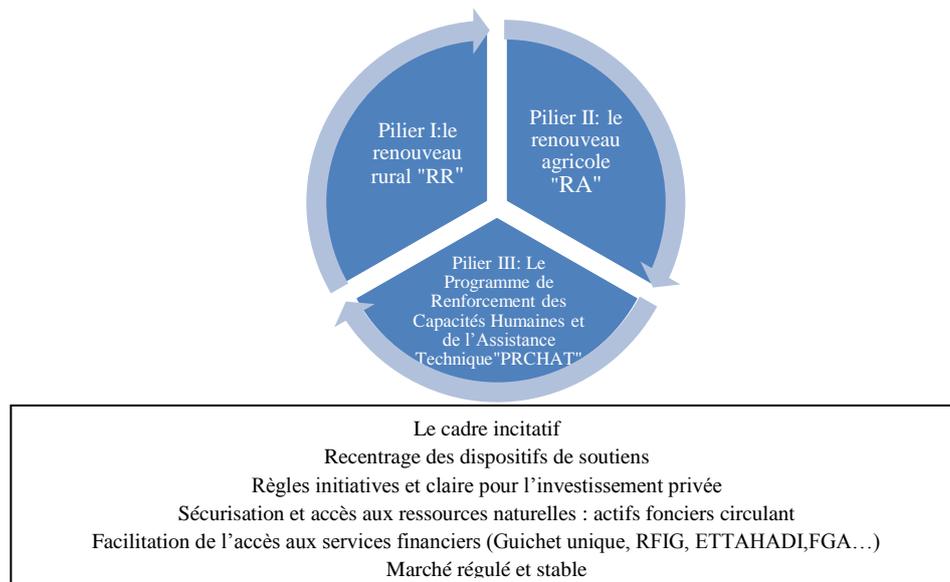
²- MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », novembre 2010, p 05.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- le cadre législatif, règlementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés ;
- les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole ;
- les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire ;
- les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens ;
- l'animation d'espaces mixtes (privés publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.¹

Le graphe suivant permet de synthétiser les trois piliers de la PRAR énumérés précédemment :

Graphique N°05: Les Piliers des Politiques de Renouveau Agricole et Rural



Source : *Etabli par nos soins à partir des données du MADR le renouveau agricole et rural.*

La mise en œuvre de la PRAR dans sa première phase, s'est inscrite dans le cadre d'un plan quinquennal (2010 – 2014) ; il a permis de consolider la dynamique de développement et d'engager un processus de réorganisation de l'activité agricole sur la base du recentrage des objectifs opérationnels assignés au secteur, du choix de l'approche filière, comme mode d'organisation de la chaîne des valeurs, et de l'identification des filières agricoles stratégiques dédiées au renforcement des bases productives de la sécurité alimentaire du pays.

¹ - MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », Op.cit., p11.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

2-2-1-3- L'impact de la politique de renouveau agricole sur les acteurs publics :

Depuis le lancement de la Politique de renouveau agricole et rural, les rôles d'un grand nombre d'acteurs publics ont été ainsi redéfinis, à travers une révision de leur statut, l'assainissement de leur situation, la restructuration de leurs services ou le renouvellement de leurs organes de gouvernance. Parmi les nombreuses réorganisations, trois mesures sont particulièrement orientées vers le secteur privé, et qui sont :¹

- le recentrage des missions de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) dans l'objectif est de faciliter l'accès au crédit et au soutien public. A travers notamment le guichet unique mis en place, un partenariat tripartite Etat - Banque - Opérateurs a été consacré pour offrir un accès aux mécanismes complémentaires de crédit - soutien - garantie accompagnant la mise en œuvre des investissements initiés par les exploitants et les opérateurs dans la production agricole et la modernisation des filières. Ceci, afin de renforcer les capacités et pour mieux accompagner les opérateurs dans la réalisation de leurs projets² ;
- l'entrée effective en opération de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA), pour faciliter et sécuriser l'accès au foncier agricole ;
- la dynamisation de l'interprofession par la création et la responsabilisation des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional.

2-2-1-4- Les résultats du programme quinquennal 2010-2014 :

La production agricole nationale a connu ces dernières années des évolutions très positives dans l'ensemble des filières agricoles. Elle permet d'approvisionner le marché local à hauteur de 72% des besoins³, selon le constat fait par le ministère lors de la 22ème session d'évaluation de la consolidation des programmes agricole et rural.

Cette évolution s'est traduite par un taux de croissance agricole de plus de 11% annuellement durant ce quinquennat, contre un objectif de 8,33%. Le nombre d'emplois créés par le secteur a connu un taux de croissance de 7,4% durant les cinq dernières années.

¹ - MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », Op.cit, P 19.

² - Idem, P 21.

³ - Déclaration du ministre du MADRP, 2014.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Des résultats encourageants ont été obtenus, dont la croissance moyenne annuelle des différentes filières a globalement progressée comme le montrent les taux suivants ¹:

- légumes frais : +13,4 % ;
- viandes rouges : + 12,5 % ;
- viandes blanches : + 12,6 % ;
- œufs : + 7,5 % ;
- céréales : 4,2% ;
- pomme de terre : 12,6 % ;
- production locale de lait cru : 8,3%.

L'ex ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Sid Ahmed FERROUKHI a souligné également que l'année 2015 s'était caractérisée par un approvisionnement stable en produits de large consommation, notamment le lait, les céréales et la pomme de terre, tandis que 173 000 titres de concession ont été attribués.

Le secteur agricole a enregistré une croissance annuelle de 7,5% en 2015 contre 1% en 2014, avec une production d'une valeur de 2 900 milliards DA pour les produits agricoles et de 46 milliards DA pour la pêche et l'aquaculture.²

Durant la même période, les programmes du renouveau rural ont permis la réalisation de près de 12 148 PPDR qui ont touché 903 communes, 4 221 localités, 1 114 420 ménages ruraux et 6 687 500 de personnes.

2-2-2- Le plan d'action FELAHA 2019 :

Suite aux résultats plutôt prometteurs du plan quinquennal 2010-2014, et dans le but de relancer toujours plus le secteur agricole, l'ex ministre de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche, Sid Ahmed FERROUKHI a mis en place ce qu'il qualifie d'un nouveau modèle de croissance, dénommé « PLAN D'ACTION FELAHA 2019 ». Il tire ses fondements essentiellement des résultats constatés de la saison agricole 2015-2016 et se

¹- MADR, « Evaluation de la Consolidation du Programme de Développement agricole »2015, consulté sur le site <http://www.minagri.dz/>, consulté le 18/09/2016 à 21h.

²- Le quotidien de l'économie, « la production agricole : Croissance de 7,5% en 2015 » consulté sur http://www.lemaghreb.dz.com/?page=detail_actualite&rubrique=International&id=74416, consulté le 20/09/2016 à 20h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

traduit par la réorganisation de l'ensemble de la politique agricole et rurale.¹ Cette nouvelle politique agricole, a expliqué le ministre, est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte de diminution des ressources financières du Trésor public.

Ce dispositif porte notamment sur la promotion de l'investissement privé national et étranger, l'appui à la promotion et la valorisation de l'ensemble des filières aquacoles, dont la pêche continentale pratiquée notamment au niveau des lacs et barrages, la pisciculture saharienne, la mise en valeur des terres, la promotion des investissements dans le domaine forestier national, le développement des filières agricoles et surtout, un développement plus soutenu des filières stratégiques (céréales, lait, fourrages, viandes, légumes secs), la substitution aux importations massives de certains produits agricoles et alimentaires et la construction de filières agricoles et agroalimentaires dédiées à l'exportation, permettant ainsi à notre pays de diversifier ses ressources financières extérieures.²

Pour Mr. FERROUKHI, les agriculteurs qui ont bénéficié des aides durant les années précédentes doivent, à leur tour, soutenir le secteur à travers des investissements ou des partenariats public-privé et privé-privé³, cela dans le but de redynamiser la croissance économique du pays.

2-2-2-1- Les actions à mener:

Cette nouvelle politique agricole se décline en trois piliers : l'agriculture et l'élevage ; les forêts et les bassins versants ; la pêche et l'aquaculture. A chaque pilier, des actions sont à prévoir, à savoir :

A- Agriculture et élevage :

- poursuite de l'intensification intégrée des filières agricoles : accroissement de la production, substitution à l'importation et exportation ;
- ajustement et développement de l'instrument de régulation ;
- mobilisation des compétences autour des filières ;

¹ - Article de presse « Nouveau plan agricole FILAHA 2019 : Pour objectif de réduire les importations de 2 milliards de dollars », consulté sur <http://www.djazairress.com/fr/lemaghreb/77302>, consulté le 20/09/2016 à 23h.

² - OAMRI. C, « Objectifs de développement des filières stratégiques de l'Agriculture », MADRP, 02-06-2016, p 02.

³ - Algérie presse service, « un nouveau plan agricole visant une réduction de 2 milliards de dollars d'importations », consulté sur <http://www.aps.dz/economie/43108>, consulté le 22/09/2016 à 13h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- accompagnement et appui aux porteurs de projets ;
- modernisation des exploitations agricoles.¹

B- Forêts et bassins versants :

- poursuite des efforts d'intensification des actions de protection et d'aménagement ;
- développement d'une économie forestière : mise en valeur dans le domaine forestier, valorisation des produits forestiers, promotion de l'écotourisme.²

C- Pêche et aquaculture :

- renforcement de la protection et préservation des ressources halieutiques ;
- accompagnement et appui aux projets d'investissements ;
- croissance de la production et développement des filières à l'exportation ;
- innovation : mobilisation, diffusion et appropriation.³

2-2-2-2- Les objectifs du plan :

Ces nouvelles orientations, selon le ministère de l'agriculture, ont de nombreux objectifs, d'ici l'horizon 2019 ; parmi eux, on peut citer :

- une croissance agricole moyenne de 5% ;
- une superficie agricole irriguée de l'ordre de 2ha ;
- une production d'une valeur de 4300 milliards de DA dont 110 milliards pour la pêche ;
- un taux de boisement de l'ordre de 13% ;
- la création d'environ 1.500.000 millions d'emplois ;
- les exportations agricoles de l'ordre de 1,1 milliards de dollars ;
- une réduction de plus de 2 milliards de dollars d'importations alimentaires (2 milliards de dollars (poudre de lait, blé dur, semence pomme de terre (A), viande bovine et tomate industrielle) et 360 millions de dollars, (laits et produits laitiers, viandes rouges, bovins, poissons, intrants avicoles, semences, plants fruitiers, légumes et fruits frais...etc).⁴

¹ - MADR, « plan d'action FELAHA 2019 », 02/06/2016, p 04.

² - Idem, p 05.

³ - Idem.

⁴ - OAMRI. C op.cit. p 03.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Le tableau ci- dessous reprend les différents résultats obtenus durant la période 2014-2015 et les objectifs à atteindre d'ici l'horizon 2019 dans les cultures stratégiques à savoir : la céréaliculture, les légumes secs, la viande bovine, et la phœniciculture...etc.

Tableau N°01: Production agricole enregistrée en 2014-2015 et perspectives pour 2019.

Filières	Production 2014-2015	Production attendue en 2019
Céréaliculture	37,6 millions Qx	69,8 millions Qx
Légumes secs	873.950 Qx	2 millions Qx
Viande Bovine (engraissement local)	10.000 tonnes	60.000 tonnes
Phœniciculture	29.000 tonnes (exportation)	12,6 millions Qx

Source : Etabli par nos soins à partir de données de MADRP, 2016.

On constate du tableau que :

- la production de la céréaliculture en 2014/2015 est estimée à 37,6 millions Qx et que le gouvernement envisage d'améliorer cette filière pour atteindre une production de 69,8 millions Qx en 2019. Ceci dans le but :
 - de ne plus importer de blé dur (0 % importations);
 - réaliser un gain de production de 15 millions de Qx pour une valeur de 800 millions de dollars.
 - atteindre une superficie d'irrigation céréales de 600.000 ha.
- la production de légumes secs en 2014/2015 est de 873.950 Qx et que celle attendue en 2019 est évaluée à 2 millions Qx, dans le but d'atteindre un taux de couverture de 100% des besoins en pois chiches et lentilles, et une économie de plus de 100 millions de dollars.
- la filière existante d'engraissement local doit passer d'une production de viande bovine de 10.000 tonnes (en 2014-2015) à une production de 60.000 tonnes en 2019 afin de réduire à 0 % les importations de viandes bovines par le développement de réseaux et centres d'engraissement avec les 03 abattoirs modernes (Ain Mlila, Hassi bahbah, Bouktob) en plus des abattoirs privés.
- en ce qui concerne la phœniciculture ; en 2015, le volume de la production exportée est estimée à 29.000 tonnes et la production attendue en 2019, est de 12,6 millions Qx, cela dans le but d'atteindre 100.000 tonnes exportées pour une valeur de 100

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

millions de dollars. Mais cet objectif ne saurait être atteint sans la modernisation des techniques culturales dans les oasis et la réhabilitation des anciennes palmeraies...etc.

En ce qui concerne les autres filières, les objectifs à l'horizon 2019 sont les suivants ¹:

- réduction à 0 % l'importation de poudre de lait destinée à la fabrication de produits dérivés (150.000 tonnes de poudre de lait); soit une économie de 750 millions de dollars.
- pour la filière pomme de terre, la production attendue est de 6,7 millions de tonnes dont 70.000 tonnes prévues à l'exportation, pour une valeur de 30 millions de dollars.
- une production de 11.431.711 quintaux de tomates industrielles avec l'exportation de 25.000 tonnes en double concentré, soit un gain de plus de 60 millions de dollars et pas d'importations de concentré.
- l'oléiculture, quant à elle, doit atteindre une production en 2019 de 8,1 millions de quintaux avec le développement des exportations, à hauteur de 5 millions de litres, pour une valeur de 14 millions de dollars.
- pour ce qui est de l'arboriculture fruitière, une production de 13,5 millions Qx est attendue en 2019, ce qui réduirait l'importation des agrumes frais de 23.000 tonnes (51.000 tonnes actuellement), pour une valeur de 14 millions de dollars.
- production attendue en 2019 de 5,8 millions Qx de viande blanche et de 8.9 milliard d'unités d'œufs afin d'en exporter 700 millions et ne plus importer d'œufs à couvrir.
- l'apiculture enregistrera quant à elle, une production en 2019 de 10.000 tonnes, y compris 100 tonnes de miel exporté.²

D'après les perspectives DU PLAN D'ACTION FELAHA, l'Algérie arrivera à s'assurer la sécurité alimentaire nationale, à promouvoir un développement économique durable et même à devenir un pays exportateur de produits agricoles.

Pour mieux renforcer cette optique, B.HERVIEUX (2006), pense que les politiques ne se décrètent pas : elles se préparent, se construisent et se bonifient grâce à la coopération, l'échange et le partage d'informations.

¹- OAMRI. C, op.cit., pp 06et08.

²-Idem, ppp 09,10 et 11.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Section 3 : Modes et dispositifs de financement du secteur agricole.

Depuis 1962, le secteur autogéré s'est vu financé par le Trésor Public suivi par la suite par la banque centrale de 1963 à 1965, puis avec la création de la BNA 1966 qui a pris en charge le financement du secteur autogéré agricole. Après la création de la BADR, et depuis les années 1990, le financement du secteur agricole était assuré par elle. Cette dernière a varié ses financements selon les particularités du monde agricole. On retrouve d'une part, le financement bancaire à travers les crédits agricoles, et d'autre part, le financement public à travers des fonds mis en place par l'État et gérés par la BADR pour le compte du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Ces fonds sont destinés à financer les actions de soutien au secteur agricole de manière générale. Elle finance également des projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi de jeunes tels que l'ANSEJ, la CNAC ou l'ANGEM.¹

3-1- La notion de financement et ses différents types :

Tout agent économique a besoin de financement pour effectuer ses différentes transactions et opérations ; alors en quoi consiste ce financement ?

3-1-1- La notion de financement :

Le financement est l'opération par laquelle un agent économique se procure les ressources nécessaires à son activité. C'est un facteur très important dans le processus de production ; il se caractérise par les flux ou les fonds ou l'approvisionnement en matière première entre l'établissement de financement (le bayeur de fonds) et l'activité et le secteur bénéficiant de ce financement. Il se peut que l'objectif final de ce financement soit l'investissement et l'expansion des activités quelque soit le secteur ou bien la gestion et le maintien du degré de production du secteur bénéficiaire.

¹- <http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/150-milliards-de-dinars-pour-les-agriculteurs>, consulté le 26/09/2016 à 21h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Ce financement génère généralement des effets économiques et sociaux, et permet aux agriculteurs d'exploiter leurs terres, de s'octroyer des semences, des insecticides et des équipements agricoles (BOUNAOUA, 2002).¹

3-1-2- Les types de financement :

Quelque soit le stade de développement des entreprises, elles se retrouvent toujours confrontées à des choix qui mettent en cause deux sources de financement, à savoir :

3-1-2-1- Le financement interne :

C'est l'autofinancement au sens large. Ces ressources constituent des profits non distribués à réinjecter pour l'exploitation et le développement de l'entreprise.

3-1-2-2- Le financement externe :

Il suppose une relation prêteurs/emprunteurs qui peut se faire de deux manières :

A- Le financement à partir des marchés de capitaux :

L'objectif principal de ces marchés est d'assurer la rencontre des agents économiques afin de réaliser l'équilibre entre l'offre des capitaux des uns et la demande de fonds des autres.

B- Le financement bancaire :

Ceci constitue une alternative au marché. L'emprunteur peut s'adresser aux guichets des établissements de crédit. Ceux-ci sont en principe équipés pour estimer la qualité des emprunteurs ; et leur accordent des prêts à court, moyen ou long terme.²

3-2- Le crédit agricole et son évolution :

Le crédit agricole est né en Algérie des difficultés rencontrées par la petite et moyenne agriculture, à une certaine époque à trouver auprès des établissements bancaires, les capitaux nécessaires à l'exploitation, l'équipement et la mise en valeur de leurs propriétés. À la fin du

¹- AOUARIB. S, « les assurances agricoles, le financement et le développement de l'agriculture dans la wilaya de Ouargla (cas de la région de Ouargla)», ingéniorat d'Etat en Agronomie Saharienne option production végétale, Université de Ouargla, 2005, p 14.

²- HADBI. Y, HAMMANI. Y et GHANINE.L, « financement bancaire du secteur agricole en Algérie : cas des crédits octroyés par la BADR (agence DBK) », licence en sciences économiques option Economie et Gestion de l'Entreprise, Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, 2011, p 13.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

siècle dernier prévalait le système de crédit dit « par en bat » c'est-à-dire comme organe essentiel de distribution, des organismes au contact des utilisateurs.¹ Par la suite, il y a eu la création d'institutions financières spécialisées répondantes aux opérations de crédits nécessaires au secteur agricole.

3-2-1- Les Sociétés Agricoles de Prévoyance (SAP) :

Les Sociétés agricoles de Prévoyance (S.A.P.) constituent une forme originale des groupements mutualistes et coopératifs. Créées et appelées Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P. en 1893), elles se sont transformées depuis la réforme du 25 septembre 1952 en Sociétés Agricoles de Prévoyance (S.A.P.) ; elles ont couvert les besoins de financement du secteur agricole de 1962 à 1968. ² « Les sociétés devaient se situer à l'avant-garde du progrès agricole et assurer un rôle de défense des intérêts autochtones »³. Elles ont eu pour but de mettre à la disposition des petits cultivateurs, dont la nature juridique des terres est complexe ou les modes de culture archaïques, toute la gamme de crédits dont ils ont besoin pour leur exploitation agricole. Les garanties exigées sont beaucoup plus souples que celles du droit commun et substituent notamment d'autres sûretés à celles de l'hypothèque.

Elles ont exercé des fonctions coopératives pour la production, la conservation et la vente des produits, et des fonctions bancaires lorsqu'il s'agit de prêts à consentir pour toutes les opérations agricoles (prêts de semences, de matériel, etc.). L'activité des S.A.P. s'exerce dans les domaines les plus variés de l'agriculture par l'intermédiaire des différentes sections créées (section " crédit ", " céréales ", " autres produits ", " exploitation agricole ", " matériel agricole ", " artisanales ", " tabacs ", " henné "). L'aide apportée aux fellahs dans chacune de ces trois grandes disciplines, coopérative, assurance et crédit, est financée par un établissement central : le Fonds commun des S.A.P. qui est à la fois une Banque et un organisme d'action économique, une banque par son système de financement et par ses ressources tirées essentiellement de l'emprunt, un organisme économique dans la mesure où il

¹ - LEBEAU. M, « le crédit agricole mutuel en Algérie », série économique le crédit agricole, 1950 consultable sur http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/28_credit_agricole.htm, consulté le 28/06/2016 à 23h.

² - HADBI. Y, HAMMANI. Y et GHANINE. L, op.cit., p13.

³ - BONNICHON. P, GENY. Pet NEMO. J, « Présences françaises outre-mer (XVIe-XXIe siècles).

Tome I - Histoire : périodes et continents », Editions KARTHALA, 2012, p 584.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

oriente la production et où il accompagne ses conseils de moyens nécessaires à la réalisation du programme qu'il s'est tracé.¹

3-2-2- La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel « CACAM » :

« Les gros et moyens fellahs peuvent bénéficier de prêts grâce aux caisses régionales de crédit agricole mutuel, et les petits fellahs bénéficient des services des SAP »². Elle s'est construite ainsi :

3-2-2-1- Les caisses locales :

Destinées aux agriculteurs d'une même localité désireux de faire appel au crédit et qui devaient au préalable souscrire à une part du capital de la société. Ainsi, les caisses locales des régions pauvres parvenaient difficilement à équilibrer leurs opérations tandis que celles des régions riches faisaient apparaître des excédents.³

3-2-2-2- Les caisses régionales :

« En 1901, il y a eu la création des « caisses régionales » appelées à fédérer les caisses locales d'une même région, à contrôler les opérations et à jouer à leurs égards le rôle de caisse de compensation, en faisant bénéficier les caisses locales des régions pauvres, des excédents de ressources provenant des caisses locales des régions riches. Cette première réorganisation donna une belle impulsion au crédit agricole mutuel qui parvient à soutenir efficacement la petite et la moyenne agricultures aussi bien dans son activité individuelle que dans son activité collective».⁴

Il faut aussi citer qu'en 1927, il y a eu la création d'une Caisse Foncière Agricole d'Algérie (CFAA) chargée de consentir aux caisses régionales et locales, les avances nécessaires à l'octroi de prêts à moyen et à long terme.

En 1975, on se décida à compléter l'organisation algérienne à l'image de l'organisation métropolitaine, en créant sous le nom de le CACAM, une caisse centrale à qui ont été confiées les attributions de soutien financier et de contrôleur. La CACAM aide les

¹ - Collectif des Guelmois, « L'AIDE A L'AGRICULTURE EN ALGERIE, Région de Guelma », consultable sur <http://www.piednoir.net/guelma/agriculture/aideagriculturejanvier09.html>.

² - LAUNAY. M, « paysans algériens : 1960-2006 », 3^{ème} Editions, KARTHALA, 2007, p 215.

³ - BAYOU. L et BELHADJ. L, « le financement de l'agriculture en Algérie, cas de la BADR », mémoire de licence en sciences économiques option Monnaie Finance Banque, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2011, p 62.

⁴ - LEBEAU. M, Op.cit.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

agriculteurs grâce à différents prêts : prêts à court terme (prêts de campagne) et prêts à long terme ; elle puise ses ressources de ressources propres, de dotations de l'Etat et des capitaux d'emprunts, à savoir : les dépôts de fonds confiés aux caisses régionales et les fonds provenant de réescompte en banque.¹

3-2-3- Les Caisses de Prêts Agricoles « CPA » :

Les agriculteurs adhérents aux caisses locales de CAM, étant une minorité à cause de la complexité du régime foncier musulman ; le manque de formation économique et juridique, des petits propriétaires qui n'offrent pas toujours les garanties demandées, sont certainement à l'origine de la création de la « Caisse des Prêts Agricoles » en 1935. Cette caisse est chargée d'effectuer les opérations suivantes :

- assainir les caisses régionales grâce à des prêts hypothèques à long terme ou prêts de colonisation ou de désendettement ;
- accorder des prêts à des conditions plus avantageuses que la CACAM.²

La CPA est arrivée à sauver de la ruine un nombre élevé de fellahs et à obtenir sans recourir aux moyens extrêmes le recouvrement des créances.

3-3- Le financement public :

Le financement du secteur agricole ne relève pas exclusivement des opérations bancaires (crédits), mais aussi de divers fonds publics créés dans le but de soutenir l'agriculture. Parmi ces fonds, on peut citer : FNDA, FGPPA, FGCA, FPZ, FNRDA

3-3-1- Fonds National du Développement Agricole (FNDA) :

Le FNDA est un compte d'affectation spéciale n°302-52, créé par la loi de finance pour l'année 1988. Toutefois, ce compte n'est devenu fonctionnel qu'en 1990, en guise de la publication du décret exécutif N°90-208, faisant les modalités de son fonctionnement et définissant les agriculteurs et les producteurs pouvant bénéficier de l'aide de ces fonds.

Le ministre de l'agriculture vise une meilleure efficacité de l'intervention du soutien accordé par l'Etat à la promotion des investissements. Les subventions concernent :

¹ - BAYOU. L et BELHADJ. L, Op.cit. p 64.

² - BAYOU. L et BELHADJ. L, Op.cit., p 64.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- le soutien aux investissements productifs initiés par les agriculteurs ou éleveurs professionnel ;
- la bonification des intérêts pour les crédits d'investissements et d'exploitation ;
- l'aide financière pour la promotion de la production laitier versée aux producteurs et collecteurs de lait.

3-3-2- Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole (FGPPA) :

Ce fond est ouvert sous le compte n° 32-06 ; les modalités et les mécanismes d'évolution et d'affectation des subventions du FGPPA sont fixés par le décret exécutif promulgué en 1993.

Le FGPPA est destiné à garantir les prix de la production des produits stratégiques (céréales, légumes secs,...) et les produits de consommation (pomme de terre). Notons que les prix des produits de consommation ne bénéficient plus des aides de ces fonds après la libéralisation de leurs prix.

Il n'y a que les blés qui continuent d'être subventionnés par l'octroi d'une prime incitative à l'évolution des rendements.¹

3-3-3- Fonds de garantie des calamités agricole (FGCA) :

Le FGCA est institué en 1990 pour faire face aux dommages et calamités touchant l'agriculture algérienne dont la production agricole est fortement liée aux variations annuelles et saisonnières (blé tendre, blé dur, orge, avoine), qui reste dépendante à concurrence de 90% du régime pluvial. Les montants des indemnités accordées sont déterminés sur la base des recettes et des ressources du soutien.

Les soutiens pour les calamités agricoles accordées par le FGCA pour la période 1990-2000, sont en moyenne de 1 milliard de DA par an, et cela pour faire face à la sécheresse, les gelées et les inondations...etc.

3-3-4- Fonds de Protection Zoo Sanitaire (FPZ) :

Le FPZ est installé en 1993 dans le but d'améliorer la prise en charge de la santé animale. Ce fonds est financé par les dotations du budget de l'Etat et les produits des taxes

¹- BAYOU. L et BELHADJ. L, Op.cit. , p 70

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

parafiscales instituées à son profit. En termes de dépenses, il enregistre les opérations liées au développement de la santé animale, à l'abattage obligatoire décidé à la suite d'épizooties ou de maladies infectieuses et aux campagnes prophylactiques.

3-3-5- Fonds National de Régulation et de Développement agricole(FNRDA) :

La mise en place du FNRDA en 2000, à la suite de la fusion des deux fonds existants auparavant, le FNDA et le FGPPA s'inscrit dans le cadre du PNDA.

Le FNRDA constitue un modèle de financement original et qui apporte les subventions nécessaires à la réalisation des investissements. Cependant, il s'agira dans ce nouveau dispositif d'être plus rapide dans l'exécution, en assouplissant les procédures et en responsabilisant les services décentralisés de l'agriculture. Le FNRDA constitue donc le principal moyen de mise en œuvre de la nouvelle politique du PNDA.¹

Cependant, suite à la crise économique causée par la chute du prix du pétrole qui menace le pays, il a été décidé par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche de surseoir à tout financement des projets inscrits dans le cadre du Fonds national de développement agricole (FNDA), en dehors des semences et des engrais. Les bénéficiaires ayant réalisé des investissements sont aussi appelés à achever leurs projets sous peine de résiliation des contrats. Par ailleurs, aucun projet s'inscrivant dans le cadre du programme FNDA ne sera financé.

3-4- Le financement bancaire de l'agriculture (la politique de crédit bancaire) et les différents dispositifs aidés :

Le financement du secteur agricole a été juste après l'indépendance sous la charge de l'Etat à travers le Trésor public, puis par la Banque Centrale jusqu'en 1966 date de la création de la BNA qui en a pris les rênes, puis à son tour, relayée par la BADR en 1990, chargée plus précisément de financer les exploitations agricoles. Et pour financer ce secteur d'exploitations agricoles privées, divers modes de financement ont été développés, à savoir :

¹- BAYOU. L et BELHADJ.L, Op.cit, p 72.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

3-4-1- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) :

Elle a été créée en 1966 et dotée d'un pouvoir très large notamment du monopole de financement du secteur agricole privé et non privé. « Elle a mis en place une organisation spécialisée pour remplir les trois missions qui lui sont assignées, à savoir :

- exécuter la politique des pouvoirs publics en matière de crédit ;
- assurer à titre exclusif, le service financier des exploitations autogérées et des groupements professionnels ;
- participer au contrôle économique de ces exploitations et organismes. »¹

Dans un premier temps, elle a continué à utiliser le réseau du crédit agricole mutuel, mais à partir de 1968, les pouvoirs publics ont été poussés à mettre en liquidation toutes les caisses agricoles et à confier le financement direct à court et à moyen termes du secteur agricole à la BNA.²

A partir de 1968, la BNA a écarté tout l'ancien circuit de financement de l'activité agricole, avec une nouvelle mise en service d'un instrument de contrôle de l'agriculture et grâce à deux types de crédits qui sont « le crédit campagne » et « le crédit d'équipement ». Par ailleurs, le financement du secteur agricole privé n'a pas connu un engouement lui permettant de se développer ; il n'y a eu que de faibles montants accordés par les banques dans le cadre des crédits d'investissements ou de crédits de campagne.³

3-4-2- La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR) :

La politique de crédit bancaire s'est dotée en 1982 d'une banque spécialisée, en l'occurrence la BADR qui est actuellement la seule institution équipée pour servir le monde rural dont les besoins financiers sont vastes et croissants. Ceci s'explique par le fait que la BADR va tendre ses efforts principalement vers la satisfaction de ces besoins. Elle trouvera les moyens techniques et financiers qui lui permettront de servir le plus grand nombre d'agriculteurs et acteurs économiques en milieu rural.

3-4-2-1- Cadre de financement :

La BADR Accorde son concours :

¹ - NAAS. A, « le système bancaire algérien De la décolonisation à l'économie de marché », MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003, pp46 et 47.

² - HADBI. Y, HAMMANI. Y et GHANINE.L, op.cit., p14.

³ - BAYOU. L et BELHADJ. L, op.cit. , pp 66 et 67.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- à toute personne physique ou morale qui exerce une activité économique rentable ;
- à tous les secteurs qui en amont ou aval, concourent au développement de l'agriculture telles que les activités agro-industrielles publiques ou privées de toute nature ;
- elle finance toutes les activités industrielles ou commerciales et professions libérales, concourent au développement du monde rural en particulier, et au développement économique du pays, en général.¹

3-4-2-2- Mode de financement:

La BADR accorde ses concours financiers, soit en dinars algérien, soit en devises convertibles, par tous les instruments financiers et particulièrement par :

- l'octroi de facilité de caisse ;
- l'octroi de crédit à court, à moyen et long termes ;
- les prises de participation du capital de ses clients et l'émission de souscription ;
- l'émission de garanties de paiement.²

3-4-2-3- Limites de financement :

Afin d'assurer un développement harmonieux de son portefeuille, et de répartir ses risques de façon à minimiser l'impact, la BADR limitera ses engagements par client aussi bien pour ses prêts que pour ses prises de participation et s'assurera que leur contribution propre aux opérations qu'elle finance soit suffisante

A cet effet, la direction générale établira des normes et des ratios qui devront être suivis pour ces opérations.

En dehors des normes de crédit, dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et au crédit, le conseil d'administration établit les limites d'interventions que la BADR respectera ; on peut citer quelques unes à titre d'exemple :

- limitation des prêts (court, moyen et long termes). Les crédits à moyen et long termes dans le secteur agricole sont limités à 60% du coût de l'investissement ;

¹ - SI TAYEB. S, « le financement de l'activité agricole en Algérie, cas : BADR/agence d'AZAZGA », rapport de stage de licence en sciences économiques option Economie Financière et Bancaire, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2013, p 18.

² - Idem.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- le pourcentage maximum de participation dans le capital d'une entreprise autre qu'une filiale de la BADR sera limité à 35% ; il peut être dépassé lorsqu'il s'agit de protéger ses intérêts ou ceux de ses clients¹.

3-4-3- Implication de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) dans le financement agricole :

La Mutualité Agricole est une institution née au début du siècle. Elle est issue de la réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, à savoir :

- la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA).
- la caisse centrale des mutuelles sociales agricoles (CCMSA).
- la caisse mutuelle agricole de retraite (CMAR).

La mutualité agricole organisée en caisse nationale et caisses régionales, conformément à l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972, avait alors pour objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture (Assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricoles).²

Sa mission a connu des changements puisque cette caisse s'est vu attribuer une vocation de banque à partir de 1995. Cette structure d'organisation fait désormais ressortir un réseau constitué de 65 caisses régionales éparpillées à travers le territoire national et appelées « Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA) ».

Après la mise en place du FNRDA, la CNMA est chargée de domicilier toutes les opérations financières de ce fonds, à travers ces caisses agricoles³. Comme dans le cadre des crédits R'FIG, il est demandé dans le dossier de souscription au crédit une subrogation d'assurance⁴ délivrée par la CRMA dont la bénéficiaire est la BADR.

La CNMA a toutefois cessé d'exercer en tant que banque et ne plus accorder donc de crédits depuis 2003 ; ceci est dû, selon le divisionnaire assurance CRMA de Tizi-Ouzou : « au fait que la plupart des crédits qui ont été accordés jusque là n'ont pas été remboursés ou

¹ - Idem, p 19.

² - <http://www.okbob.net/article-cnma-caisse-nationale-mutualite-agricole-120497125.html>, consulté 05/10/2016 à 23h.

³ - BAYOU. L et BELHADJ. L, op.cit. , p 69.

⁴ - Voir annexe N°05.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

partiellement remboursés. Mais la CNMA pourrait reprendre son activité de banque si elle venait à récupérer la totalité des crédits accordés ».

3-4-4- Les différents dispositifs d'aide au financement du secteur agricole (ANSEJ, ANGEM, CNAC):

Il existe en Algérie un certain nombre d'aides publiques à la création de micros entreprises. Ces dispositifs, mis en place à l'initiative de l'Etat, ont pour but la promotion de l'emploi. Ils se présentent sous formes ANSEJ, ANGEM et CNAC qui offrent la possibilité d'accéder à des crédits bancaires bonifiés à 100%. Ces dispositifs ciblent différentes activités dans tous les secteurs et notamment le secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire, tels que définis dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n°17/2005).¹

3-4-4-1- Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) :

Nous allons à ce propos faire une présentation de l'ANSEJ, de ses missions, ainsi que de ses différents modes de financement.

A- Présentation de l'ANSEJ :

L'Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) est une institution créée en 1996 et placée sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Elle s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35 ans, mais lorsque l'investissement génère au moins trois (3) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) l'âge limite du gérant de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans, celui-ci doit jouir d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée et capable de mobiliser un apport personnel déterminé pour le financement du projet.²

B- Missions de l'ANSEJ :

L'ANSEJ a mis en œuvre ce dispositif fondé sur une approche économique visant :

- le soutien, le conseil et l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création d'activités et de micro entreprises de production de biens et de services.

¹ - Documentation de la BADR, Agence N°580 Tizi-Ouzou 2016.

² - Source ANSEJ Tizi-Ouzou, 2015.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

- le développement des actions de promotion de l'esprit entrepreneurial, tout en développant les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS...).
- elle accorde également des aides financières et des avantages fiscaux durant toute la période d'accompagnement et même des Prêts Non Rémunérés (PNR) supplémentaires pour l'achat de véhicules ateliers, et la location de locaux.

Tout cela dans le but de créer de la richesse, des emplois durables et assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif.¹

C- Les modes de financement proposés par l'ANSEJ:

L'ANSEJ propose deux formules de financement pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire (promoteur-ANSEJ- banque) et un financement mixte (promoteur-ANSEJ).

Tableau N°02: les différents modes de financement ANSEJ

le financement les apports au montant global du projet	Financement Triangulaire		Financement Mixte	
	Jusqu'à 5.000.000DA	De 5.000.001DA à 10.000.000DA	Jusqu'à 5.000.000DA	De 5.000.001DA à 10.000.000DA
Montant du projet				
Apport personnel	1%	2%	71%	72%
Apport de l'ANSEJ (PNR)	29%	28%	29%	28%
Apport de la Banque (intérêts bonifiés)	70%	70%		

Source : Etabli par nos soins à partir de l'ANSEJ Tizi-Ouzou, 2016.

En 2012, ce dispositif a contribué au financement de 2003 projets au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, générant 4920 postes d'emplois.²

3-4-4-2- Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

¹- <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-lemploi-des-jeunes>, consulté le 08/10/2016 à 11h.

²- BELKACEM. A, « impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de master II en sciences économiques spécialité Management Territorial et Ingénierie de Projets Banque, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2013, p 88.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

A ce sujet, nous allons aussi présenter le dispositif CNAC ainsi que ses missions et son mode de financement.

A- Présentation de la CNAC :

C'est en vertu du décret législatif N° 94-11, qu'est instituée « l'assurance chômage » en faveur des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire et pour raisons économiques leurs emplois décidés en application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). Elle a été confiée par le décret exécutif N° 94-188 à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)¹ en tant qu'institution publique de sécurité sociale, sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. La CNAC finance des projets dont le montant peut atteindre 10.000.000DA.²

B- Missions de la CNAC :

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, à savoir:³

- la gestion des prestations du régime d'assurance chômage (l'indemnisation du chômage).
- la mise en œuvre de mécanismes en faveur de la réinsertion des allocations par la formation en partenariat avec le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance (CNEPD).
- l'aide et le soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.
- la mise en place de mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi.

C- Le mode de financement par CNAC :

Ce dispositif de financement est un crédit à long terme dont le mode de financement est triangulaire. Il se présente selon 2 niveaux, comme suit dans le tableau :

¹- BELKACEM. A, Op.cit, p95.

²- Documents de la BADR de Tizi-Ouzou 2016.

³- BELKACEM. A, Op.cit. p 95 et

https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx consulté le 08/10/2016 à 14h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Tableau N°03: le financement par CNAC

le financement les apports au montant global du projet	Financement Triangulaire	
	Jusqu'à 5.000.000DA	De 5.000.001DA à 10.000.000DA
Montant du projet		
Apport personnel	1%	2%
Apport de la CNAC (PNR)	29%	28%
Apport de la Banque (intérêts bonifiés)	70%	70%

Source : Etabli par nos soins à partir des données de la BADR de Tizi-Ouzou -2016.

3-4-4-3- Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

En ce qui concerne l'ANGEM, nous nous intéresserons aussi à le présenter et montrer ses différentes missions, ainsi que son mode de financement.

A- Présentation de l'ANGEM :

« En Algérie, la mise en place d'un dispositif de microcrédit incitatif à la création d'activité et d'emplois s'avère être un choix judicieux créé en direction de personnes non bancables et sans grandes qualifications, ainsi que celle de diplômés des universités, instituts et centres de formation professionnels. C'est ainsi que l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit -ANGEM- a été créée en 2004 par les Pouvoirs publics »¹. Ce dispositif vise la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile dont les projets peuvent atteindre 1.000.000DA, par l'acquisition de petits matériels et de la matière première de démarrage afin de permettre une intégration sociale et économique des populations cibles. Il est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers, ainsi que les femmes au foyer².

¹- BOUZAR. C et LOUGGAR. R ; « Le microcrédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie », Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, consulté sur <http://www.ummo.dz/IMG/pdf/Bouzar-2.pdf> le 09/10/2016 à 10h.

²- Document de la BADR Tizi-Ouzou 2016.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

B- Missions de l'ANGEM :

Les principales missions de l'ANGEM sont les suivantes :¹

- gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ainsi que le suivi des activités réalisées.
- entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.

C- Les modes de financement de l'ANGEM :

L'ANGEM gère dans le cadre du micro crédit deux formes de financement allant du petit PNR financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000,00 DA et qui peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud, jusqu'au prêt plus important ne dépassant pas 1.000.000,00 DA, destiné pour la création d'activité et faisant appel à un montage financier avec une banque (le financement triangulaire). Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse, par là même une population particulière.

Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt bonifié à 100%, ainsi que d'autres aides avantages fiscaux.²

¹- <http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions/> consulté le 09/10/2016 à 11h.

²- <http://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit/> consulté le 09/10/2016 à 13h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Tableau N°04 : Tableau récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport Perso.	Crédit Bancaire	PNR	Taux D'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières)	0 %	-	100%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières) Au niveau des wilayas du Sud	0 %	-	100%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 1 000.000 DA	Tout profil	1 %	70 %	29 %	Bonifiés à 100%

Source : Etabli par nos soins à partir des données de l'ANGEM.

En Algérie, 60% des dossiers financés dans le cadre de ces dispositifs relèvent du secteur agricole, et cela concerne les activités d'élevage avicole, ovin ou bovin, mais aussi la prestation de service agricole et le transport de marchandises.¹

Depuis le lancement des différents dispositifs aidés (ANSEJ-CNAC-ANGEM), l'activité agricole a connu une dynamique à travers le nombre de projets financés. Selon un bilan du ministère de l'Agriculture, le nombre d'emplois créés par le secteur a connu un taux de croissance de 7,4% durant les cinq dernières années. En 2011, 26 800 projets financés par la BADR, environ 11 000 ont été lancés dans le secteur agricole et rural.

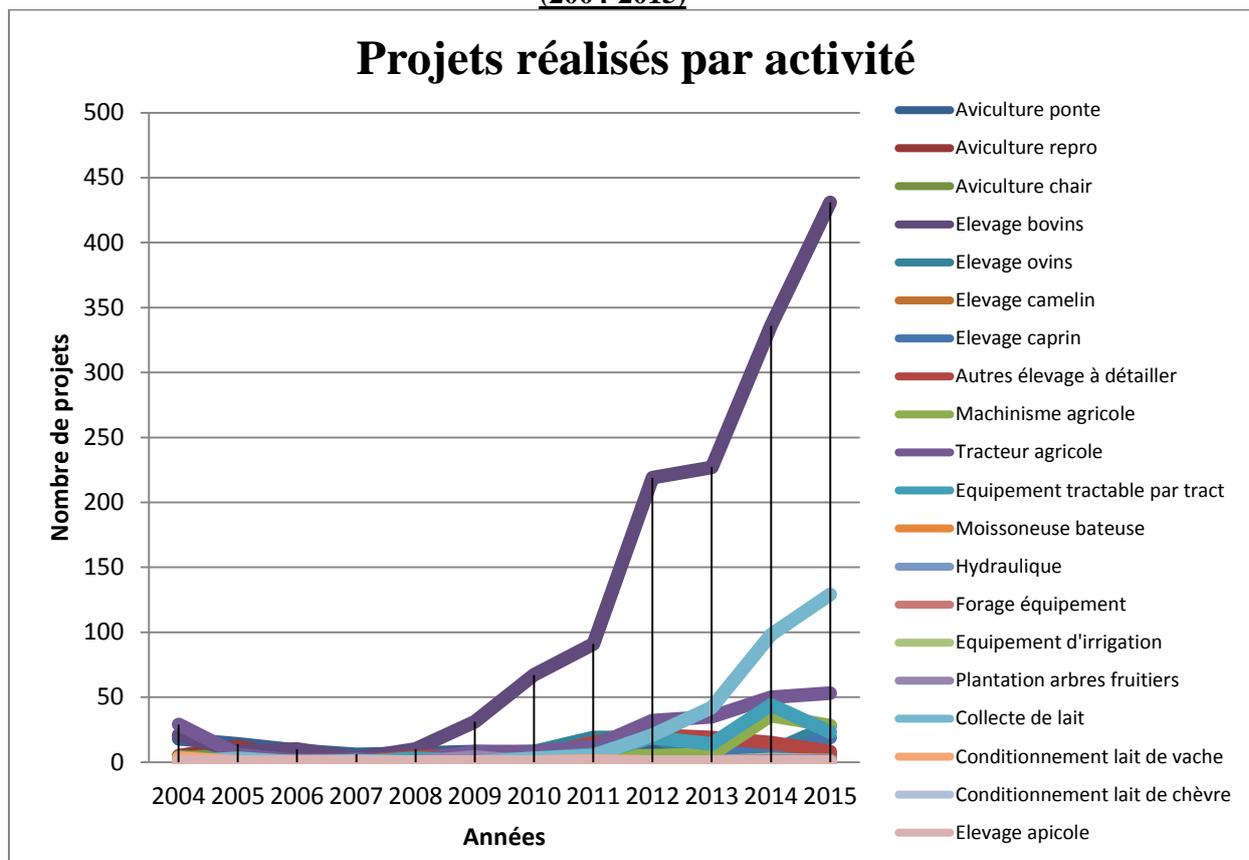
La wilaya de Tizi-Ouzou se classe en tête de liste au niveau national en matière de création de micro-entreprises.² De 2004 à 2015 la BADR (GRE) a accordé plus de 7,5 milliards de dinars dans le cadre de ces dispositifs, ce qui est repris dans le graphe suivant :

¹- M, Boualem DJEBBAR le P-DG de la BADR, consulté sur le site <http://www.liberte-algerie.com/actualite/la-badr-consolide-son-implication-92142/print/>, consulté le 11/10/2016 à 13h.

²- Article de presse «Le microcrédit plus convoité», <http://www.djazairress.com/fr/infosoir/208724> consulté le 10/10/2016 à 14h.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Graphique N°06: Projet réalisés dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM (2004-2015)



Source : Etabli par nos soins à partir des données de la BADR de Tizi-Ouzou, 2016.

L'analyse de ce graphe nous montre l'évolution des crédits accordés pour le secteur agricole par la BADR (GRE) dans le cadre de ces dispositifs aidés dans la wilaya de Tizi-Ouzou pendant la période de 2004-2015, soit 2628 crédits octroyés, avec une enveloppe de plus de 7 milliards de dinars algériens.

On remarque que le nombre de crédits a évolué positivement à partir de l'année 2008, d l'élevage bovin est l'activité la plus dominante en nombre de crédits, soit 1412 ; ceci peut s'expliquer par les différentes aides accordées par l'Etat (les différentes subventions) en vue de développer ce secteur, notamment en ce qui concerne la récolte de lait.

Mais les autres activités ne sont pas en manque. En effet, depuis la création de ces dispositifs, beaucoup de projets ont été réalisés dans les différentes activités.

La mise en place de ce genre de mécanismes dans le secteur agricole en Algérie, parait important et positif et reste une bonne initiative pour l'économie nationale ; ce qui permet à des milliers de jeunes de lancer leur propres activités.

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962 -à nos jours).

Conclusion du chapitre II :

De tous ce qui a été développé dans ce chapitre, on peut conclure par dire que l'Algérie a adopté pendant une longue période, un modèle de développement centralisé, puis s'est orientée vers une économie de marché. A cet effet, les différentes tentatives sur le plan organisationnel, en passant de la restructuration à la réorganisation du secteur, n'ont pas permis de régler tous les problèmes dont souffre l'agriculture algérienne.

La planification agricole n'a constitué qu'un volet de la planification générale, pour laquelle, elle a été forcée d'adopter les méthodes, aussi inadaptées soient elles, et d'accepter les critères et les règles de répartition des efforts et des moyens¹.

L'apparition des politiques rurales, n'ont malheureusement pas pu concrétiser les résultats escomptés. Avec l'avènement de la PRAR, une nouvelle approche d'appréhension des problématiques rurales voit le jour.

C'est dans cette panoplie de réformes et d'engagement, que cette nouvelle politique nationale encourage le secteur agricole, en mettant à la disposition des agriculteurs diverses formules de financement et différents dispositifs aidés dont les crédits constituent la pièce angulaire du processus, ce qui permettrait de donner un nouveau souffle à l'agriculture.

Enfin, le financement du secteur agricole est assuré par la Banque de Développement Agricole et Rural(BADR), qui est la banque agricole par excellence. C'est dans ce contexte, que nous allons effectuer notre stage à la BADR de Tizi-Ouzou agence N°580, ceci dans le but de déceler les différents crédits agricoles accordés par celle-ci et leur contribution au développement du secteur agricole.

¹- NADIR.M.T « l'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », office des publications universitaires, Alger, 1982, p06.

Chapitre III:

*Contribution de la BADR au
financement du secteur agricole à
travers les crédits bonifiés
« R'FIG » et « ETTAHADI »*

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

Introduction du chapitre III:

La création de la banque de l'agriculture et du développement rural s'inscrit dans le cadre des actions arrêtées par les pouvoirs publics en vue de dynamiser l'agriculture en levant toutes les contraintes et blocages, qui n'ont pas permis à ce secteur vital de jouer son rôle dans le développement national. De ce fait les agriculteurs algériens s'adressent en général aux banques, et en particulier à la BADR qui est la banque agricole par excellence.

L'objectif de ce chapitre est de présenter la BADR dans ses grandes lignes ainsi que les différents crédits qu'elle accorde au profit de l'agriculture, puis on se basera sur le financement du secteur agricole par les crédits « R'FIG et ETTAHADI » au sein de la BADR (GRE de Tizi-Ouzou) en général et à l'agence N°580 de Tizi-Ouzou.

On passera par la suite à l'analyse de ces deux crédits et leur impact sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou tout en présentant la production agricole locale de 2015 et en faisant une petite comparaison avec les différents dispositifs aidés (ANSEJ, ANGEM et CNAC). On terminera par la présentation de quelques limites de ces crédits auxquelles on essayera de proposer quelques solutions, puis on verra les limites et les contraintes rencontrées dans le cadre de notre recherche afin de réaliser ce mémoire.

Limites de la recherche :

Tout au long de notre recherche, nous avons rencontré un certain nombre de contraintes et de limites qui peuvent être résumée comme suit :

- La difficulté de disposer de données fiables et qui sont parfois éparses et contradictoires.
- La difficulté d'accéder à des statistiques fiables.

Le contact parfois difficile que se soit auprès des administrations ou des agriculteurs qui hésitent parfois à divulguer les différentes informations.

- La difficulté de vérifier certaines informations sur le terrain.
- La taille réduite des documents fournis par la BADR, qui s'explique d'une part, par le faible nombre de projets réalisés sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'autre part, par la non divulgation de certaines informations concernant ces crédits.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

Section 1 : Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR ».

Depuis sa création la BADR a pris en charge le financement du secteur agricole en mettant en œuvre différents services et formules de crédits adaptés aux besoins de ce secteur. Pour atteindre ce but elle s'est fixée des missions à accomplir et des objectifs à atteindre et qu'elle s'y force d'atteindre au mieux.

1-1- Présentation de la BADR :

La banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une banque publique qui a pour principale mission le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

1-1-1- Aperçu sur la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une institution financière nationale créée par le décret n°82-106 du 13 mars 1982. C'est une société par actions à capital social de 2.200.000.000 DA, qui l'a augmenté pour atteindre le seuil de 33.000.000.000 Dinars en 2009 , chargée de fournir aux entreprises publiques économiques, conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition , et cela dans le respect du secret bancaire.

Elle a été créée pour répondre à une nécessité économique née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci¹.

Elle compte un réseau de plus de 300 agences et 39 directions régionales quelques 7000 cadres et employés activant au sein des structures centrales, régionales et locales². La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

¹ - <http://www.badr-bank.dz/>, consulté le 28/09/2016 à 21h.

² - Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

1-1-2- Les missions et les objectifs de la BADR :

La BADR, pour satisfaire au mieux ses clients, met sur pied des missions à accomplir et se fixe des objectifs à atteindre.

1-1-2-1- Les missions de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance alimentaire du pays et relever le niveau de vie des populations rurales ; ses principales missions sont :

- le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- l'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- la réception des dépôts à vue et à terme ;
- la participation à la collecte de l'épargne ;
- la contribution au développement du secteur agricole ;
- l'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- le contrôle, avec les autorités de tutelle, de la formation des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1-1-2-2- Les objectifs de la BADR :

La BADR en tant que banque publique a pour objectif global le développement économique durable, plus particulièrement le développement du secteur agricole ; cependant, la BADR a également un bon nombre d'objectifs spécifiques, à savoir :

- l'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et la rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles prudentielles ;
- la gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- l'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- l'extension et le redéploiement de son réseau en vue de créer de nouvelles agences plus proches géographiquement des clients;

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- la satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins, notamment à travers les services de bancassurance et banque à distance (le E-banking) ;
- l'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement de crédits.

1-1-3- Stratégie de Développement de la BADR :

La BADR s'inscrit totalement dans la stratégie de développement et de modernisation du secteur financier et bancaire, engagée par les pouvoirs publics, sous l'égide du ministère des Finances. A ce titre, un processus de développement et de modernisation a été mis en œuvre par la banque depuis plusieurs années. La stratégie de développement dans ce cadre, a consisté, entre autres à¹ :

- moderniser les moyens et instruments de paiement ;
- diversifier et adapter les moyens et modes de financement de l'économie (crédits classiques, leasing, prise de participation, à travers le capital investissement, crédits spécifiques pour les jeunes, crédits adaptés à l'agriculture que sont Ettahadi, le Rfig et le crédit fédératif...) ;
- mettre en place des mécanismes de garantie des crédits aux PME et agricoles par l'appel à la garantie de la Caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI-PME) ;
- moderniser l'organisation de la banque pour une approche commerciale orientée client, répondant en même temps aux impératifs de contrôle interne de la banque avec intégration des exigences légales et réglementaires régissant la profession ;
- lancer l'activité bancassurance, en partenariat avec la Société nationale d'assurance (SAA), pour une protection contre les risques agricoles et des personnes, au sein même de nos points de vente.

1-1-4- Les différents crédits accordés par la BADR :

Les agriculteurs expriment les besoins de financement de leurs activités de deux natures ; soit par le financement de l'exploitation, soit par l'acquisition ou la réalisation des investissements, devant ces besoins exprimés, les banques doivent mettre à leurs dispositions des ressources sous forme de crédit qui doivent être adaptés à ces besoins.

¹ - BADR, 30 ans au service de développement national, <http://www.eldjazaircom.dz/>, consulté sur http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=289&id_article=2625 , le 05/10/2016 à 20h.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

1-1-4-1- Les crédits d'investissement :

Les crédits d'investissement sont des crédits à moyen et long terme destinés à financer les immobilisations, l'acquisition d'outils de production. Le remboursement de ces crédits est assuré par les bénéfices réalisés¹.

A- Les crédits à moyen terme :

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans / sept ans .il est essentiellement accordé pour l'acquisition des biens d'équipement amortissable entre huit et dix ans, les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée entre deux et sept ans ». ²

B- Les crédits à long terme :

Les crédits à long terme sont des crédits dont la durée varie entre huit et vingt ans ; ils sont destinés généralement à financer les investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement excède la durée de remboursement de ces crédits. ³

C- Le crédit bail (leasing) :

« Le crédit bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente »⁴. C'est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise ; cette dernière a la possibilité de racheter le bien pour valeur résiduelle.

Le leasing dans le domaine agricole, est une nouvelle formule lancée par la BADR en 2008 ; elle concerne par exemple les matériels agricoles et les équipements nécessaires à la réalisation de chambres froides et des silos destinés à la conservation des produits agricoles et à l'irrigation.

D- Le crédit habitat rural :

Le crédit habitat en milieu rural, est une forme d'aide de l'Etat qui s'inscrit dans le

¹-AMARA.M, AMRANI.A, BEY.R, « le financement de l'agriculture en Algérie (PNDA-FNRDA), Mémoire de licence en science économique, spécialité monnaie finance banque, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2010, p 41.

²- BOUYAKOUB. F, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition casbah, Alger, 2000 p 252.

³- Idem page 253.

⁴- Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

cadre d'une nouvelle politique de développement rural, ayant comme principal objectif le développement des espaces ruraux et la fixation des populations locales.

Le crédit hypothécaire «Habitat en milieu rural» aux particuliers est destiné à :

- l'auto construction d'une habitation ;
- l'extension de l'habitation existante.
- l'aménagement ou la rénovation de l'habitation existante.
- l'habitation, objet du crédit hypothécaire doit être située en milieu rural, conformément à la nomenclature des communes rurales arrêtée par le Ministère Délégué au Développement Rural.¹

1-1-4-2- Les crédits d'exploitation :

Ce sont des crédits à court terme qui servent à financer l'actif circulant des entreprises, ils permettent d'assurer le financement de la bonne tenue de l'activité ; ils sont appelés aussi « crédit de financement ». En agriculture, ce type de crédit finance un plan de production végétale et/ou animal.²

Il existe plusieurs types de crédits à court terme, mais nous nous intéresserons seulement à ce qui peut être mobilisé dans le cas du secteur agricole.

A- La facilité de caisse:

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à combler des décalages de trésorerie, c'est-à-dire l'intervalle qui sépare les paiements de l'entreprise et ses rentrées, notamment en fin de mois où les dépenses à faire sont importantes ; le montant d'une facilité de caisse ne doit pas être supérieur à son chiffre mensuel.

B- Le découvert bancaire :

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement »³.

¹ - http://www.badr-bank.dz/?id=dossier_details&did=10 consulté le 05/11/2016 à 11h.

² - BOUYAKOUB. F, Op.cit, p 233.

³ - Idem, p 234.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

C- Le crédit relais :

Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis, résultant d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fond de commerce ou le déblocage d'un emprunt).

Le crédit de relais est un crédit qui anticipe sur une opération généralement financière ayant des chances certaines ou quasi-certaines de se réaliser¹.

D- Le crédit de campagne :

« Le crédit de campagne est accordée dans le cas ou sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement »²

Donc, le crédit de campagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière.

La raison fondamentale du besoin du crédit de campagne, c'est l'existence d'un cycle saisonnier. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leurs activités, sont soumises à une distorsion entre leur production et la consommation. Le remboursement s'effectue au fur et à mesure des ventes réalisées pendant la période d'activité forte.

Parmi les crédits de campagne, on peut citer : le crédit d'embouche, le crédit de dépannage, et le crédit R'FIG.

a- Le crédit d'embouche :

C'est un crédit de campagne particulier ; il est consenti, à une exploitation d'élevage pour financer l'achat de bétail et sa nourriture, qui est ensuite mis à l'herbage puis revendus.³

b- Le crédit de dépannage :

C'est un crédit de campagne mobilisé dans une situation particulière, généralement dans les régions où suite à une catastrophe naturelle, ou économique ; une partie des agriculteurs

¹- BOUYAKOUB.F, Op.cit. p236.

²- Idem, p235.

³- <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-d-embouche>, consulté le 17/11/2016 à 20h.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

ou éleveurs se trouve dans l'incapacité de faire face à leurs échéances¹.

c- Le crédit R'FIG :

Le crédit R'FIG est aussi un crédit de compagne dont le taux d'intérêt est bonifié à 100%. Il est d'une durée de 6 à 24 mois et peut être prolongé de 6 mois en cas de force majeure.

Les risques de ce crédit sont la durée de l'opération, la fluctuation des prix des viandes et les possibilités de mortalités ou de maladies du bétail.²

1-2- Présentation de l'agence d'accueil et du service crédit :

L'agence BADR de Tizi-Ouzou N°580 a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA ; elle se situe au centre ville de Tizi-Ouzou. Cette agence est dotée, d'un système de "banque assise», qui est composé de deux groupes de travail le « front office » et le « back office »³.

1-2-1- Le front office :

Il offre à la clientèle un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et le traitement de l'ensemble de ses transactions bancaires par un chargé de clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion des fortunes et des placements bancaires et/ ou financiers.

1-2-2- Le back office :

Il regroupe les potentialités techniques et humaines pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçues du Front office, Il lui apporte l'assistance, les conseils et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Il est chargé aussi du traitement des tâches administratives, techniques et impliquant le recours à d'autres structures internes ou externes à la banque. Il est composé de plusieurs services: (service crédit, service portefeuille, service commerce extérieur, service comptabilité et service virement).

¹- BOUYAKOUB.F, Op.cit, p 236.

²- Document de la BADR Tizi-Ouzou.

³- Voir l'organigramme de l'agence (annexe N°06).

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

1-2-2-1- Le service crédit :

La BADR ayant pour activité principale l'octroi de crédits et plus particulièrement les crédits agricoles, dans son organisation un service spécialisé chargé de l'étude, l'analyse et le suivi de dossiers de crédits ; ce service se présente ainsi :

A- Présentation du service crédit :

Le service crédit représente la cellule de base de toute agence ; c'est l'épine dorsale de l'activité de la banque. Il est considéré comme source de financement des entreprises ; de ce fait, la banque reste privilégiée grâce aux crédits et aux soutiens qu'elle porte pour les entreprises en besoin de trésorerie. Dans le but de bien répondre à sa mission, le service crédit a été décomposé en trois sections qui se partagent les tâches, de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits, en passant par l'étude des dossiers.¹

a- Le rôle de la cellule étude et analyse :

La cellule étude et analyse au sein de la BADR a pour rôle de :

- s'assurer de la régularité des documents remis par les clients ;
- analyser les demandes de crédit et proposer les concours jugés appropriés à mettre en place ;
- étudier et transférer à la hiérarchie sous la responsabilité du Directeur d'agence pour consentement, prise de note des demandes relevant des pouvoirs de l'agence, et pour décision, celles ne relevant pas de ses pouvoirs ;
- faire part de la décision à la clientèle ;
- conserver et mettre à jour les dossiers de crédits ;
- conseiller et assister la clientèle en matière de financement ;
- gérer et suivre les dossiers de crédit en coopération avec la cellule du suivi des engagements et du contentieux.

¹-AMICHI. H, « Financement bancaire des entreprises », Mémoire de fin d'étude, Ecole supérieure de banque, 15^{ème} promotion, 2012, p 06.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

b- Le rôle de la cellule suivi des engagements :

Cette cellule est composée essentiellement de chargés d'étude et de chargés de clientèle dont la mission est le suivi et la gestion des dossiers de crédit et de recouvrement de créances.

c- Le rôle de la cellule juridique :

La cellule juridique de la BADR a pour rôle :

- conserver la documentation juridique de la clientèle ;
- exécuter les opérations relatives au volet juridique et contentieux (saisies arrêts, avis à tiers détenteurs, mise en demeure, protêts... etc.) ;
- se charger des clôtures de comptes et la gestion administrative des autorisations de crédit ;
- le recueil des garanties exigées pour la mise en place des crédits ;
- le contrôle permanent des utilisations réglementaires des crédits accordés et leurs remboursements à échéance, et enfin, le suivi des impayés et des dossiers litigieux et contentieux.

B- Les relations du service crédit :

Le service crédit maintient des relations fonctionnelles avec les autres cellules de l'agence et l'ensemble des structures de la banque.¹

a- Les autres structures de la banque:

La structure de la BADR se décompose comme suit :

- le GRE (groupe régional d'exploitation) auquel sont transmis les dossiers de crédits pour prise de décisions dans la limite de ses pouvoirs ;
- la direction des crédits pour assistance, évaluation et mise en place des crédits ;
- la direction financière en matière de mobilisation des crédits et de besoins financiers ;
- la direction des affaires juridiques et contentieuses pour la gestion des contentieux ;
- la direction de la comptabilité.

¹- AMICHI. H, Op.cit, p06.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

De plus, le service crédit est en contact avec les centrales de la banque d'Algérie et d'autres organismes à savoir le fisc, la douane...etc.

b- Les services de l'agence:

Les services de l'agence sont :

- le service caisse et portefeuille pour les retraits, virements et versements, encaissement et escompte d'effets ;
- le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs, sans oublier la relation avec le service contrôle.

Après avoir fait cet aperçu, on déduit que le service crédit joue un rôle très important dans une agence bancaire. La banque dégage des bénéfices en octroyant des crédits qui lui permettent de fructifier ses ressources. Ainsi les différents crédits accordés jouent également un rôle important dans le développement du secteur agricole, qu'en est-il alors des crédits R'FIG et ETTAHADI ?

Section 2 : Présentation des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI ».

Pour mieux innover, développer et moderniser le secteur agricole, le MADR en partenariat avec la BADR ont lancé des produits bancaires sous forme de crédits sans intérêt destinés à soutenir les activités agricoles. La BADR a introduit un nouveau souffle aux crédits agricoles qui ont réalisé des résultats satisfaisants pour les agriculteurs, à l'instar du crédit « ETTAHADI », crédit « R'FIG », le crédit fédératif (« ETTAHADI »ou« R'FIG »)¹, le leasing pour le machinisme agricole, crédit habitat rural...etc. Dans notre étude nous avons pris l'exemple des deux crédits R'FIG et ETTAHADI qui seront présentés dans les points suivants :

2-1- Le crédit agricole R'FIG :

Ce crédit constitue l'un des produits phare de la banque dans sa politique de renouveau rural afin d'améliorer la production du secteur agricole.

¹- Le crédit fédératif : c'est un crédit destiné aux industriels spécialisés dans la transformation des produits agroalimentaires.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

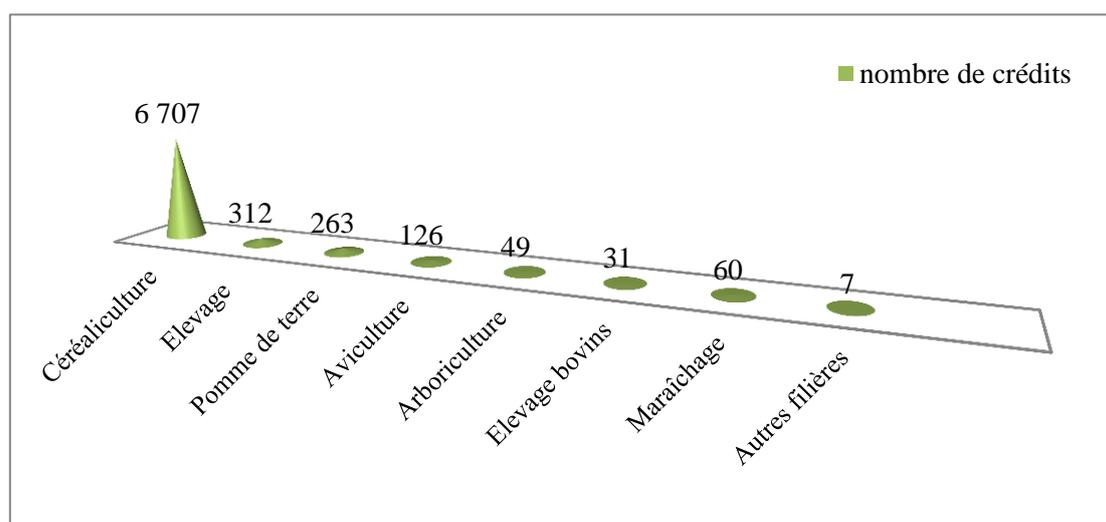
2-1-1- Présentation du crédit R'FIG:

Le crédit R'FIG, est un crédit initialement conçu pour les céréalicultures, puis élargi dans une seconde étape à d'autres filières agricoles. Il a été lancé dans le sillage de la loi de finance complémentaire pour l'année 2008, afin d'appuyer le renouveau de l'économie agricole et rural.

Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs, activant à titre individuel ou organisés en coopératives ou en groupement économique ; les fermes pilotes et les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation et le stockage des produits agricoles. Il englobe le crédit de campagne, le crédit d'exploitation et le crédit fédératif.¹

De 2008 jusqu'à fin juin 2009 un montant de 6.84 milliards de DA a été octroyé par la BADR sur le territoire national². (Voir graphe N°07).

Graphique N°07: Nombre de crédits R'FIG octroyés en Algérie (2008-2009)



Source : reconstitution par nos soins à partir des données de Algérie 360° sur le crédit R'FIG.

Ce graphe nous donne un aperçu sur le nombre de crédit accordés en Algérie durant la période 2008-2009 (première année de lancement du crédit).

On remarque que le crédit R'FIG a permis d'accompagner en une année plus de 7 555 clients. Comme il a permis de financer différentes filières du secteur agricole. La filière qui a

¹ - Documents BADR.

² - DJEBBAR.B, le P-DG de la BADR, <http://www.algerie360.com/economie/64-milliards-de-dinars-de-credits-octroyes-par-la-badr/>, consulté le 14/08/2016 à 21h.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

absorbé cependant la plus grande majorité des crédits, est celle de la céréaliculture, vu que c'est la filière principale des stratégies de développement agricole et que le gouvernement a fortement œuvré pour la promotion et le développement des produits de cette filière, ceci dans l'objectif de satisfaire les besoins des citoyens en blé, orge...etc. et pouvoir diminuer les importations en céréales, celles-ci occupant la plus grande partie des produits importés, ce qui réduirait les dépenses.

Selon M. DJEBBAR, le crédit « R'FIG » est rapide, et adapté aux fellahs. Il peut être débloqué en quelques jours, alors que pour les autres formules, les délais d'attente sont en moyenne de deux mois.

2-1-2- Caractéristique du crédit R'FIG :

C'est un crédit totalement bonifié d'une durée de 2 années. La couverture totale des intérêts est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Tout bénéficiaire du crédit R'FIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR, et à un autre crédit de même nature pour la période suivante. Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux années, perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui-même.¹

2-1-3- Domaines couverts par le crédit R'FIG:

Les domaines couverts par le crédit RFIG sont :

2-1-3-1- Le crédit de campagne :

Ce crédit couvre les domaines suivants :

- acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...);
- acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires ;
- acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large consommation « SYRPALAC » ;

¹- <http://www.onta.dz/> Crédit-RFIG, consulté 14/10/2016 à 21h.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- repeuplement élevage (poussin, poulettes démarrées lapins...), gros élevage, engraissement (acquisition taurillons, agneaux, chameaux...etc.)¹.

2-1-3-2- Le crédit fédératif :

Le crédit RFIG FEDERATIF s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans les activités suivantes :

- transformation de la tomate industrielle ;
- production de lait ; Production de céréales ;
- production de semences de pomme de terre ;
- fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- conditionnement et exportation de dattes ;
- production d'olives de table et d'huile d'olive ;
- Production de miel ;
- production de produits de terroirs ;
- création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- insémination artificielle et transfert d'embryon ;
- abattage avicole et découpe ;
- commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles; Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres...etc.²

2-1-4- Dossier à fournir:

Pour prétendre au crédit R'FIG, le client doit constituer un dossier de crédit, qui comprend les documents suivants ³:

- demande de crédit ;
- acte de propriété, titre de concession ou bail de location ;
- carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture ;
- situation fiscale ;
- facture pro-forma ;
- plan de production valorisé ;

¹ - Document de la BADR de Tizi-Ouzou 2016.

² - Idem.

³ - Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- budget de trésorerie prévisionnel de compagnie ;
- attestation de non endettement délivrée par la CNMA (caisse nationale de la Mutualité agricole) ou d'une autre banque.

2-1-5- Les garanties et réserves bloquantes :

Le client doit déposer par ailleurs certaines garanties et réserves à la banque, que celle-ci saisie en cas de non remboursement des crédits. Elles comprennent :

- Délégation d'assurance ;
- Caution solidaire ;
- Pouvoir d'aliéner pour les personnes morales ;
- Nantissement du fond de commerce ;
- Nantissement du fond de commerce étendu au matériel ;
- Nantissement du matériel roulant ;
- Hypothèque.¹

Les garanties et réserves non bloquantes sont quand à elles établies selon les particularités de chaque dossier.

2-2- Le crédit ETTAHADI :

Toujours dans un souci d'améliorer la production nationale agricole, la BADR conventionnée avec le MADR s'est orientée en 2011 vers un autre produit bancaire, partiellement bonifiée (100% uniquement les premières années) dénommée « ETTAHADI », qui propose un financement aux grandes exploitations agricoles de plus de 10 ha et qui peut atteindre 200 millions de DA (dans le cas du crédit ETTAHADI Fédératif). En général, ce crédit va aider à apporter des solutions de financement pour les investisseurs qui désirent intensifier, transformer, et valoriser les produits agricoles et d'élevage.²

2-2-1- Présentation du crédit ETTAHADI :

C'est un crédit d'investissement octroyé par la BADR en 2011, dans le cadre du dispositif de création et de modernisation de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage,

¹ - Document de la BADR de Tizi-Ouzou 2016.

² - Revue de presse « Economie Algérie, Opportunités d'investissement en Algérie », <http://www.id-algerie.com/article-le-credit-ettahadi-peut-atteindre-200-millions-de-dinars-selon-le-p-dg-de-la-badr-defi-a-relever-76188248.html>, consulté le 14/10/2016 à 22h30.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

sur les terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat¹.

Il est destiné aux propriétaires des terres privées, non exploitées et concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevage relevant du domaine privé de l'Etat ; aux agriculteurs et éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives ou groupement légalement constitué, et aux entreprises économiques, publiques ou privées, intervenant dans les activités de production agricole, de valorisation, de transformation, de distribution de produits agricoles et agroalimentaire ainsi que les fermes pilotes.

2-2-2- Caractéristiques du crédit ETTAHADI :

C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, ne dépassant pas un (01) million de dinars par hectare et destiné à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage de moins de 10 hectares.

Les concessionnaires bénéficiaires d'exploitations de plus de 10 hectares, peuvent bénéficier d'un crédit bonifié plafonné à 100 millions de dinars. Au-delà de ce montant, ils sont libres de négocier les crédits classiques auprès de la BADR dans le cadre de la législation en vigueur.²

Ce crédit d'investissement n'est accordé qu'aux projets approuvés par l'Office national des terres agricoles (ONTA) et retenus dans le cadre de la mise en valeur des terres agricoles³.

2-2-3- Les domaines concernés par le crédit ETTAHADI :

Les actions ciblées par le crédit ETTAHADI sont les suivantes :

- création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et ou d'élevage ;
- renforcement des capacités de production de celles existantes et insuffisamment valorisées ;

¹- Document de la BADR de Tizi-Ouzou 2016.

²- <http://www.onta.dz/Crédit-ETTAHADI>, consulté le 15/10/2016 à 21h.

³- Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage nécessitant des besoins de financement (crédit fédératif) à moyen terme.¹

Les intérêts sont pris en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNDIA comme suit : ²

- prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans;
- le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 4 et 5 ans ;
- le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 6 et 7 ans ;
- au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui rembourse aux échéances arrêtées ci dessus ouvre droit à un autre crédit de même nature. L'acte de concession constitue auprès de la BADR, une hypothèque en tant que garantie pour le crédit octroyé.

2-2-4- Dossier à fournir :

Pour la demande de crédit ETTAHADI, la BADR exige des documents à fournir par les personnes physiques auxquels, elle en rajoute certaines pièces pour les personnes morales. Ces documents sont³ :

2-2-4-1- Documents exigés pour les personnes physiques :

Le dossier constitutif pour les personnes physiques doit contenir les pièces suivantes:

- demande de crédit ;
- cahier des Charge validé par la DSA ;
- extrait de naissance ;
- acte de concession ou acte de propriété (pour les terres privées) ;

¹ - Documents de la BADR de Tizi-Ouzou, 2016.

² - <http://www.onta.dz/Crédit-ETTAHADI>, consulté le 15/10/2016 à 21h.

³ - Documents de la BADR de Tizi-Ouzou, 2016.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- étude technico-économique, établie par un bureau spécialisé agréé par le BNEDER ;
- facture pro-format/devise ;
- décision d'octroi de subventions (dans le cas où le projet est soutenu par les fonds publics) ;
- permis de construire (pour les bâtiments d'exploitations) ;
- autorisation des services de l'hydraulique pour forage (dans le cas où celui-ci est nécessaire) ;
- agrément sanitaire (pour les bâtiments d'élevage existant) ;
- autorisation d'exploitation des bâtiments d'élevage ;
- situation fiscale ;
- bilan et TCR des trois derniers exercices;
- situation comptable de l'année en cours ;
- bilan +TCR prévisionnel sur la période de crédit ;
- plan de charge prévisionnel ;
- plan de trésorerie prévisionnel sur la période de la campagne (pour les crédits d'exploitation) ;
- plan de production prévisionnelle ;
- copie de registre de commerce/carte fellah et carte fiscale.¹

2-2-4-2- Documents exigés pour les personnes morales :

Les pièces à fournir sont les mêmes que celles pour les personnes physiques, mais la banque exige en plus :

- Copie certifiée conforme des statuts ;
- Copie certifiée conforme de l'agrément (pour les coopératives) ;
- Procès verbal de désignation d'un représentant disposant d'un pouvoir de contracter un emprunt (pour les sociétés et coopératives).²

2-2-5- Les garanties et réserves exigées :

La banque exige des garanties et réserves certaines sont bloquantes d'autres non, elles se présentent ainsi :

¹ - Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2016.

² - Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

2-2-5-1- Les garanties et réserves bloquantes :

Les garanties et réserves qu'exige la banque lors de la constitution du dossier sont les suivantes :

- hypothèque légale, affectant le droit réel immobilier résultant de la concession, ainsi que l'engagement de l'hypothèque sur la construction à édifier sur le terrain concédé ;
- hypothèque légale de l'exploitation lorsqu'il s'agit de la propriété privée ;
- caution solidaire des associés, des coopérateurs ou des membres du groupement légalement constitué (pour les personnes morales).¹

2-2-5-2- Les garanties et réserves non bloquantes :

Une fois le crédit accordé la banque exige également d'autres garanties qui sont les suivantes :

- nantissement des équipements ;
- gage du matériel roulant ;
- assurance multirisques avec subrogation au profit de la banque.²

Section 03 : Impact des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou (2015-2016).

Depuis 2005, la BADR, qui a diversifié son portefeuille de crédits destinés au secteur de l'Agriculture, consacre l'essentiel de ses financements à l'agriculture, au développement rural et à l'industrie agroalimentaire. Aussi, les mécanismes de financement ont évolué dans le sens d'une meilleure adaptation aux besoins du secteur agricole.

Pour développer l'agriculture et rendre concurrentiel la production, la BADR a mis à la disposition de sa clientèle d'autres produits qui la distinguent des autres banques de la place, à savoir le crédit R'FIG et le crédit ETTAHADI.

Pour réaliser ce travail, nous avons effectué une étude au niveau de la BADR de Tizi-Ouzou agence N°580 dans le but de voir les différentes caractéristiques de ces crédits et leurs impacts sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou

¹ - Document de la BADR de Tizi-Ouzou, 2016.

² - Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

3-1- Evaluation des crédits R'FIG et ETTAHADI : Analyse des données

Nous nous intéressons à l'évaluation des ces crédits à travers le nombre de crédits accordés par les 11 agences BADR existantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou et leur impact sur la production agricole notamment durant l'année 2015.

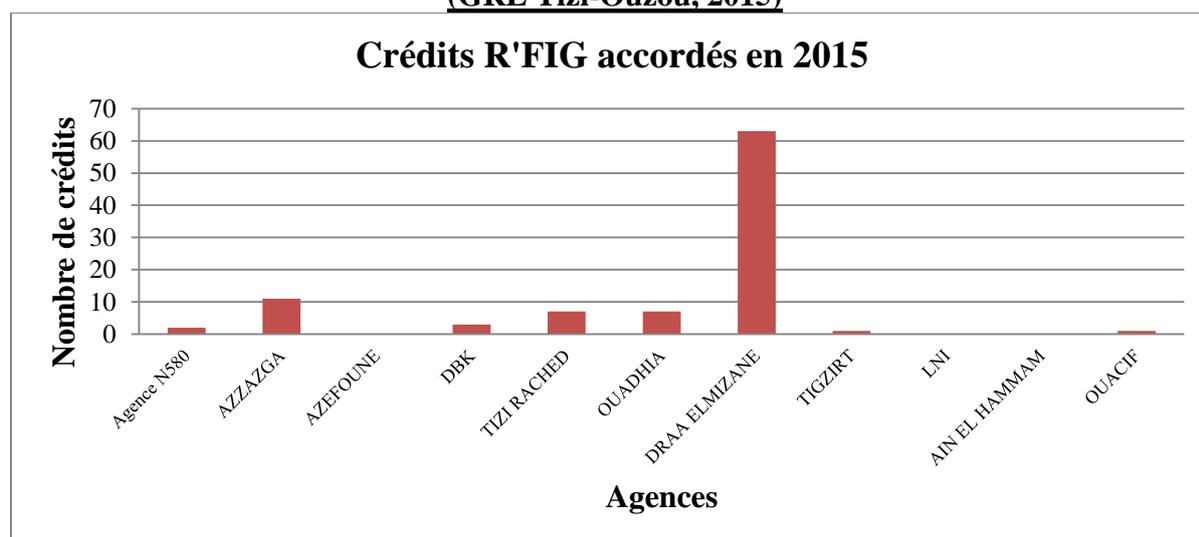
3-1-1- Nombre de crédits R'FIG et ETTAHADI accordés par la BADR de Tizi-Ouzou :

La BADR à travers ses différentes agences, a octroyé un certain nombre de crédits R'FIG et ETTAHADI comme suit :

3-1-1-1- Nombre de crédits R'FIG accordés durant la campagne (2015-2016):

Durant la période allant de Septembre 2015 à Mars 2016, le produit R'FIG a permis selon le responsable des statistiques du GRE, la création de 95 projets, notamment dans la céréaliculture (au moins 93 projets céréaliers pour un montant de 63 323 239,77 DA¹ ont été accordés et les deux autres pour l'aviculture et l'exploitation des terres), pour une enveloppe financière de 109 771 239 DA, répartis sur les 11 agences existantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Le graphe suivant reprend le nombre de projet par agence.

Graphique N°08: Nombre de crédits R'FIG accordés par agences (GRE Tizi-Ouzou, 2015)



Source : BADR (GRE) de la wilaya Tizi-Ouzou 2016.

¹- Données de la DSA de la wilaya de Tizi-Ouzou 2016.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

On constate que l'agence N° 580 de Tizi-Ouzou n'a octroyé que deux crédits R'FIG durant la campagne (2015-2016) ; ceci peut s'expliquer par le fait que la commune de Tizi-Ouzou où se situe l'agence, est une ville fortement urbanisée, et par conséquent, les espaces consacrés au secteur agricole sont très restreints comparés aux autres agences situées dans les régions campagnardes où le secteur agricole occupe une place importante.

On remarque également que la plupart des crédits sont accordés dans la région de Draa El Mizan (l'une des principales zones d'activités agricoles de la wilaya) qui comptabilise à elle seule 63 crédits pour une enveloppe de 44 520 000 DA. Ceci s'explique par le fait que la culture céréalière à Tizi-Ouzou est concentrée dans les périmètres de cette vallée favorable à cette activité avec :

- Une SAU de 8.984 Hectares (2006) ;¹
- La surface agricole utile irriguée est de l'ordre de 165 Hectares (2006) ;²
- Un climat méditerranéen avec un été chaud ;
- Des ressources en sol favorables.

On constate également que dans certaines agences (Azefoune, LNI, Ain El Hemmam), il n'y a aucun crédit accordé ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que les crédits R'FIG n'ont pas suscité l'intérêt des clients, car les agriculteurs de ces régions se concentrent sur des cultures, autres que les céréales, telles que l'oléiculture et l'arboriculture.

3-1-1-2- Nombre de crédits ETTAHADI accordés (cumul au 31/12/2015) :

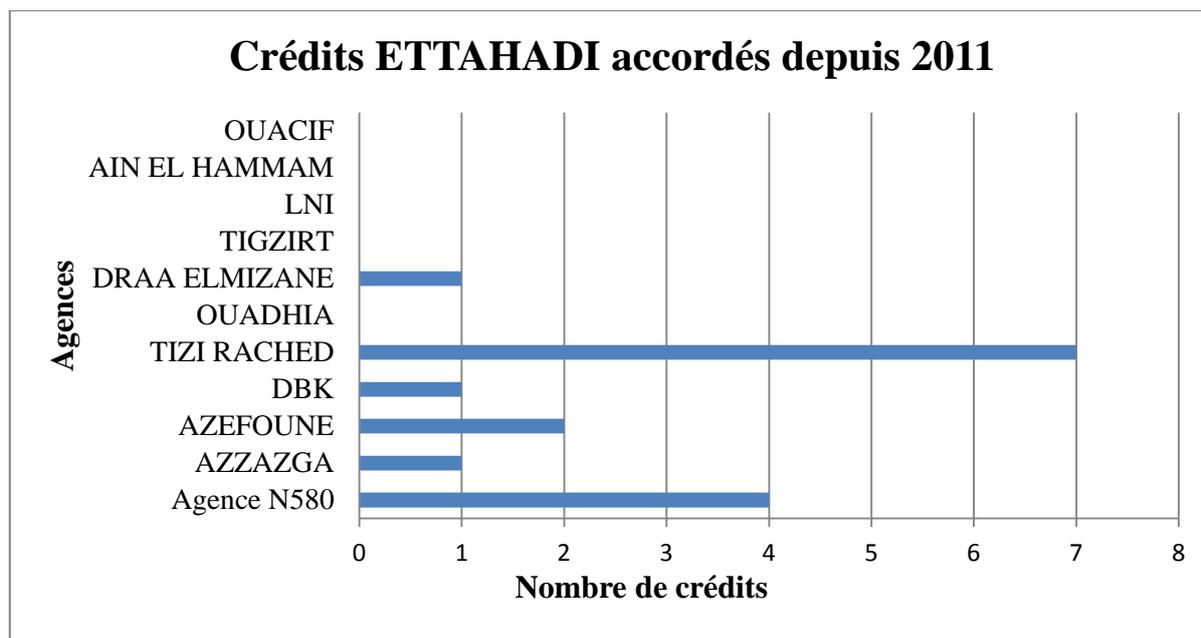
Depuis son lancement en 2011 jusqu'au 31-12-2015, le crédit ETTAHADI dans la wilaya de Tizi-Ouzou ne comptabilise que 16 crédits accordés principalement pour l'élevage et l'abattage industriel, pour un montant total estimé à 350 305 294DA. Le graphe suivant reprend le nombre de crédits accordés par agence.

¹ - CHEDDED. M.A , Op.cit. p47.

² - Idem.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

Graphique N°09 : Nombre de crédits ETTAHADI accordés par agences (depuis 2011)



Source : BADR (GRE) de la wilaya Tizi-Ouzou 2016.

On observe à travers ce graphique ; que l'agence N° 580 de Tizi-Ouzou a octroyé 04 crédits ETTAHADI et que l'agence qui comptabilise le plus de crédits accordés est celle de Tizi-Rached avec 07 crédits accordés. Cependant, ce nombre ne doit pas être considéré comme un indicateur de performance dans l'activité agricole. En effet sur les 11 agences que compte la wilaya, seuls 06 agences bénéficient du crédit ETTAHADI, pour une enveloppe financière de 350 305 294 DA, ceci peut s'expliquer par le fait que le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement destiné à la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles ou d'élevage, impliquant un apport personnel important et des conditions contraignantes pour accéder à ce crédit (voir contraintes et limites de ce crédit à suivre).

3-1-2- L'apport financier :

Nous avons pu obtenir les montants des crédits répartis sur les 11 agences de la wilaya pour l'année 2015 qui se présentent ainsi :

3-1-2-1- Crédit R'FIG :

Le GRE s'est fixé au début de la campagne (2015-2016) des objectifs à atteindre ; plus particulièrement celui d'atteindre un niveau de crédits octroyés de l'ordre de près de 200.000.000 DA. Le tableau ci-dessous reprend les différents objectifs par agence :

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

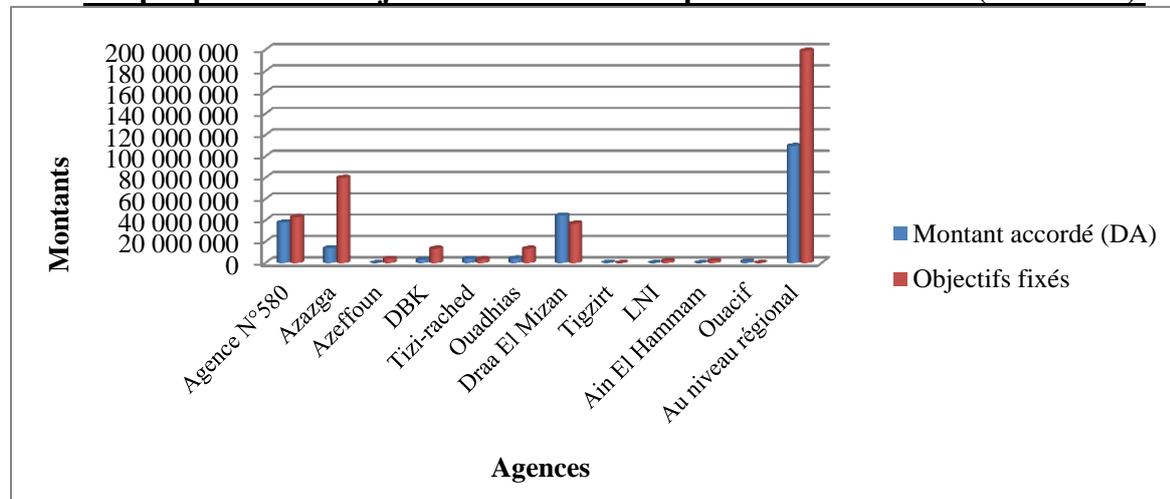
Tableau N°05: Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2015-2016)

Agence	Nombre de crédits	Montant accordé (DA)	Objectifs fixés
Agence N°580	2	37.980.000	43.000.000
Azazga	11	13.930.000	80.000.000
Azeffoun	0	-	4.000.000
DBK	3	3.179.000	13.500.000
Tizi-rached	7	4.050.000	3.500.000
Ouadhias	7	4.310.000	13.500.000
Draa El Mizan	63	44.520.000	37.000.000
Tigzirt	1	394.000	600.000
LNI	0	-	2.000.000
Ain El Hammam	0	-	2.000.000
Ouacif	1	1.410.000	0
Au niveau régional	95	109.771.239	199.100.000

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données fournies par la BADR (GRE de Tizi-Ouzou).

On peut illustrer les données de ce tableau par le graphe suivant :

Graphique N°10 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2015-2016).



Source : reconstitution à partir du tableau N°05.

On constate que L'objectif global espéré ne s'est réalisé qu'à hauteur de 55% soit 109.771.239 DA, alors que l'objectif fixé était de l'ordre de 199.100.000 DA ; cela pourrait s'expliquer par le fait que :

- Les crédits concernent en quasi-totalité la céréaliculture avec 93 dossiers alors que ; la filière qui a suscité le plus important crédit est l'aviculture avec un seul crédit d'un

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

montant de 37.408.000 DA accordé par l'agence N° 580 de Tizi-Ouzou. Ceci s'explique par le fait que la banque s'oriente beaucoup plus vers le financement des cultures stratégiques (céréalicultures) qui elles ; vu le parcellement extrême des terres (petites exploitations) ne sollicitent que des crédits de faibles montants alors que ; d'autres filières nécessitent un intérêt plus particulier en terme de financement telles que l'aviculture, les cultures maraichères...etc. dont les dossiers de demandes sont toujours en attente d'approbation au niveau de la banque.

- Dans certaines agences (Azeffoune, LNI, Ain El Hammam) le crédit ne suscite toujours pas l'intérêt des clients ; cela est du aux contraintes freinant les agriculteurs, mais aussi au fait que rien n'est fait pour faire connaître ce crédit. La banque préférant à cela, proposer aux clients les CMT agricoles classique, se justifiant du fait que la plupart des clients peinent à rembourser les crédits RFIG à court terme.

3-1-2-2- Crédit ETTAHADI :

Lors de notre entretien avec le responsable des statistiques au niveau du GRE de Tizi-Ouzou, il nous a révélé que pour le crédit ETTAHADI ; on ne peut pas parler réellement d'évolution car depuis son lancement, il n'y a que 16 crédits accordés et c'est les mêmes qui sont toujours en cours de réalisation .Ce crédit ne réalise pas les objectifs fixés. Il n'attire pas la clientèle espérée comparée aux résultats obtenus par leurs confrères dans d'autres wilayas et notamment, dans le sud du pays.

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs fixés et ceux réalisés concernant le crédit ETTAHADI au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

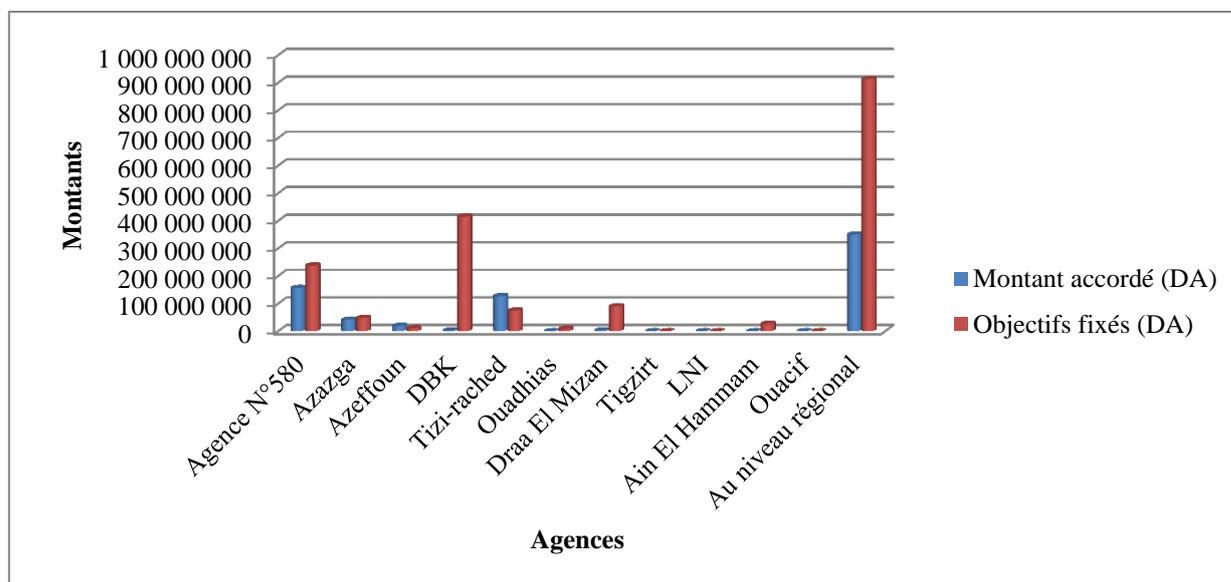
Tableau N°06: Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.

Agences	Nombre de crédits	Montant accordé (DA)	Objectifs fixés
Agence N°580	4	156.567.000	238.000.000
Azazga	1	41.511.000	48.000.000
Azefoun	2	19.580.000	11.000.000
DBK	1	2.300.000	415.000.000
Tizi-rached	7	127.362.000	75.000.000
Ouadhias	0	-	9.000.000
Draa El Mizan	1	2.985.000	90.000.000
Tigzirt	0	-	0
LNI	0	-	0
Ain El Hammam	0	-	27.000.000
Ouacif	0	-	0
Au niveau régional	16	350.305.294	913.000.000

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de la BADR (GRE de Tizi-Ouzou).

Le graphe ci-dessous, nous montre clairement les objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.

Graphique N°11: Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI



Source : reconstitution à partir du tableau N°06.

On constate que :

- Tout comme pour le crédit R'FIG, le crédit ETTAHADI n'a pas atteint l'objectif fixé au début qui était de 913.000.000 DA. Le résultat obtenu ne représente que 1/3 de celui

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

attendu ; ceci peut être expliqué par le fait que pour des crédits d'investissement les montants plafonnés ne conviennent pas forcément aux clients. A cela s'ajoute l'apport personnel exigé de 10 à 20% pour les crédits fédératifs, en plus de la lenteur de la procédure. Les clients préférant ainsi recourir aux crédits classiques.

- Tout comme le crédit R'FIG dans certaines agences (Tizi Rached et azeffoun), il a dépassé très largement les objectifs fixés, cela prouve que ces crédits sont intéressants et répondent aux besoins des agriculteurs de ces localités.
- L'agence N° 580 est celle qui a réalisé également le plus grand montant avec seulement 04 crédits accordés.

3-2- Apport des différents dispositifs aidés et des crédits (R'FIG et ETTAHADI) sur le développement de la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou :

Le développement de la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou a toujours constitué l'une des préoccupations principales des instances locales. Pour cela, chacun a contribué, autant les pouvoirs publics que la BADR, et ceci au moyen notamment des différents dispositifs aidés et les crédits R'FIG et ETTAHADI.

C'est pour cela que nous allons présenter le niveau de la production agricole au sein de la wilaya auquel ont contribué les différents crédits R'FIG et ETTAHADI et les dispositifs aidés, mais aussi la part de ces derniers sur l'ensemble des crédits accordés par la BADR.

3-2-1- La production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou en 2015:

Suite aux statistiques de la DSA, le secteur agricole a enregistré durant ces dernières années d'importants développements dans les différents segments de productions agricoles. Cette tendance à la reprise de l'activité agricole et l'augmentation de la production agricole est le résultat des soutiens financiers octroyés par l'Etat aux agriculteurs.

Les différents programmes de développement agricole ont donc permis à la wilaya de Tizi-Ouzou d'augmenter d'une manière considérable son potentiel productif. A titre illustratif, nous dressons quelques exemples de cette évolution de l'année 2000 à 2015 :

3-2-1-1- Evolution des Ressources en sol :

Les ressources en sol ont connu une évolution considérable, ce qui est traduit par le tableau suivant :

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

Tableau N°07: Evolution des ressources en sol de 2000 à 2015

Désignation	Evolution de 2000 à 2015
Superficie Agricole Utile (ha)	5%
SAU Irriguée	96%

Source : Etabli par nos soins à partir de données de la DSA, de Tizi-Ouzou.

On constate que suite aux efforts fournis par les différents intervenants dans le secteur agricole notamment par les différentes formations et aides financières accordées, que la SAU a augmenté et elle est pratiquement toute irriguée. Ceci est très important, étant donné que, l'irrigation est l'une des priorités pour le développement du secteur agricole et de sa production.

3-2-1-2- Evolution de la production agricole :

La production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou a connue une évolution durant la période (2000-2015), notamment dans la collecte de lait, la production de l'huile d'olive ...etc. comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N°08:Evolution de la production agricole de 2000 à 2015.

Désignation	2000	2015	Evolution
La collecte de lait (litres)	2.750.000	93.003.000	3282%
Production de viande rouge (quintaux)	35.764	113.031	216%
Production de viande blanche (quintaux)	57.100	188.536	230%
Production de miel (quintaux)	190	2.980	1468%
Production de l'olive	-	-	50%
Les œufs	-	-	75%
Agrumes	-	-	220%
Raisin	-	-	214%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la DSA de Tizi-Ouzou.

L'analyse de ces chiffres nous montre, l'évolution enregistrée et la reprise de la production agricole observée, pendant 15 ans. Celle-ci est rendue possible grâce aux soutiens financiers octroyés par l'Etat aux agriculteurs à travers les différents programmes de développement agricole, les différents dispositifs et facilités de crédits dont la BADR est partie prenante.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

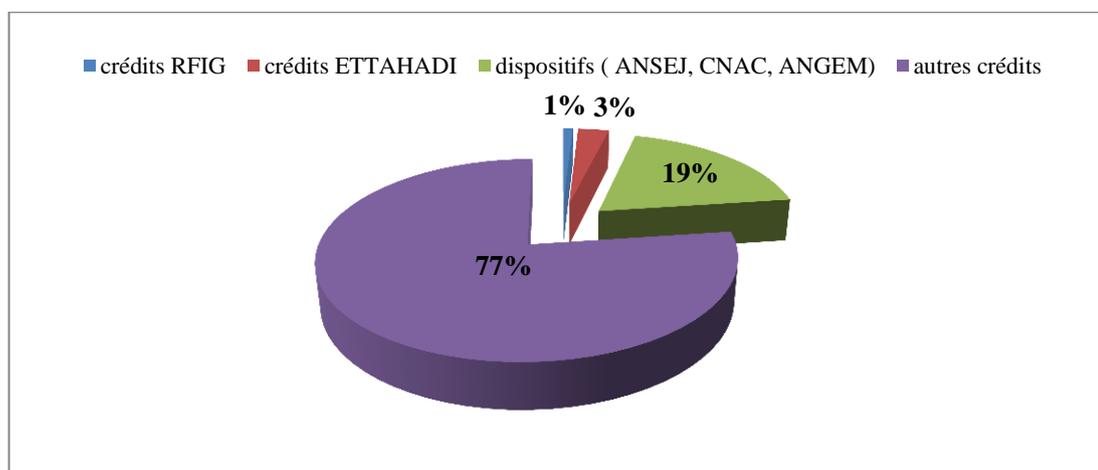
Ceux-ci ont permis à la wilaya de Tizi-Ouzou d'augmenter d'une manière considérable sa production agricole (53.9 milliards de dinars en 2015) et se classer parmi les wilayas qui ont su contourner leurs handicaps naturels en force de production agricole. Ainsi la wilaya se hisse aux premiers rangs au niveau national à savoir la 2^{ème} place en matière de collecte de lait et d'huile d'olives, la 9^{ème} dans les viandes blanches, la 15^{ème} dans les œufs et la 17^{ème} dans les viandes rouges¹.

3-2-2- Comparaison entre les différents dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et les crédits ETTAHADI au sein de la BADR (GRE)

Tizi-Ouzou (2015) :

Durant notre recherche au sein du service statistiques de la BADR (GRE) Tizi-Ouzou, on nous a révélé que, en ce qui concerne les crédits bonifiés à 100% destinés au secteur agricole et qui sont à l'origine de l'évolution de la production agricole au sein de la wilaya, il y a une très forte domination des crédits issus des différents dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) qui sont évalués à plus de 2 milliards de dinars comparés aux 460 millions de dinars des crédits R'FIG et ETTAHADI (R'FIG près de 110 millions de dinars et ETTAHADI plus de 350 millions de dinars).

Graphique N°12 : Part des différents crédits accordés par la BADR (GRE Tizi-Ouzou)



Source : Etablie par nos soins à partir des données de la BADR (GRE Tizi-Ouzou).

Ainsi sur les 12 milliards de dinars de crédits accordés par la BADR en 2015, on constate que les différents dispositifs aidés comptabilisent à peu près 19 % des montants accordés, les crédits R'FIG à peu près 1% et les crédits ETTAHADI à peu près 3% du

¹- Données fournies par la DSA de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

montant total des crédits accordés les 77% restant représentent les autres crédits à savoir les CMT agricoles, les crédits d'investissement, le leasing...etc. ce qui traduit la volonté des clients de continuer à aller vers les dispositifs aidés plutôt que les crédits R'FIG et ETTAHADI sensés être des produits phares mis en place pour les remplacer peu à peu.

Cela a suscité notre intérêt pour savoir quelles sont les points communs, entre les différents dispositifs d'une part, et le crédit ETTAHADI d'autre part. On a voulu également savoir quelles sont les principales caractéristiques et opportunités que présentent ces dispositifs aidés, qui poussent les clients à se diriger vers eux aux lieux des crédits RFIG et ETTAHADI pourtant présentés, comme de nouveaux crédits répondants au mieux aux besoins des clients.

3-2-2-1- Les points communs entre les dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et le crédit ETTAHADI :

Les dispositifs aidés, ont été conçus pour le financement et le développement de tous les secteurs d'activités ; mais plus particulièrement en ce qui concerne leur contribution au financement du secteur agricole, ces derniers au même titre que le crédit ETTAHADI concourent pour le même objectif final. Ils présentent un certain nombre de points communs, parmi lesquels, on peut citer :

A- Bonification des taux d'intérêts ;

Tous ces crédits proposés sont bonifiés, ce qui présente un grand avantage pour les clients, qui se retrouvent ainsi soulagés du remboursement d'un intérêt (du moins durant les premières années en ce qui concerne le crédit ETTAHADI).

B- Ciblent différentes activités du secteur agricole :

L'ensemble de ces crédits et dispositifs aidés financent des activités destinées au développement du secteur agricole, à la création d'emplois et de micro entreprises. Ainsi dès qu'une activité présente un caractère agricole et qu'elle est génératrice de revenu, elle peut être financé par l'un des dispositifs ou crédits.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

3-2-2-2- Les points de divergence entre les dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et le crédit ETTAHADI :

Malgré l'objectif commun entre ces différents dispositifs et crédit ETTAHADI, on soulève certains points de divergence ; parmi lesquels on peut citer :

A- L'âge :

En ce qui concerne les dispositifs (ANSEJ, CNAC et ANGEM) ; ces derniers s'adressent à des clients dans une limite d'âge précise, à savoir :

- CNAC : entre 30 et 50 ans.
- ANSEJ : entre 19 et 40 ans.
- ANGEM : 18 ans et plus.

Pour le crédit ETTAHADI, il n'y a aucune limite d'âge.

B- Les modes de financement :

Un client qui souscrit à l'un des dispositifs ANSEJ ou ANGEM a le choix entre deux modes de financement qui sont : le financement mixte (promoteur- dispositif) ou le financement triangulaire (promoteur- dispositif-banque).

Par contre, un client qui souscrit à la CNAC ou au crédit ETTAHADI ne se voit proposé que le financement incluant la banque à hauteur minimum de 70% du montant global du projet.

C- L'apport personnel :

Dans le cadre des dispositifs aidés qui font appel au crédit bancaire, l'apport personnel varie entre 1 et 2% ; par contre, pour le crédit ETTAHADI, l'apport personnel n'est pas exigé, sauf dans le cas du crédit ETTAHADI fédératif où l'apport personnel varie entre 10 et 20% du montant global du projet.

D- Réductions fiscales :

L'avantage des dispositifs aidés est qu'ils donnent lieu à des réductions d'impôts, parfois même dans certains cas, à l'exonération d'impôts pendant au moins les premières années du crédit, tandis que le crédit ETTAHADI ne donne pas accès à ce privilège.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

E- Durée du crédit ;

Les crédits octroyés dans le cadre des dispositifs aidés sont à long terme, alors que ; le crédit ETTAHADI est un crédit à moyen et long terme.

F- Population concernée :

Les dispositifs s'adressent à des jeunes chômeurs, n'occupant pas un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide, et n'ayant pas déjà bénéficié d'un autre dispositif au par-avant; par contre le crédit ETTAHADI ne présente aucune condition relative à cela.

G- La formation ;

Les bénéficiaires des différents dispositifs aidés se voient offrir une formation concernant la gestion et le suivi de leurs projets, alors que les souscripteurs au crédit ETTAHADI n'y ont pas accès.

H- Les PNR supplémentaires :

Un avantage considérable des dispositifs aidés est qu'ils offrent la possibilité d'avoir accès à des PNR supplémentaires, pour l'achat de véhicule d'ateliers et pour la location de locaux ; tandis que le crédit ETTAHADI n'offre pas cette possibilité.

On conclue de cette analyse ; que :

- Même si les crédits R'FIG et ETTAHADI présentent des avantages non négligeables (surtout pour le crédit R'FIG qui a atteint des résultats considérables au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou), mais ces derniers n'arrivent toujours pas à dominer le marché et atteindre les objectifs fixés. En effet ce sont les dispositifs aidés qui participent beaucoup plus à la création de projets agricoles et qui continuent toujours d'attirer de nouveaux clients. Cela revient essentiellement aux avantages qu'ils offrent à savoir l'exonération et la réduction d'impôts, les formations en gestion de projet, les PNR et PNR supplémentaires,...etc.
- Les raisons de non développement de ces crédits est dû aux contraintes que rencontrent les agriculteurs notamment dans les procédures administratives et les conditions exigées par la banque pour accéder au crédit. Il faut ajouter à cela, le

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

manque de formation et d'information sur ces nouveaux crédits, ce qui limite la portée de leurs actions et leurs productions.

3-3- Limites et contraintes des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » et essai de propositions de développement de ces crédits au sein de la wilaya:

Suite à cette étude, et aux différents échanges avec les spécialistes du secteur (que ce soit au niveau de la BADR, de la CRMA, de l'ANSEJ, L'ANGEM, la CNAC et à la DSA de Tizi-Ouzou) qui connaissent bien les crédits « R'FIG et ETTAHADI », nous avons pu établir une liste de limites et contraintes qui empêchent ces crédits de se développer au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, comparé à d'autres wilayas où ils fonctionnent plutôt bien à l'instar d'Adrar, Mostaganem, Constantine...etc.(où les crédits financent différentes filières surtout le maraichage, l'arboriculture, l'élevage...etc.). Comme nous avons essayé, avec les différents spécialistes du secteur, de formuler quelques propositions, afin de les développer et qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des clients.

3-3-1- Limites et contraintes des crédits R'FIG et ETTAHADI :

Les crédits R'FIG et ETTAHADI connaissent un certain nombre de limites qui font que les clients ne se dirigent pas forcément vers eux ; parmi lesquelles, on peut citer :

- Difficulté d'accès aux crédits :

L'accès à ces crédits bancaires est difficile à cause de la non-détention d'une grande partie des agriculteurs d'un titre de propriété sur les parcelles qu'ils exploitent où la majorité d'entre eux pratiquent un élevage hors sol. Ils ne peuvent, par conséquent, pas fournir d'acte de propriété, de concession ou bail de location des terrains exigé par la BADR.

- Manque d'informations et de formations:

Nous avons constaté dès notre entrée à la BADR qu'il n'y a aucun prospectus ou dépliant qui puisse servir d'outil d'informations sur l'existence de ces crédits et leurs avantages. On dénombre également un manque de formations en matière de gestion financière des projets financés par ces crédits, vu l'absence de qualification chez de nombreux fellahs.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

- Lenteur de la procédure d'octroi de crédit :

La procédure d'octroi de ces crédits est complexe et très très longue. Elle engendre des frais supplémentaires au demandeur et une importante perte de temps dans les administrations (trop de bureaucratie) ; ce qui dissuade un bon nombre d'agriculteurs d'aller jusqu'au bout de leurs démarches.

- Plafonnement des montants accordés :

Le montant des projets qui peuvent être soumis au financement par ces crédits est limité par un plafond à ne pas dépasser. Ceci pose problème surtout pour les crédits ETTAHADI entant que crédits d'investissement qui ne peuvent dépasser les 200.000.000 DA (crédit fédératif) pour la transformation, le conditionnement et le stockage de produits agricoles ; mais le bon fonctionnement de ces activités nécessite des montants bien plus importants.

Pour ce qui est des crédits R'FIG il n'y a pas de limite pour le montant des crédits accordés mais en contre partie ils ne permettent pas de bénéficier des différentes aides publiques.

- Manque d'écoute des besoins des agriculteurs :

Selon certains agriculteurs, la BADR ne joue pas le rôle souhaité par les fellahs qui ont besoin d'une banque qui finance directement le travail de la terre. Selon eux, les crédits répondent beaucoup plus aux préoccupations du gouvernement, pas à ceux des fellahs, c'est-à-dire, ils sont surtout destinés aux produits dits « stratégiques », car selon eux, les crédits sont d'abord consacrés aux secteurs considérés comme stratégiques (céréales, lait), dont les prix sont subventionnés, et donc stables. Par contre, les produits à forte fluctuation des prix (pommes de terre, viande, produits frais) sont peu concernés. Donc les fellahs qui pratiquent la céréaliculture sont les plus solvables.

Pour mettre fin à ces contraintes, il faut un certain nombre d'efforts à fournir aussi bien au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau de la BADR.

3-3-2- Essai de propositions de développement des crédits R'FIG et ETTAHADI au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou:

Pour permettre aux crédits R'FIG et ETTAHADI d'atteindre au mieux les objectifs fixés et leurs permettre de se développer à l'instar des autres wilayas comme à Adrar où 104

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

projets ETTAHADI ont été réalisés en 2015, il faut employer des moyens aussi bien financiers qu'humains et de nouvelles approches pour toucher un large public. Pour cela on propose de :

- **Mettre en place des campagnes publicitaires :**

Il faudrait revoir la stratégie marketing concernant ces produits. Des campagnes d'information et de sensibilisation à ces crédits sont nécessaires, que ce soit au niveau des agences BADR (avec des prospectus et dépliants publicitaires) mais aussi en dehors des agences, et cela en diffusant des spots publicitaires à travers les différents médias, afin d'avoir une large diffusion et attirer un maximum de monde.

- **Alléger la procédure d'octroi de crédit :**

La procédure d'octroi de ces crédits doit être allégée au maximum afin de diminuer les frais supplémentaires que doit supporter le client, car entre l'ONTA, l'hydraulique, l'OAIC, la banque et la DSA, un investisseur qui doit plaire à tout ce monde est vite découragé. Un allègement de procédure en créant par exemple une cellule ou une commission spécialisée qui mettrait en liaison directe tout ces organismes permettrait au client d'avoir un gain de temps immense qu'il pourrait consacrer à la réalisation de son projet.

- **Revoir à la hausse le montant du plafonnement de ces crédits ;**

Les besoins du secteur agricole sont tellement vastes qu'ils nécessitent des sommes importantes surtout en ce qui concerne les projets d'investissement à long terme ; il faudrait donc augmenter les montants de plafonnement de ces crédits, voire même étudier les besoins de chaque crédit à part afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

- **Organisation de formations en gestion de projets ;**

La plupart des clients qui veulent concourir à ces crédits n'ont pas de formations en gestion financière de projets ; alors il faudrait que le personnel de la BADR soit en mesure de former au mieux leurs clients en leur communiquant toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du projet et modalités de financement.

Ces quelques propositions certes insuffisantes, pourraient être un élément de départ pour une nouvelle stratégie de développement de ces crédits qui disposent d'un fort potentiel pour le développement du secteur agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés R'FIG et ETTAHADI.

Conclusion du chapitre III :

Les résultats présentés ci-dessus des différents dispositifs et crédits notamment les crédits R'FIG et ETTAHADI mis en place par le gouvernement et ayant trait au financement du secteur agricole, a créé une certaine dynamique et a enregistré une substantielle évolution aussi bien dans la production que dans la reprise de l'activité agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou.

En effet ces différents programmes de développement agricoles ont permis à la wilaya d'augmenter de manière considérable son potentiel productif créant ainsi de l'emploi. Ils ont donc, participés, en quelques sortes à réduire le chômage et à reprendre l'activité agricole dans la région.

Cette tendance à la reprise de cette activité et l'augmentation de la production agricole surtout en ce qui concerne la collecte de lait, la production des viandes rouges et blanches, la production d'olives ...etc. est le résultat des différents soutiens financiers octroyés par l'Etat aux agriculteurs et les différents dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) pour le développement agricole.

Au-delà de cette relance, depuis leur création, la BADR a financé 95 projets R'FIG destinés surtout à la céréaliculture et seulement 16 projets ETTAHADI réalisés depuis son lancement en 2011, ce qui montre qu'il y a des prédispositions à la dynamique agricole dans la wilaya que l'on peut caractériser par « un retour à la terre ».

Par ailleurs ces prédispositions restent peu abouties en matière d'accompagnement technique et financier à la création de projets et aussi en matière de remboursement de crédits, ajoutant à cela les limites des deux crédits à savoir RFIG qui est sélectif, et le problème du foncier dans le crédit ETTAHADI.

Car malgré la volonté exprimée de faire du secteur agricole, l'atout majeur de la wilaya pour le développement économique local à travers les crédits R'FIG et ETTAHADI proposés par la BADR, ceux-ci restent encore insuffisants malgré le fait qu'ils ont réalisés des résultats prometteurs. D'où la nécessité d'adopter des techniques innovantes pour augmenter la production ainsi que des méthodes et procédés nouveaux pour attirer une large clientèle en besoin de ce genre de crédits et par là améliorer d'avantage la production agricole locale tout en adoptant une stratégie agricole fondée sur des principes de base qui assurent sa durabilité et son efficacité à long terme.

Conclusion générale

Conclusion générale

Les résultats de la recherche que nous avons menée, indiquent que les réponses apportées aux besoins des agriculteurs par les pouvoirs publics au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, via les crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » sont limitées. En effet, les résultats obtenus depuis leur lancement à ce jour n'ont pas connu l'évolution espérée ni atteint les objectifs fixés, par conséquent leur impact sur le développement du secteur agricole est négligeable. De ce fait, on peut réfuter les deux premières hypothèses formulées au début de ce travail.

En effet, ces crédits ne représentent que 3,83% du total des crédits accordés par la BADR comparés aux dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC, ANGEM) qui comptabilisent 19% des montants accordés. Ceci traduit la volonté des clients, et surtout des jeunes à aller vers ces dispositifs aidés plutôt que les crédits R'FIG et ETTAHADI.

Cela est dû essentiellement, aux contraintes rencontrées lors de leurs demandes de crédits dont les principales demeurent : les refus des dossiers même après l'accord de la DSA, les garanties demandées impliquant l'hypothèque des terres (risque qu'encourent notamment, les demandeurs de crédits R'FIG, qui risquent de perdre leurs terres suite au non remboursement du crédit en temps voulu, étant donné que celui-ci dépend essentiellement des résultats de la récolte), les montants plafonnés pour le crédit ETTAHADI, la lenteur de la procédure d'octroi de crédit avec tous les frais que cela engendre, etc. Par conséquent, l'hypothèse à retenir est la troisième formulée à savoir : « Les crédits R'FIG et ETTAHADI ne représentent qu'une part minime des crédits accordés par la BADR, de ce fait leur impact est négligeable sur le développement du secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ».

Ceci, malgré le fait que le crédit R'FIG commence peu à peu à gagner la confiance des clients puisqu'un peu plus de 55% des objectifs fixés à sa création ont été atteints, ce qui est prometteur mais demeure insuffisant, pour répondre au mieux aux besoins du secteur et des agriculteurs. Quant au crédit ETTAHADI, il n'a atteint qu'un tiers (1/3) des objectifs fixés à sa création ce qui est très loin de satisfaire la volonté exprimée par le gouvernement.

Ainsi, on peut dire que ces crédits commencent à attirer l'attention des clients. Mais pour devenir des produits phares qui pourraient se substituer aux dispositifs aidés, il faudrait envisager un certain nombre de modifications, concernant plus particulièrement : la procédure d'octroi de crédits, les garanties exigées et le plafonnement des montants de crédits accordés.

Conclusion générale

Ceci afin d'offrir aux clients des crédits qui correspondent à leurs attentes et instaurerait chez eux une certaine confiance dans le système bancaire.

Enfin, on peut dire que l'étude de ce sujet n'a jamais été aussi importante, vu la situation de crise économique et financière qui plane actuellement sur le pays, suite aux retombées des prix du pétrole, et vu également la nécessité impérieuse de répondre aux multiples besoins de la population, dont la nutrition est le souci primordial. Pour cela, il est nécessaire d'apporter un souffle nouveau aux projets agricoles et leur donner plus d'importance.

En effet, ce nouveau contexte pourrait contribuer à réveiller la conscience des acteurs, aussi bien publics que privés, sur l'importance de ce secteur pour le développement économique et la croissance du pays. Ce qui serait possible en élaborant des techniques et stratégies qui permettront de contourner les différentes contraintes, ceci en spécialisant les zones de production dans les cultures et les activités adéquates à chacune d'entre elles et en favorisant le partenariat privé-Etat, ainsi que privé-privé. Tout cela dans le but de favoriser l'échange de connaissances et de procédés qui permettront ainsi de créer des richesses et des emplois au cœur du territoire, et faire de l'Algérie un pays exportateur de produits agricoles compétitifs sur les différents marchés internationaux et réaliser l'autosatisfaction alimentaire tant souhaitée.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrage:

- BEDRANIS, BOURNANE. M, MOLINA.J, « Les politiques agraires en Algérie, Vers l'autonomie ou la dépendance ? », Centre de Recherche en Economie Appliquée, Alger ,1982.
- BONNICHON. P, GENY. P et NEMO. J, « Présences françaises outre-mer (XVIe-XXIe siècles). Tome I - Histoire : périodes et continents », Editions KARTHALA, Paris, 2012.
- BOUCHEMAL.S « Mutation agraire en Algérie », Edition l'harmattan, Paris, 1977.
- BOUYAKOUB.F, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah Edition Alger 2000.
- LAUNAY. M, « paysans algériens : 1960-2006 », 3^{ième} Editions, KARTHALA, Paris 2007.
- NAAS. A, « Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », MAISON NEUVE & LAROSE, France, 2003.
- NADIR M.T « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Edition OPU, Alger 1982.

Revue et Articles :

- BENYOUCEF. B « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ?, Revue Agriculture, Université Ferhat Abbas Sétif 1, 04-05 novembre 2015.
- BOUZAR . C et LOUGGAR. R ; « Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie », Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.
- FILAHA : Revue le site d'agriculture, « soutiens et subventions agricoles ».
- HADIBI. A, CHEKIREB-BOURAS F.Z, MOUHOUCHE. B, « Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, Algérie », Institut National Agronomique Algérie, 26-28 mai 2008.
- HAMOUCHE. F, « 50 ans après l'indépendance, le secteur agricole préserve son rôle stratégique », Revue de presse, ONTA, 2012.
- MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », novembre 2010.
- MADR, « Le Renouveau agricole et rural en marche », revue et perspective. Mai 2012.
- MADRP, « Plan d'action FELAHA 2019 », 02/06/2016.

- MOUHOUCHE. B , GUEMRAOUI. M, « Réhabilitation des grands périmètres d'irrigation en Algérie », Institut National Agronomique (INA), El-Harrach, Alger, Algérie ,AGID, Algérie, Séminaire sur la modernisation de l'Agriculture Irriguée, Rabat, Marocco, 2004.
- OAMRI. C, « Objectifs de développement des filières stratégiques de l'Agriculture », MADRP, 02-06-2016.
- SOLTANI. L, journal LE MAGHREB, Le Quotidien de l'Economie, « Création de nouvelles exploitations agricoles : 500.000 ha identifiés ».
- ANDI Wilaya de Tizi-Ouzou, invest in Algeria 2013.

Textes juridiques :

- Circulaire interministérielle n°108 du 23 février 2011 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage.
- Loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, Journal officiel de la république algérienne N° 46.

Thèses et mémoires :

Thèses :

- CHEDDED. M.A, « Analyse de l'impact des investissements agricoles réalisés dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) sur l'évolution des techniques de productions laitières, céréalières et oléicoles en Algérie : Etude de cas dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Thèse de doctorat spécialité : Sciences Agronomiques , l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse, France,2015.
- SI-TAYEB. H, « les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC », Thèse de doctorat en sciences agronomiques option économie rurale, Université Mouloud MAMMERI, 2015.

Mémoires :

- ADDOU. N, « Impact des projets de Proximité de développement rural intégré -PPDRI- sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie », Mémoire de magister en sciences économiques, option Innovation et Entrepreneuriat, Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, 2014.

- AMARA.M, AMRANI.A, BEY.R, « Le financement de l’agriculture en Algérie (PNDA-FNRDA), Mémoire de licence en science économique, spécialité monnaie- finance-banque, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2010,
- AMICH. H, « Financement bancaire des entreprises », Mémoire de fin d’étude Ecole supérieure de banque, 15^{ème} promotion, 2012.
- AOUARIB.S, « Les assurances agricoles, le financement et le développement de l’agriculture dans la wilaya de Ouargla (cas de la région de Ouargla)», Ingénieur d’Etat en Agronomie Saharienne option production végétale, Université de Ouargla, 2005.
- BAYOU. L et BELHADJ. L, « Le financement de l’agriculture en Algérie, cas de la BADR », Mémoire de licence en sciences économiques, option Monnaie Finance Banque, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2011.
- BELKACEM. A, « Impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et l’entreprenariat dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de master en sciences économiques , spécialité Management Territorial et Ingénierie de Projets, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2013.
- BOUCHETATA. T « analyse des agro-systèmes en zone tellienne et conception d’une base de données Mascara-Algérie », série « master of science » n°80, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2006.
- BOULKEDDID. T, « L’utilisation des ressources productives dans l’agriculture algérienne : Evolution et Perspectives » ; Mémoire de magister en sciences économique, Option économie de développement, Université Constantine 2, 2013.
- CHETOUI. Dj. ALLICHE. S « L’évolution du secteur agricole au niveau de a wilaya de Tizi Ouzou », Mémoire de licence en science de gestion, option comptabilité, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2008.
- HADBI.Y, HAMMANI.Y et GHANINE. L, « Financement bancaire du secteur agricole en Algérie : cas des crédits octroyés par la BADR (agence DBK) », Mémoire de licence en sciences économiques, option Economie et Gestion de l’Entreprise, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2011.
- HAMRANI. S, « Innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de master en science économique, spécialité management territorial et Ingénierie de projets, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, 2013.

- MERABET. L, « Effet des politiques agricoles sur l'offre et le revenu des céréaliculteurs » Cas de la zone de Khenchela (Algérie), Mémoire en ligne, Ingénieur d'Etat en agronomie 2011.
- .RAHMOUNI D, « Contribution à l'étude des PPDR dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de master en sciences économiques, spécialité Management Territorial et Ingénierie de Projets, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2013.
- OUADJER. A et REFAS.R, « Problématique de financement de l'agriculture en Algérie », Mémoire de licence en science économique, spécialité monnaie-finance-banque, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2009.
- SI TAYEB S, « Le financement de l'activité agricole en Algérie, cas : BADR/agence d'AZAZGA », rapport de stage de licence en sciences économiques option Economie Financière et Bancaire, Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, 2013.

Rapports et divers:

- BROUWER. C, « Manuel de formation sur les méthodes d'irrigation, gestion des eaux en irrigation », FAO 1990.
- Document de la BADR de Tizi-Ouzou 2016.
- Données fournies par la DSA de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- LAHLIMI ALAMI. A, Agriculture 2030 Quels avenir pour le Maroc.
- NEDJRAOUI. D, Profil fourrager ALGERIE, FAO, 2003.
- Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et République Algérienne Démocratique et Populaire, « cadre programmation par pays Algérie (2013-2016) », Décembre 2012.
- Plan d'Aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou,

Webographie :

- <http://www.djazairess.com/fr/apsfr/234503>
- <http://www.minagri.dz/>.
- http://www.lemaghreb.dz.com/?page=detail_actualite&rubrique=International&id=74416
- <http://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/77302>.
- <http://www.aps.dz/economie/43108>.
- <http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/150-milliards-de-dinars-pour-les-agriculteurs>.
- http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/28_credit_agricole.htm.
- <http://www.piednoir.net/guelma/agriculture/aideagriculturejanvier09.html>.

- <http://www.okbob.net/article-cnma-caisse-nationale-mutualite-agricole-120497125.html>.
- <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-lemploi-des-jeunes>.
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx.
- <http://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions>.
- <http://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit>.
- <http://www.liberte-algerie.com/actualite/la-badr-consolide-son-implication-92142/print/>.
- <http://www.djazairess.com/fr/info soir/208724> .
- <http://www.onta.dz/Creation-de-nouvelle-exploitations>.
- <https://fr.wikipedia.org/>.
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Irrigation>.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_en_Alg%C3%A9rie.
- <http://www.memoireonline.com>.
- <https://fr.wikipedia.org/Subvention>.
- <http://www.algerie360.com/economie/64-milliards-de-dinars-de-credits-octroyes-par-la-badr/>.
- <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-d-embouche>.
- <http://www.id-algerie.com/article-le-credit-ettahadi-peut-atteindre-200-millions-de-dinars-selon-le-p-dg-de-la-badr-defi-a-relever-76188248.html>.
- <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier>.
- http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/dza/indexfra.stm.
- <http://www.fao.org/docrep/003/X2919F/x2919f05.htm>.
- http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/agriculture/le-cheptel-national-depasse-34-millions-tetes-31-05-2015-174536_291.php.
- http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/commerce/l-algerie-a-la-5eme-place-mondiale-10-08-2015-175022_292.php.
- <http://www.ons.dz/-Agriculture,215-.html>.
- <http://www.tiziouzou-dz.com/dsa-presentation.htm>.
- <http://www.djazagro.com/fr/presentation/lemarcheAlgerien>.
- <http://www.nouara-algerie.com>.
- <http://www.liberte-algerie.com/actualite/ferroukhi-annonce-un-plan-special-pour-le-developpement-agricole-245173/print/1>.
- <http://www.badr-bank.dz/>.
- <http://www.eldjazaircom.dz/>.
- <http://www.onta.dz/Crédit-RFIG>.
- <http://www.onta.dz/Crédit-ETTAHADI>.
- <http://www.bneder.dz/>.
- <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/exploitation-agricole.htm>,
- <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/92620>.
- <http://terangaweb.com/reformer-lagriculture-en-algerie>.
- www.ennaharonline.com .
- [www. filaha.net](http://www.filaha.net) rubrique « les subventions agricoles dans les pays de l'OCDE et en Algérie ».

Annexes

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE

DAIRA DE

ATTESTATION DE PRESELECTION

(Circulaire interministérielle n°108 du 23 février 2011)

Le président de la commission de Wilaya/Daira, atteste par la présente que :

Suite à la réunion de la commission tenue le

M.....

Né le.....à

Qualifications.....

Est présélectionné pour bénéficier de la concession d'une terre relevant du domaine privé de l'Etat :

- D'une superficie deha.....ares.....ca.
- Sise dans le périmètre dénommé.....
- Parcelle n°.....

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour engager les procédures d'octroi de la concession des terres destinées à la création d'exploitations agricoles.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL DES TERRES AGRICOLES

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE

DAIRA DE

COMMUNE DE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'APC de lance un avis d'appel à manifestations d'intérêt en vue de la concession des terres agricoles du domaine privé de l'Etat

1 : LOCALISATION: le périmètre est situé :

- lieu dit :
- commune :
- Wilaya :

2 : CONSISTANCE :

- Superficie :..... dont irrigable.....

3 : CONDITIONS :

Cet appel à manifestations d'intérêt s'adresse :

- Aux jeunes ;
- Aux personnes physiques et aux personnes morales de droit algérien justifiant d'une capacité d'investissement et d'une compétence avérée dans l'activité à promouvoir.

4 : DEPOT ET DELAI :

Les candidats intéressés peuvent déposer au niveau de l'APC contre récépissé de dépôt, après visite des lieux, leurs dossiers de candidature dans un délai de 45 jours.

Le dossier comprend :

- Les informations sur le candidat

Annexe N°02

- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Une copie légalisée selon le cas, des diplômes, de la carte d'agriculteur ou des statuts de la coopérative ou du groupement d'intérêt économique ;
- Tout autre document en appui de la demande.

Pour les candidats à l'investissement, le dossier est complété par :

- Un document attestant des références techniques et professionnelles du candidat;
- Une attestation de capacités financières établie par la banque du candidat.
- Une offre technique sous la forme d'étude, décrivant le programme de mise en valeur, d'investissement, de production et les objectifs de rendements établie ainsi qu'un échéancier de réalisation du programme.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Office National des Terres Agricoles

Direction de la Wilaya de

ATTESTATION DE VALIDATION DE PROJET

Je soussigné M..... Directeur de l'Office National des Terres Agricoles de la Wilaya de, atteste après visite sur terrain, avoir examiné le projet de développement présenté par :

- M.
- Commune de Wilaya de
- Titulaire de (toute pièce officielle reconnue)

Et déclare que la terre d'une superficie de objet du projet présenté, nécessite effectivement une valorisation par les actions énumérées ci-dessous :

-
-
-
-
-

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 108 du 23 février 2011, relative à la création d'exploitations agricoles et d'élevage.

LOIS

Loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 18, 62 (alinéa 2), 119, 120, 122, 125 et 126 ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975 portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier ;

Vu l'ordonnance n° 76-105 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code de l'enregistrement ;

Vu la loi n° 84 - 11 du 9 juin 1984, modifiée et complétée, portant code de la famille ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 87-19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 99-07 du 19 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 5 avril 1999 relative au moudjahid et au chahid ;

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit ;

Vu la loi n° 06-02 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant organisation de la profession de notaire ;

Vu la loi n° 06-03 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant organisation de la profession d'huissier de justice ;

Vu la loi n° 08-09 du 18 Safar 1429 correspondant au 25 février 2008 portant code de procédure civile et administrative ;

Vu la loi n° 08-16 du Aouel Chaâbane 1429 correspondant au 3 août 2008 portant orientation agricole, notamment son article 17 ;

Après avis du Conseil d'Etat,

Après adoption par le Parlement,

Promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente loi a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

Art. 2. — La présente loi a pour champ d'application les terres agricoles du domaine privé de l'Etat régies par la loi n° 87-19 du 8 décembre 1987, susvisée.

Art. 3. — Le mode d'exploitation des terres agricoles définies par l'article 2 ci-dessus est la concession.

CHAPITRE II

DES CONDITIONS ET MODALITES D'OCTROI DE LA CONCESSION

Art. 4. — La concession est l'acte par lequel l'Etat consent, à une personne physique de nationalité algérienne, ci-après désignée « exploitant concessionnaire », le droit d'exploiter des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ainsi que les biens superficiels y rattachés, sur la base d'un cahier des charges fixé par voie réglementaire, pour une durée maximale de quarante (40) ans renouvelable, moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont les modalités de fixation, de recouvrement et d'affectation sont déterminées par la loi de finances.

Au sens de la présente loi, il est entendu par « biens superficiels » l'ensemble des biens rattachés à l'exploitation agricole notamment les constructions, les plantations et les infrastructures hydrauliques.

Art. 5. — La concession prévue par la présente loi est accordée aux membres des exploitations agricoles collectives et individuelles bénéficiaires des dispositions de la loi n° 87-19 du 8 décembre 1987, susvisée, et détenteurs :

— d'un acte authentique publié à la conservation foncière ;

— ou d'un arrêté du wali.

Les membres des exploitations agricoles collectives et individuelles cités ci-dessus doivent avoir satisfait à leurs obligations au sens de la loi n° 87-19 du 8 décembre 1987, susvisée.

Art. 6. — La conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession est établie par l'administration des domaines au nom de chaque exploitant remplissant les conditions citées à l'article 5 ci-dessus.

Lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole collective, l'acte de concession est établi au profit de chaque exploitant concessionnaire dans l'indivision et à parts égales.

Art. 7. — Sont exclues du bénéfice des dispositions de la présente loi les personnes :

— ayant pris possession des terres agricoles citées à l'article 2 ci-dessus ou ayant procédé à des transactions ou acquis des droits de jouissance et/ou des biens superficiels en violation des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

— ayant fait l'objet de déchéance prononcée par voie judiciaire ;

— dont les arrêtés d'attribution ont été annulés par les walis.

Le traitement du cas des personnes dont les affaires sont pendantes au niveau des juridictions compétentes est différé jusqu'au prononcé du jugement définitif.

Art. 8. — Les formalités d'établissement, d'enregistrement et de publicité foncière de l'acte de concession sont exemptées de tous frais.

Art. 9. — Les membres des exploitations agricoles cités à l'article 5 ci-dessus sont tenus, à compter de la publication de la présente loi au *Journal officiel*, de déposer, auprès de l'office national des terres agricoles, leur demande de conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession.

Les conditions et modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Art. 10. — Sur la base du cahier des charges cité à l'article 4 ci-dessus, dûment signé par l'exploitant concessionnaire et l'office national des terres agricoles et de l'acte de concession publié à la conservation foncière, l'office national des terres agricoles procède à l'immatriculation de l'exploitation agricole au fichier des exploitations agricoles tenu à cet effet.

Art. 11. — Afin d'améliorer la structure des exploitations agricoles, l'Etat initie toute mesure d'incitation visant à encourager le regroupement d'exploitations agricoles, notamment, à travers les opérations de remembrement des terres agricoles concédées.

Toutefois et dans le respect de la viabilité économique de l'exploitation agricole, l'exploitant concessionnaire d'une exploitation à plusieurs membres peut opter pour la constitution d'une exploitation individuelle ; il doit, dans ce cas, en faire la demande à l'office national des terres

Art. 12. — Nonobstant les dispositions du code civil, le droit de concession prévu par la présente loi confère le droit de constituer, au profit des organismes de crédit, une hypothèque grevant le droit réel immobilier résultant de la concession.

L'hypothèque visée à l'alinéa ci-dessus s'exerce dans le respect des dispositions de la présente loi, notamment ses articles 3, 7, 15, 16 et 19.

Art. 13. — Le droit de concession est cessible, transmissible et saisissable conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 14. — La cession à titre gratuit peut être effectuée au profit de l'un des ayants-droit du bénéficiaire pour la durée restante de la concession en cas d'incapacité et/ou d'atteinte de l'âge de la retraite.

Art. 15. — En cas de cession du droit de concession, les autres exploitants concessionnaires de la même exploitation agricole ou, à défaut, l'office national des terres agricoles peuvent exercer un droit de préemption conformément à la législation en vigueur.

Art. 16. — Nul ne peut acquérir plus d'un droit de concession sur l'ensemble du territoire national.

Toutefois, l'acquisition par une personne de plusieurs droits de concession, en vue de constituer une exploitation agricole d'un seul tenant, est permise dans le respect de superficies maximales fixées par voie réglementaire, après autorisation de l'office national des terres agricoles.

Au sens de la présente loi il est entendu par « exploitation agricole d'un seul tenant » toute exploitation agricole dont les différentes parcelles sont contiguës et ne sont pas séparées les unes des autres par des parcelles appartenant à d'autres exploitations agricoles.

Art. 17. — Les terres agricoles du domaine privé de l'Etat ainsi que les biens superficiels disponibles, de quelque manière que ce soit, sont concédés par l'administration des domaines sur demande de l'office national des terres agricoles, après autorisation du wali, par voie d'appel à candidatures dans le respect des dispositions de l'article 15 ci-dessus. La priorité est donnée :

— aux exploitants concessionnaires restants dans le cas d'une exploitation agricole à plusieurs exploitants concessionnaires ;

— aux exploitants concessionnaires riverains en vue d'agrandir leurs exploitations ;

— aux personnes ayant des capacités scientifiques et/ou techniques et présentant des projets de consolidation et de modernisation de l'exploitation agricole.

CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE
Assurances Toutes Branches

SUBROGATION

Annexe à la police d'Assurance M/ RISQUES PROFESSIONELES

Ass n° 162/15/2016/00014	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES
Ass n° 162/15/2016/00048	TR Informatique
Ass n° 162/25/2016/00017	RC GENERALE
Ass n° 162/25/2016/00019	RC Produits livrés
Ass n° 162/25/2016/00018	Vol des magasins
Ass n° 162/50/2016/00010	CAT NAT
Ass n° 162/80/2016/00004	Bris de machines
Ass n° 162/80/2016/00005	Pertes de produits en entrepôts frigorifiques

A effet du. 01/01/2016 AU 31/12/2016

Assurée: *client*

D'un commun accord entre les deux parties, il a été convenu qu'aucune somme ne pourrait être versée à titre d'indemnité due pour sinistre garanti qu'entre les mains du créancier en l'occurrence la **BANQUE**

A concurrence de : **DEUX CENT TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE VINGT DOUZE MILLE DINARS . (231 092 000 .00 DA)**.

Mettre le montant en chiffres en lettres)

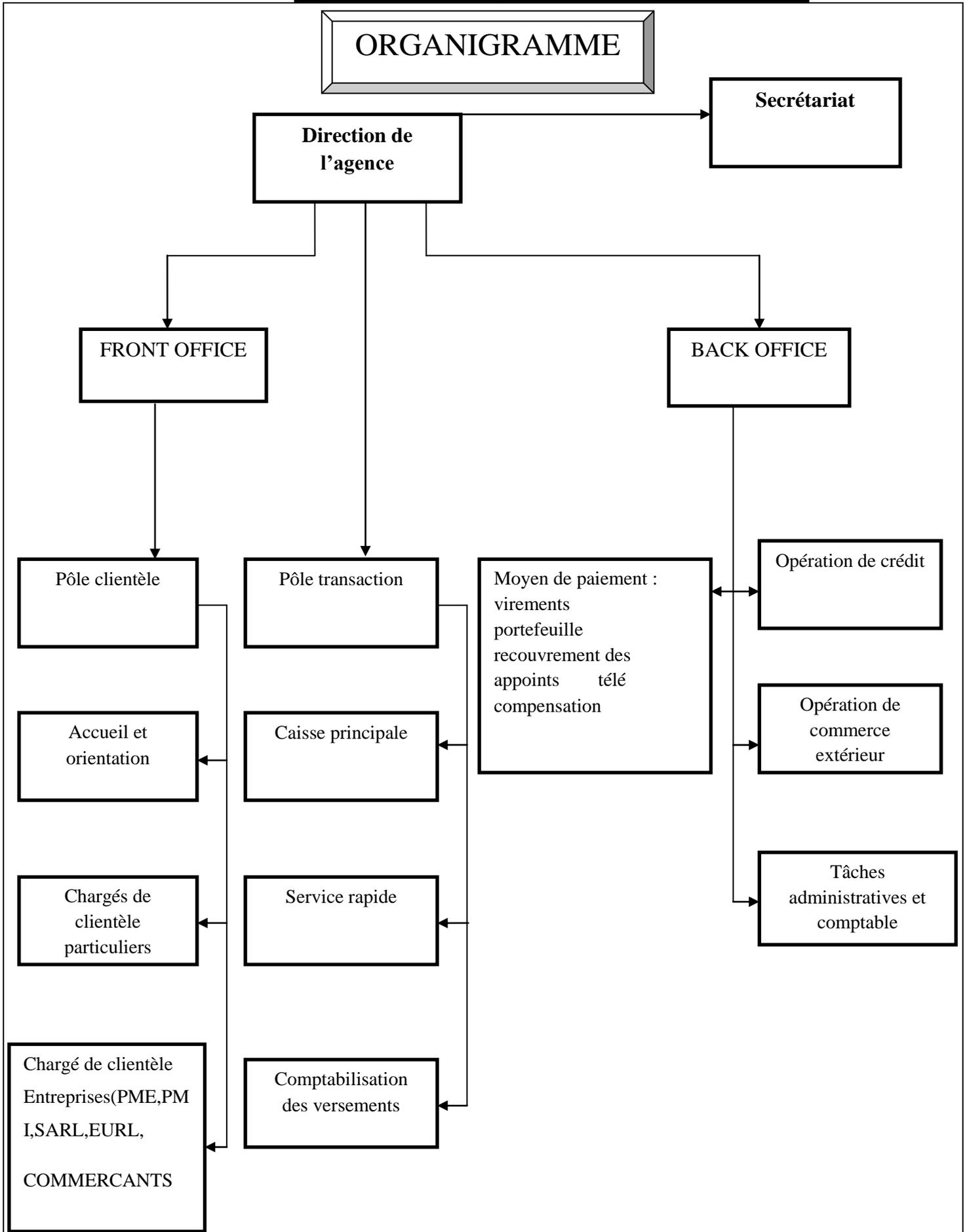
(sans toutefois dépasser le montant des créances restant dues au moment du sinistre.)

LE BENEFICIERE
Cachet et signature

L'ASSURE
Cachet et signature

P/LA CRMA
Cachet et signature

Organigramme de l'agence BADR N°580 de Tizi-Ouzou.



Liste des illustrations

Liste des tableaux

Tableau 1 : Production agricole enregistrée en 2014-2015 et perspectives pour 2019	56
Tableau 2 : Les différents modes de financement ANSEJ	69
Tableau 3 : Le financement par CNAC	71
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM.....	72
Tableau 5 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2015-2016)	98
Tableau 6 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.....	100
Tableau 7 : Evolution des ressources en sol de 2000 à 2015	102
Tableau 8 : Evolution de la production agricole de 2000 à 2015	102

Liste des cartes et figures

Carte 1 : Carte géographique d'Algérie.....	17
Carte 2 : Position géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	26
Figure 1 : Irrigation de surface.....	11
Figure 2 : Irrigation par Aspersion.....	12
Figure 3 : Micro-irrigation	12
Figure 4 : Irrigation par submersion.....	13
Figure 5 : La répartition de la Surface Agricole Totale	25

Liste des graphes

Graphe 1 : Techniques d'irrigation utilisées en Algérie.....	13
Graphe 2 : Prélèvement d'eau par secteur en 2012	21
Graphe 3 : Répartition de la superficie totale de l'Algérie.....	24
Graphe 4 : Les ressources en eau potable de la wilaya de Tizi-Ouzou	28
Graphe 5 : Les Piliers des Politiques de Renouveau Agricole et Rural.....	51
Graphe 6 : Projet réalisés dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM (2004-2015)	73
Graphe 7 : Nombre de crédits R'FIG octroyés en Algérie (2008-2009)	87

Grphe 8 : Nombre de crédits R'FIG accordés par agences (GRE Tizi-Ouzou, 2015)	95
Grphe 9: Nombre de crédits ETTAHADI accordés par agences (depuis 2011)	97
Grphe 10 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit R'FIG (2015-2016)	98
Grphe 11 : Objectifs fixés et réalisés pour le crédit ETTAHADI.....	100
Grphe 12 : Part des différents crédits accordés par la BADR (GRE Tizi-Ouzou)	103

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE :	01
Chapitre I: Fondements théoriques du secteur agricole en Algérie.	
Introduction du chapitre I:	06
Section 1 : Cadre conceptuel et théorique	07
1-1- L'exploitation agricole :	07
1-1-1- Définition de l'exploitation agricole :	07
1-1-2- Le dispositif de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage en Algérie :	08
1-1-2-1- Domaine privé de l'Etat :	08
1-1-2-2- Propriété privée :	09
1-1-3- Situation 2015 :	09
1-2- La concession agricole :	09
1-2-1- Définition de la concession :	10
1-2-2- La concession agricole en Algérie :	10
1-3- L'irrigation :	11
1-3-1- Définition de l'irrigation :	11
1-3-2- Techniques d'irrigation:	11
1-3-2-1- L'irrigation par écoulement de surface :	11
1-3-2-2- L'irrigation par Aspersion :	12
1-3-2-3- Micro-irrigation :	12
1-3-2-4- L'irrigation par Submersion :	13
1-4- La filière agricole:	14
1-5- Les subventions agricoles étatiques:	14
1-5-1- Définition de subvention:	15
1-5-2- Types de subventions :	15
1-5-2-1- Les subventions d'équipement :	15
1-5-2-2- Les subventions d'exploitation :	15
1-5-2-3- Les subventions d'équilibre :	15
1-5-3- Les subventions agricoles en Algérie :	15
1-6- Le revenu agricole :	16

Section 2 : Caractéristiques du secteur agricole Algérien :	17
2-1- Les caractéristiques principales de l'Algérie :	17
2-1-1- La situation géographique:	17
2-1-2- La topographie de l'Algérie :	18
2-1-2-1- Le système tellien :	18
2-1-2-2- Les hauts plateaux :	19
2-1-2-3- Le Sahara :	19
2-1-3- Les zones agro-climatiques:	20
2-1-3-1- Le climat méditerranéen :	20
2-1-3-2- Le climat semi-aride:	20
2-1-3-3- Le climat aride :	20
2-1-4- Les ressources en eau:	21
2-1-4-1- Les différentes ressources en eau:	21
2-1-4-2- Perspectives pour la gestion de l'eau (2015-2019):	22
2-1-5- Le cheptel :	23
2-1-6- L'occupation des terres :	24
2-1-6-1- La Surface Agricole Utile (SAU):	25
2-1-6-2- Les pacages et parcours :	25
2-1-6-3- Les terres improductives des exploitations agricoles :	25
2-2- Les caractéristiques principales de la wilaya de Tizi-Ouzou :	25
2-2-1- La situation géographique et démographique :	26
2-2-2- Le relief et morphologie :	26
2-2-2-1- Le massif côtier d'Azeffoun :	27
2-2-2-2- Les collines de grande Kabylie :	27
2-2-2-3- Le massif de grande Kabylie :	27
2-2-2-4- La chaîne du Djurdjura :	27
2-2-2-5- La vallée de l'oued Sebaou :	27
2-2-2-6- La dépression de Draa El Mizan :	27
2-2-3- Le climat :	27
2-2-4- Les ressources hydriques :	28
2-2-4-1- Les ressources en eaux superficielles mobilisables:	28
2-2-4-2- Les ressources en eaux souterraines mobilisables :	29

2-2-4-3- Les sources :	29
2-2-5- La répartition des terres :	29
Section 3 : Les atouts et contraintes du secteur agricole en Algérie:	30
3-1- Les atouts et contraintes du secteur agricole algérien:	30
3-1-1- Les atouts du secteur agricole algérien:	31
3-1-1-1- Large diversité de milieux agro climatiques :	31
3-1-1-2- Un grand marché local et de proximité:	32
3-1-1-3- Possibilité de production et de mise sur le marché de produit en hors saison et à longueur d'année :	31
3-1-1-4- L'agriculture algérienne est pourvoyeur d'emploi :	31
3-1-2 Les contraintes du secteur agricole algérien:	32
3-1-2-1- Les aléas de climat :	32
3-1-2-2- Systèmes d'irrigation vétustes :	33
3-1-2-3- La surface agricole est limitée et mal protégé :	33
3-1-2-4- Contraintes démographique :	34
3-1-2-5- Contrainte financières:	34
3-1-2-6- Une faible d'utilisation d'engrais et d'intrants:	35
3-1-2-7- Le droit foncier:	35
3-1-2-8- L'assurance agricole et la prise en compte de risque:	36
3-1-2-9- Les risques naturels:	37
3-2- Les contraintes et atouts du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou:	37
3-2-1- Les contraintes du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou:	37
3-2-1-1- Les contraintes naturelles:	37
3-2-1-2- Les contraintes sociales :	38
3-2-2- Les atouts du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou:	39
Conclusion du chapitre I:	40

Chapitre II : Evolution des politiques, dispositifs et modes de financement du secteur agricole algérien (1962-à nos jour).

Introduction du chapitre II:	41
Section 1 : La politique agricole durant la période (1962-1999):	42
1-1- Autogestion et révolution agraire (1962-1979):	42
1-1-1- L'autogestion:	42
1-1-2- La révolution agraire (1971-1979):	43

1-2- Premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999):	44
1-2-1- La consultation nationale sur l'agriculture de 1992:	44
1-2-2- Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement:	45
Section 2 : Stabilisation, réconciliation nationale, actions d'urgence et politique actuelle de Renouveau Agricole et Rurale (2000-à nos jour):	46
2-1- Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008):	46
2-1-1- Du PNDA au PNDAR:	46
2-1-2- La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD):	47
2-2- La politique actuelle de renouveau agricole et rurale et le plan d'action FELAHA 2019 (2009- à nos jour):	48
2-2-1- La Politique actuelle de renouveau agricole et rural:	48
2-2-1-1- Les piliers de la Politique de Renouveau Agricole et Rural:	48
2-2-1-2- Le Cadre incitatif:	50
2-2-1-3- L'impact de la politique de renouveau agricole sur les acteurs publics:	52
2-2-1-4- Les résultats du programme quinquennal 2010-2014:	52
2-2-2- Le plan d'action FELAHA 2019:	53
2-2-2-1- Les actions à mener:	54
2-2-2-2- Les objectifs du plan:	55
Section 3 : Modes et dispositifs de financement du secteur agricole:	58
3-1- La notion de financement et ses différents types:	58
3-1-1- La notion de financement:	58
3-1-2- Les types de financement:	59
3-1-2-1- Le financement interne:	59
3-1-2-2- Le financement externe:	59
3-2- Le crédit agricole et son évolution:	59
3-2-1- Les sociétés Agricole et de prévoyances:	60
3-2-2- La Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel « CACAM »:	60
3-2-2-1- Les Caisses locales:	61
3-2-2-2- Les caisses régionales:	61
3-2-3- Les caisses de prêts Agricoles « CPA »:	61
3-3- Le financement public:	62
3-3-1- Fonds National du Développement Agricole (FNDA):	62
3-3-2- Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricole (FGPPA):	63

3-3-3- Fonds de garantie des calamités agricole (FGCA):	63
3-3-4- Fonds de Protection Zoo Sanitaire (FPZ):	63
3-3-5- Fonds National de Régulation et de Développement agricole(FNRDA):	64
3-4- Le financement bancaire de l’agriculture (la politique des crédits bancaire) et les différents dispositifs aidés (ANSEJ, ANGEM, CNAC):	64
3-4-1- La Banque Nationale d’Algérie (BNA):	64
3-4-2- La Banque d’Agriculture et de Développement Rural (BADR):	65
3-4-2-1- Cadre de financement:	65
3-4-2-2- Mode de financement:	66
3-4-2-3- Limites de financement:	66
3-4-3- Implication de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) dans le financement agricole:	67
3-4-4- Les différents dispositifs d'aides au financement du secteur agricole (ANSEJ, ANGEM, CNAC):	68
3-4-4-1- Agence Nationale de soutien à l’emploi des jeunes (ANSEJ):	68
3-4-4-2- Caisse Nationale d’Assurance Chômage (CNAC):	69
3-4-4-3- Agence National de Gestion du Microcrédit (ANGEM):	71
Conclusion du chapitre II:	75

Chapitre III : Contribution de la BADR au financement du secteur agricole à travers les crédits bonifiés « R'FIG » et « ETTAHADI » au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre III:	76
Section 1 : Présentation de la Banque de l’Agriculture et du Développement Rural "BADR":	77
1-1- Présentation de la BADR:	77
1-1-1- Aperçu sur la BADR :	77
1-1-2- Les missions et les objectifs de la BADR:	78
1-1-2-1 Les missions de la BADR:	78
1-1-2-2- Les objectifs de la BADR:	78
1-1-3- Stratégie de développement de la BADR:	79
1-1-4- Les différents crédits accordés par la BADR:	79
1-1-4-1- Les crédits d’investissement:	80
1-1-4-2- Les crédits d’exploitation:	81

1-2- Présentation de l'agence d'accueil et du service crédit:	83
1-2-1- Le front office :	83
1-2-2- Le back office :	83
1-2-2-1- Le service crédit :	84
Section 2 : Présentation des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI »:	86
2-1- Le crédit agricole R'FIG :	86
2-1-1- Présentation du crédit R'FIG:	87
2-1-2- Caractéristiques du crédit R'FIG:	88
2-1-3- Domaines couverts par le crédit R'FIG:	88
2-1-3-1- Crédit de campagne:	88
2-1-3-2- Le crédit fédératif:	89
2-1-4- Dossier à fournir:	89
2-1-5- Les garanties et réserves bloquante:	90
2-2- Le crédit ETTAHADI:	90
2-2-1- Présentation du crédit ETTAHADI:	90
2-2-2- Caractéristiques du crédit ETTAHADI:	91
2-2-3- Domaines concernés par le crédit ETTAHADI:	91
2-2-4- Dossier à fournir:	92
2-2-4-1- Document exigés pour les personnes physiques:	92
2-2-4-2- Document exigés pour les personnes morales:	93
2-2-5- Les garanties et réserves exigées:	93
2-2-5-1- Les garanties et réserves bloquantes:	94
2-2-5-2- Les garanties et réserves non bloquantes:	94
Section 3 : Impact des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » sur le développement du secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou (2015-2016):	94
3-1- Evaluation des crédits R'FIG et ETTAHADI : analyse des données:	95
3-1-1- Nombre de crédits R'FIG et ETTAHADI accordés par la BADR de Tizi-Ouzou: ..	95
3-1-1-1- Nombre de crédits R'FIG accordés durant la campagne (2015-2016):	95
3-1-1-2- Nombre de crédits ETTAHADI accordé (cumul au 31/12/2015):	96
3-1-2- L'apport financier :	97
3-1-2-1- Crédit RFIG :	97
3-1-2-2- Crédit ETTAHADI :	99

3-2- Apport des différents dispositifs aidés et des crédits (R'FIG, ETTAHADI) sur le développement de la production agricole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou:	101
3-2-1- La production agricole au sein de la wilaya en 2015:	101
3-2-1-1- Évolution des Ressources en sol :	101
3-2-1-2- Evolution de la production agricole :	102
3-2-2- Comparaison entre les différents dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et les crédits R'FIG et ETTAHADI au sein de la BADR (GRE) Tizi-Ouzou (2015):	103
3-2-2-1- Les points communs entre les dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et le crédit ETTAHADI :	104
3-2-2-2- Les points de divergence entre les dispositifs aidés (ANSEJ, CNAC et ANGEM) et les crédits (R'FIG et ETTAHADI) :	104
3-3- Limites et contraintes des crédits « R'FIG » et « ETTAHADI » et essaie de propositions de développement de ces crédits au sein de la wilaya:	107
3-3-1- Limites et contraintes des crédits R'FIG et ETTAHADI :	107
3-3-2- Essai de propositions de développement des crédits R'FIG et ETTAHADI au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou:	108
Conclusion du chapitre III :	110
Conclusion générale:	111
Bibliographie	113
Annexes	118
Listes des illustrations	127
Table des matières	129